



LES CAHIERS
Sol et Civilisation



DÉVELOPPEMENT DURABLE ET TERRITOIRE

UN COUPLE EN DEVENIR

numéro 3

Sol & Civilisation est une association indépendante créée en 1991 à l'initiative de responsables professionnels agricoles et de nombreuses personnalités issues de la société civile pour promouvoir une ruralité vivante source d'équilibres de société. Son ambition est de contribuer à l'émergence d'un développement durable fondé sur le rôle de l'homme acteur des territoires et gestionnaire du vivant.

Depuis sa création, Sol & Civilisation recherche et explore de nouvelles approches, concrètes et opératoires, permettant aux acteurs de prendre en charge effectivement un certain nombre de problématiques qui, mal gérées, déstabilisent leur activité ou leur territoire. Elle inscrit volontairement son action dans la durée. Trois thématiques constituent aujourd'hui le cœur de ses travaux :

- **Territoire et développement** : L'objectif est de rechercher les voies et les moyens permettant à de multiples parties prenantes de développer au sein d'un territoire des stratégies communes de développement durable et d'en mesurer les effets.
- **Développement économique des territoires ruraux** : L'objectif est de définir en quoi le milieu rural peut être un espace de ressources pour les acteurs économiques et de rechercher les démarches managériales permettant de s'inscrire dans une dynamique de création de valeur ajoutée locale.
- **Agriculture, territoire et société** : L'objectif est de développer des méthodes, outils et procédures appropriés, permettant au monde agricole en lien avec ses partenaires directs ou indirects de concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets innovants qui répondent aux multiples dimensions du développement durable.

Seule ou en partenariat, Sol & Civilisation organise et anime des groupes de travail, des études, des débats, des séminaires ou des colloques. Sol & Civilisation appuie également des expérimentations de terrain ce qui lui permet d'ancrer sa réflexion dans la réalité des territoires. Tous ces travaux font régulièrement l'objet de publications, une « Lettre » aujourd'hui trimestrielle, des actes, des « Cahiers », des rapports.

Sol & Civilisation est enfin partie prenante de plusieurs réseaux, français comme européens, sensibles à la dynamique rurale.



5, rue Joseph et Marie Hackin - 75116 Paris
Tél. 01 44 31 16 61 - Fax 01 44 31 16 74
soletcivilisation@soletcivilisation.fr
Web : www.soletcivilisation.fr

Développement durable et territoire

Un couple en devenir

Les Cahiers de Sol et Civilisation

Numéro 3 - 2009

*« La pierre n'a point d'espoir d'être autre chose
qu'une pierre mais de collaborer elle s'assemble
et devient temple. »*

Antoine de Saint-Exupéry

► **Dans la même collection**

« **Les cahiers de Sol et Civilisation** »

n° 1 - Se réapproprier les territoires, un enjeu de civilisation

n° 2 - Revenir au territoire, un enjeu pour le développement

► Table des matières

6	◀ Introduction
11	◀ Territoires et développement humain <i>Paul Houée</i>
27	◀ Pour une approche intégrée du « bien vivre ensemble » <i>Florent Besnard</i>
41	◀ Tirer parti d'un investissement majeur <i>Michel Rostagnat</i>
55	◀ Une économie de territoire pour dépasser les crises <i>Dominique Viel</i>
77	◀ Territoire et environnement <i>Didier Christin</i>
95	◀ Le territoire, intégrateur de la gestion du vivant, du développement durable et de l'action en univers complexe <i>Henry Ollagnon</i>
113	◀ Qu'est-ce que le développement durable du territoire ? <i>René Caspar</i>

► Introduction

Nous vivons une période particulièrement troublée et chaotique. Les crises sont partout : au niveau local, avec les conflits d'usage, les délocalisations d'entreprises parfois, le chômage et les difficultés économiques ; à des niveaux plus globaux le système financier complètement débridé se serait effondré sans l'intervention des États. Il n'a toujours pas été trouvé d'alternatives à l'après pétrole. La question alimentaire, quelque peu délaissée, est loin d'être réglée. D'autres difficultés peuvent s'ajouter à cette liste : l'évolution du climat et les pollutions. Les crises sont donc aujourd'hui multiples – économiques, sociales, environnementales –, souvent reliées entre elles, elles nous concernent tous, elles s'expriment à tous les niveaux. Elles remettent en cause chaque jour nos modes de vie, nos activités, nos relations.

Nous constatons également que les solutions aujourd'hui proposées pour sortir des crises restent encore largement insatisfaisantes et que nous n'arrivons pas, in fine, à concilier la compétition économique qui régle notre court terme avec notre volonté de trouver des équilibres environnementaux et sociaux de long terme. Ce sentiment d'impuissance est d'ailleurs renforcé par l'extrême labilité des solutions avancées qui paraissent miraculeuses un temps et se révèlent souvent problématiques à l'épreuve des faits ou dépassées par un nouveau contexte.

Alors comment répondre ? Faudra-t-il demain, réglementer davantage, imposer, taxer encore pour susciter des comportements collectifs vertueux ? Faudra-t-il de nouveau faire confiance au marché et aux seules avancées techniques malgré les aléas ? Il convient aujourd'hui plus que jamais pour dépasser ces solutions simples de trouver des voies nouvelles qui nous permettront, sans nier la liberté des hommes et de leurs projets et sans balayer les vertus du progrès, de nous associer et d'articuler nos activités pour construire un monde viable et une planète vivable.

Nous avons souhaité, pour lancer notre série de « Cahier » en 2007, apporter quelques éclairages à cet enjeu « civilisationnel » et engager une trilogie pour montrer l'intérêt du territoire dans cette recherche. Le Cahier n° 1 s'est ainsi attaché à souligner en quoi le territoire était indispensable à l'épanouissement de l'être humain, qui a besoin d'ancrage pour se construire et d'ouverture pour se réaliser. Le Cahier n° 2 est revenu sur la notion de développement et a cherché à montrer combien l'approche territoriale permettait là encore de créer des plus-values. Ce Cahier n° 3 est consacré enfin à l'aspect durable du développement.

À sujet complexe, réponses partielles et variées. Le parti pris de ce Cahier est de présenter un ensemble de contributions plutôt qu'une position synthétique et unique qui aurait été contraire au sujet, sujet sur lequel personne ne détient l'intégralité de la vérité. Ce qui est commun c'est l'ambition de chaque auteur de faire le lien entre le local et le global, l'universel et le particulier, pour faire émerger un espace stratégique moderne, le territoire. Ce cahier part ainsi de visions a priori relativement éloignées mais qui se rejoignent à partir du moment où la finalité est de construire un développement par et pour l'homme.

Il s'ouvre sur une contribution de Paul Houée, principal rédacteur du Cahier n° 1, faisant ainsi le lien avec les cahiers précédents et resituant la place du territoire dans le développement humain. Suit un ensemble de contributions qui présentent différentes problématiques du développement durable.

La contribution de Florent Besnard s'intéresse d'abord aux difficultés sociales dans les quartiers urbains sensibles. Cette réflexion pose la question du « bien vivre ensemble » et s'interroge sur notre difficulté à « faire territoire ». Une part de la réponse se trouve sans doute dans le cloisonnement des politiques et la difficulté à coopérer dès lors qu'on exacerbe les différences.

L'article de Michel Rostagnat s'interroge, quant à lui, sur les politiques de grands équipements, politiques régaliennes, s'il en est, qui s'imposent plus ou moins au milieu local auquel on fait miroiter des emplois et un regain d'activités économiques. Ce qui importe c'est que l'équipement, imposé ou voulu, subi ou accueilli, transforme progressivement les mentalités, les manières de faire, les relations de coopération-opposition entre les acteurs locaux et définit de nouveaux partenariats entre les institutions, de nouvelles articulations entre les différents niveaux géographiques et administratifs.

Au-delà de cet aspect qui peut générer un « climat » favorable au développement durable, le positionnement vis-à-vis de l'équipement peut faire émerger des solidarités de type territorial, dépassant le simple impact local et sa diffusion dans la proximité. On a ainsi une possibilité d'enrichissement territorial du projet économique dès lors qu'il est réfléchi collectivement à propos et à partir de l'équipement proposé. Encore faut-il que les institutions et les responsables techniques favorisent cette manière de faire, nécessairement plus longue et plus coûteuse, souvent considérée comme de la « philosophie » par les décideurs.

Avec la contribution de Dominique Viel, on entre dans une réflexion sur l'intérêt d'une économie territorialisée. La contribution est centrée sur les grands enjeux de la planète (biodiversité, eau, sol, alimentation) et la difficulté qu'il y a d'y répondre par le seul niveau global. Les économies locales, centrées autour de territoires, apportent encore aujourd'hui des éléments de réponse à prendre en compte. Les nouvelles formes d'économies de territoire qui se créent aujourd'hui reprennent et complètent ces « leçons » tirées de l'expérience et les adaptent aux problématiques actuelles, ingérables par le seul niveau global. Le territoire apparaît ainsi comme un lieu d'équilibre entre la performance concurrentielle et la « résilience ».

Les deux contributions suivantes insèrent le développement et son aspect territorial dans des préoccupations fondamentales du vivant. La contribution de Didier Christin insiste sur l'opposition possible entre les politiques publiques globales « universalistes » et le pragmatisme local dans la gestion de l'environnement. Le territoire apparaît alors comme le lieu indispensable d'interface et de confrontation positive entre ces approches, toutes deux indispensables. La contribution d'Henri Ollagnon cherche à positiver les oppositions possibles en proposant une stratégie de rencontre, de partage et de rapprochement des points de vue, la diversité des approches de départ étant la règle. Des agents facilitateurs de cette catalyse sont un point important pour aider les acteurs locaux et les institutions dans leur recherche d'un bien commun partageable. Le territoire est alors « l'écrin de la gestion du vivant ». De problème il doit devenir solution.

Une ultime contribution, celle de René Caspar, revient à la notion même de « territoire » et tente de préciser en quoi l'aspect durable du développement en transforme la vision. Il nous invite à l'envisager sous deux aspects : un territoire contenu et un territoire contenant. L'application des critères de performance du développement durable à ces deux aspects complémentaires lui permet ainsi de mieux définir ce qu'est le développement durable du territoire et de forger un concept central, celui de « génome territorial », ensemble d'éléments structurant du capital territorial mais surtout ensemble d'interrelations entre ces éléments, interrelations ayant permis en définitive un développement pérenne.

Le territoire apparaît ainsi comme le creuset d'expérimentations mais aussi le lieu de réalisation d'actions ayant toutes un fond commun : passer d'une logique de compétition et de sélection à une évolution fondée sur des phénomènes collectifs de coopération, de partage des informations, de

transfert des idées, de mise en commun des innovations. La globalisation et les technologies modernes de communication peuvent, utilisées à bon escient, être un catalyseur d'une telle révolution dont les territoires sont l'assise à dimension humaine dès lors qu'ils se dotent de gouvernances adaptées à la mise en œuvre d'un tel management territorial.

Ces modes d'être et d'agir se sont exprimés sous d'autres modalités durant des siècles dans le monde paysan. La solidarité, le mutualisme, le sens du bien commun, la gestion naturelle en bon père de famille des richesses naturelles ont ainsi façonné de nombreux territoires ruraux. Ce potentiel « génétique » de la ruralité peut être réactivé ou tout du moins davantage reconnu car il n'a pas disparu. Il doit nous aider à repenser ce qui nous unit, à rechercher de nouveaux chemins qui privilégient les besoins de l'homme plutôt qu'une rationalité externe, qu'elle soit technique ou financière. Il peut davantage nous aider à activer une voie territoriale du développement durable.

TERRITOIRES ET DÉVELOPPEMENT HUMAIN

*Né dans une famille paysanne du Méné (Centre Bretagne), ordonné prêtre en 1956, **Paul Houée** a constamment conjugué recherche et engagement au service du développement. Dès 1957, il enseigne en sociologie à l'Université Catholique d'Angers puis poursuit ses recherches sociologiques sur le développement dans le cadre du CNRS (1964-1969) puis de l'INRA (1977-1992). Ses enquêtes-participation ont déclenché en 1965 le « réveil du Méné », première référence historique du mouvement des pays et du développement territorial. Il a été maire de sa commune natale, membre du CESR de Bretagne. Son dernier ouvrage « Repères pour un développement humain et solidaire » est paru en 2009.*

La cause semblait entendue : les vagues de la mondialisation, les nouveaux modes de communication et de mobilité allaient balayer les territoires et leurs frontières. Place aux réseaux d'échanges, à leurs combinaisons illimitées affranchies des contraintes du réel. La crise d'économie et de civilisation qui secoue actuellement l'Occident et le reste de la planète oblige à dépasser cette hégémonie réductrice, à revoir à frais nouveaux l'articulation des territoires et des réseaux : les territoires d'appartenance ont besoin des réseaux de référence pour s'ouvrir et se renouveler, comme les réseaux de relations ont besoin des territoires pour s'enraciner et pour durer.

Cette réflexion sur les territoires^[1] s'inscrit dans une conception humaniste et solidaire du développement^[2] qui fait de l'homme, « *tout l'homme et tous les hommes* », la source, le centre et la finalité première de tout développement, aussi bien dans les actions locales et territoriales en France qu'à travers les multiples chantiers nationaux et mondiaux à travers la planète. Cette visée explique le plan adopté pour cette réflexion :

- resituer les territoires parmi les motivations et les facteurs du développement humain ;
- faire des territoires des ancrages, des atouts pour une mondialisation humanisée.

1. Cette réflexion s'inscrit dans la continuité des échanges publiés par les Cahiers de Sol et Civilisation n° 1, *Se réapproprier les territoires, un enjeu de civilisation*, janvier 2007, 71 p.

n° 2, *Revenir au territoire, un enjeu pour le développement*, avril 2009, 143 p.

Elle constitue également une contribution à la rencontre prévue par Sol et Civilisation à l'automne 2009.

Ce travail s'inspire aussi librement des publications des Éditions Charles Léopold Meyer, notamment :

- Calame P., *Territoires*, octobre 2006, 190 p.
- Calame P., *Essai sur l'Oeconomie*, février 2009, 590 p.

2. Houée P., *Repères pour un développement humain et solidaire*, Éditions de l'Atelier, 2009, 254 p.

► Le territoire, un repère fondateur pour grandir en humanité

Le territoire ne se réduit pas à un découpage spatial ou administratif ; on peut le concevoir comme un espace vécu, représenté, approprié, où la majorité de ses habitants trouve une résidence, des emplois et des services essentiels pour leur vie quotidienne. En France, il prend principalement la forme d'un bassin d'emploi, d'une agglomération, d'un « pays » ; mais il peut représenter des espaces plus vastes et des modalités différentes au gré des cultures et des parcours socio-politiques.

► L'homme habitant de territoires

La place que retrouvent les territoires dans la création collective n'est pas d'abord une mode passagère, ni un simple effet de balancier ; elle correspond à leur rôle fondamental dans l'essor de toute vie humaine et de l'humanité.

Construire des territoires par et pour les hommes suppose une conception partagée de l'homme et de ses droits universels. Les derniers éclairages de la pensée occidentale et des sciences humaines se retrouvent assez bien dans cette définition latine ancienne très concise : l'être humain est un « esse ad », un être vers, une tension constructive permanente entre deux pôles :

- esse : besoin de consistance, d'identité reconnue, autonomie, durée, intériorité ;
- ad : besoin de relation, de changement et d'ouverture à la fois vers les autres et le monde et un besoin de dépassement vers un plus être, un plus grand que soi.

Les sciences humaines expliquent les ressorts de l'agir humain par une tension constante entre la recherche de sécurité, d'identité et le besoin de stimulation, de relation. Pour avancer, l'homme doit « *marcher sur les deux jambes* » : une jambe solidement posée et l'autre qui peut se projeter.

Ce qui vaut pour la personne peut être transféré à la réalité collective, faite d'ordre et de mouvement, de sécurité et d'ouverture, avec des temps forts où la conscience collective se recentre et se mobilise pour forger son identité et son avenir, à côté de longs temps ordinaires de gestion, de latence où le poids des structures et des habitudes l'emporte sur le besoin de changer et de s'ouvrir.

► **S'inscrire dans les temps et les rythmes du vivant**

L'être humain, individuel et collectif, ne pousse pas de manière sauvage, mais guidé par des repères, en particulier ces cadres essentiels que sont le temps et l'espace que l'on ne peut dissocier. Tout homme, tout groupe humain a besoin de durer, de s'inscrire dans une lignée, une épaisseur historique, une mémoire vivante capable de nourrir un regard prospectif : savoir d'où l'on vient pour mieux choisir où l'on va. Les groupes qui ont trouvé dans l'intelligence de leur passé la signification de leur présent sont mieux armés pour inventer leur avenir, au lieu de le subir, de tout attendre d'ailleurs et d'en haut. L'homme a besoin de territoire, d'une terre-histoire capable de fonder une terre-espoir, de porter un projet partagé comme une étape dans une démarche de développement durable, où la force des héritiers suscite l'audace des bâtisseurs. Un territoire porte la marque des sédimentations successives, de ses temps forts d'ouverture et de repliement, d'alliances et de conflits, de moments de gloire et de temps de détresse : autant d'événements où s'est forgée peu à peu une culture, une identité ; autant de braises capables de se raviver pour relever le défi d'un moment et poursuivre l'aventure commune.

La modernité contemporaine a imposé partout le temps uniforme de l'horloge ou de la montre, fait d'unités égales et comptables. La mondialisation des échanges s'opère en « temps réel », dans la « dictature de l'instant », du très court terme ignorant racines et perspectives plus étendues. Les entreprises sont entraînées à vivre « 24 h sur 24 », à « suivre le soleil » en continu et à pratiquer en permanence les flux tendus, selon les exigences de la logique financière. La réalité vécue ne peut se réduire à ces temps standardisés ; elle est faite de temps sociaux multiples, de parcours individuels différents : temps de travail, de déplacement, de loisirs ; temps de la

formation, de la production et de l'échange, du repos et de la retraite. Le passage d'une société industrielle aux rythmes synchronisés à une économie tertiaire fondée sur une plus grande individualisation des modes de vie provoque une démultiplication des différents temps de la vie ainsi qu'un enchevêtrement des rythmes temporels. De là, la nécessité d'élaborer des politiques du temps, de créer des « boutiques du temps » dans les grandes agglomérations, afin de coordonner les horaires et les déplacements, de répondre à de nouveaux besoins collectifs (gardes d'enfants, loisirs des jeunes, éducation, aide aux personnes âgées)^[3]. Pour éviter l'engorgement, l'asphyxie, les collectivités doivent saisir et respecter les rythmes de l'homme qui a besoin de temps pour se construire, prendre conscience de la complexité des problèmes, de l'interdépendance des facteurs et des effets, afin de bâtir avec d'autres un projet cohérent qui donne des raisons de vivre et d'agir, de trouver les compromis nécessaires et les alliances durables entre les parcours personnels et les exigences d'un vivre ensemble dans la paix.

► **S'incorporer en des territoires et des réseaux**

Le développement humain ne peut pas plus réussir en hors sol qu'en dehors du temps réel vécu. Pour être reconnu et agir en responsable, l'homme a besoin de se référer à des réseaux tissés au gré de ses désirs et de ses relations : l'élargissement et l'intensification de ces réseaux sont l'une des grandes mutations de notre temps, une chance exceptionnelle d'humanisation s'ils sont convenablement maîtrisés. Mais l'homme de toujours a autant besoin de se sentir de quelque part (« *Sois de quelque part, si tu veux être quelqu'un* »), en des espaces relativement stables et appropriés pour les meubler de repères, de symboles, de valeurs affectives appelées à se diversifier. Ce grand nomade qu'est l'homme contemporain a besoin de quelques lieux d'appartenance « où poser son sac », établir des signes et des repères afin de poursuivre sa route. Il a besoin d'espaces-synthèse pour être saisi dans la globalité de son être, être connu et reconnu en sa dignité, trouver assez de confiance pour s'impliquer dans une œuvre commune.

3. cf. Le groupe de prospective *Temps et territoires* lancé par l'ex-DATAR en 2001.

Les sciences humaines actuelles, notamment la psychologie génétique de Piaget, montrent bien comment l'homme construit, s'approprie sa relation à l'espace-temps. L'enfant grandit en déchiffrant et en élargissant ses enveloppes successives : d'abord celle de son propre corps qu'il apprend à découvrir, puis les êtres et les objets proches qui lui deviennent familiers ; le regard et la compréhension s'étendent à la maison, au jardin, à la rue ou au village, aux espaces de proximité qu'il enrichit de symboles et de sentiments. Le rapport à l'espace se construit ainsi peu à peu du plus intime, le logement familial et ses prolongements, à l'immensité du monde à la fois fascinant et inquiétant. Les événements et les déplacements de la vie personnelle, familiale, professionnelle, sociale se chargeront de remplir cet intervalle de multiples lieux et niveaux de territorialité⁽⁴⁾. Hier, les espaces d'appartenance se limitaient à des lieux géographiques précis ; aujourd'hui, il faut croiser ces territoires de proximité et les réseaux de relations les plus divers, les espaces à taille humaine et les horizons du net, en évitant de s'enfermer dans les uns ou de s'évanouir dans les autres.

La révolution industrielle a poussé à la concentration des populations et des activités, de manière toujours plus intensive et accélérée. Selon les données de l'ONU, les villes comptaient 10 % de la population mondiale en 1900, 32 % en 1950, plus de 50 % actuellement, 70 % en 2050. Surtout les mégacités (agglomérations de plus de 10 millions d'habitants) n'étaient que deux en 1950 (Londres et New York), 22 en 2000 dont 17 dans les pays du Sud ; elles seraient demain plus de 30 dont 22 en Asie ; près d'un milliard entassé en des bidonvilles incontrôlables, constituant l'une des plus grandes menaces pour la paix et le développement. Des études en cours montrent combien l'urbanité primaire, celle des relations spontanées de rues et de quartiers, est indispensable pour rendre vivable, respirable l'urbanité secondaire des grands ensembles anonymes et les labyrinthes des moyens de déplacement⁽⁵⁾. Comment se développer dans un univers bétonné, où tout doit être programmé pour fonctionner de manière rationnelle et rentable ?

4. Lire en particulier Di Méo G., *Géographie sociale et territoires*.

5. cf. *Se réapproprier les territoires*, o.c. p. 61.

► Les territoires, atouts et ancrages pour une mondialisation humanisée

Faut-il distinguer le concept plutôt français et géographique de « mondialisation » et le concept anglo-saxon et économique de « globalisation », dont il est fait des usages multiples souvent confondus ? On pourrait convenir que la mondialisation est une étape historique dans l'évolution de l'humanité, marquée par l'extension des interdépendances à l'ensemble des territoires et des activités de la planète ; la globalisation désigne dans ce contexte la volonté d'intégrer dans la logique d'un marché unique et universel les activités, les territoires susceptibles d'être sources de profit, en délaissant ce qui ne présente pas d'intérêt lucratif.

► Les territoires submergés par les réseaux financiers

Durant des siècles, système social, échanges marchands et appareils de gouvernement s'agençaient en des ensembles relativement restreints et autonomes : les facteurs géographiques, les échanges de proximité, les pouvoirs politiques et religieux en étaient les facteurs déterminants, pour faire vivre des populations à lente progression. Avec la diffusion du progrès technique, la révolution industrielle et l'explosion démographique en Occident, la sphère économique prend son autonomie, impose sa logique marchande à tout le système ; mais ce mode d'organisation est resté longtemps occidental, encadré par des États capables d'imposer leurs frontières, leurs lois et de promouvoir leurs intérêts. Avec l'effondrement du rival soviétique, l'avènement des pays émergents et la révolution informatique, le monde financier prend à son tour son autonomie, tend à imposer partout sa logique du profit maximal et rapide. La Terre doit devenir un unique marché, où les capitaux, les produits, les emplois, mais aussi les informations et les modes de vie circulent en temps réel, libres de toute frontière ou règlement national. Aux opérateurs de la sphère financière, dont les transactions sont de 80 à 100 fois supérieures aux échanges réels, de réaliser les placements les plus avantageux et de conquérir toujours plus de

parts de marché. Aux États qui veulent rester dans la course d'attirer les investissements, de leur offrir les avantages et les protections nécessaires, en effaçant toute mesure douanière ou sociale pouvant entraver le libre jeu des capitaux.

Une telle conception aboutit à une « économie d'archipels », parsemée d'îlots de prospérité bien reliés entre eux, à côté de vastes espaces laissés en attente ou à l'abandon. Cette logique sélective d'intégration et d'exclusion, de concentration et de spécialisation entraîne, à tous les niveaux, une dislocation des territoires : des territoires centraux engorgés jusqu'à l'asphyxie, des espaces suiveurs qui bénéficient de la décompression des précédents ; des espaces potentiellement dangereux qu'il vaut mieux traiter socialement ou parce qu'ils détiennent des ressources possibles pour l'avenir ; enfin des espaces inoffensifs et inutiles, laissés de côté car ils sont de trop dans une compétition impitoyable.

Plusieurs crises financières qui culminent dans la grave crise mondiale actuelle démontrent l'incapacité de ces « aigles » de la finance à gérer la complexité des déséquilibres qu'ils engendrent, à tenir leurs promesses d'un progrès généralisé en faisant confiance à « *la main invisible du marché* ». Ce désarroi des puissances de l'argent, du pouvoir et du savoir constitue-t-il une chance pour les multiples réseaux de « fourmis » d'être enfin reconnus comme des partenaires essentiels et efficaces, de faire des territoires non des replis face à la globalisation, mais des tremplins pour une mondialisation par et pour les hommes ? Il serait illusoire et dangereux de faire des territoires le grand remède à la crise d'un système, d'une civilisation, de les charger de trop d'attentes déçues et d'espoirs idéalisés. Repliés sur eux-mêmes, trop de territoires peuvent nourrir des querelles de clochers, des résistances nationalistes ou communautaristes, aux antipodes d'un développement global et solidaire. L'avenir n'est pas dans la revanche des territoires, mais dans leur ouverture, dans cette tension vitale entre la sécurité et la stimulation, entre le recentrage et le dépassement. Pour progresser, il faut donc marcher sur les deux jambes : la jambe des circuits et des grands groupes financiers d'un marché globalisé, mais autant la jambe des territoires de participation, de régulation démocratique et de valeurs éthiques partagées.

► En France, la timide reconnaissance des territoires

Voulant rompre avec les cloisonnements de l'Ancien Régime, la France républicaine et jacobine a longtemps voulu ignorer les territoires, les corps intermédiaires. Un État très centralisé garantit à tout citoyen où qu'il soit la liberté et la stricte égalité des droits et des devoirs : il décide de tout à Paris, agit par ses services extérieurs essentiellement départementaux, avec le concours de quelques grands élus, pour encadrer des municipalités atomisées sans pouvoirs et moyens réels, totalement dépendantes des règlements et des aides du pouvoir central, souvent confinées à la défense des intérêts locaux. Les premières actions de développement local apparaissent comme des sursauts archaïques aux frontières des grands processus de modernisation et des luttes sociales de classe. Dans les années 1960, les politiques d'aménagement du territoire cherchent à réduire les déséquilibres croissants entre Paris et la province, entre les territoires qui bénéficient de la modernisation et les zones urbaines ou rurales fragiles ; mais l'essentiel consiste en un saupoudrage de mesures et d'aides qui n'infléchit guère les mécanismes centraux. Avec la crise économique des années 1975, cette politique se dilue en une profusion de mesures d'urgence pour éteindre les incendies sociaux, voler au secours des bassins d'emploi, des entreprises, des leaders politiques en difficulté.

Les lois de décentralisation de 1982, les directives communautaires européennes, la montée des problèmes d'environnement, puis les grands débats sur les lois d'orientation d'aménagement et de développement durable (1995-1999) font apparaître une politique plus girondine, fondée sur un partenariat entre l'État et les collectivités territoriales, entre les élus et les forces socio-économiques, dans une démarche plus globale et ascendante, qui part de la diversité des dynamiques locales, amenées à se formuler en projet et contrat de territoire. Les lois de 1992 et 1999 renforcent les compétences et les moyens de l'intercommunalité, tout en maintenant l'autonomie des communes ; les lois de 1995 et 1999 font des « pays », des agglomérations les instances de concertation et d'engagement entre l'État et les collectivités territoriales, entre les élus et les forces économiques et sociales. Les poussées de la globalisation internationale, les effets économiques et sociaux de la crise financière, les exigences accrues de compétitivité entre les territoires comme entre les entreprises vont-ils

imposer une concentration des moyens autour des grandes métropoles, des zones les plus performantes ou au contraire renforcer l'initiative et la coopération pour l'ensemble des territoires ?

► Les territoires, atouts pour un développement humain et solidaire

Les plus values des territoires

Dans un monde en mutation rapide et radicale, l'approche territoriale offre de nombreux avantages comparatifs, que l'on peut sommairement résumer :

- L'action territoriale offre une capacité de résistance, d'adaptation aux turbulences du moment : elle permet souvent d'en amortir les effets prévisibles ou imprévus. « *Ne jamais négliger l'imagination fertile du petit peuple, capable de l'impossible quand son existence est menacée* » (animateur du Nord Kivu).
- Elle mobilise des ressorts communs capables d'opérer les changements, les dépassements nécessaires : sentiment d'appartenance à une même terre, d'engagement dans une même histoire à poursuivre; identité fédératrice et solidarité entre des catégories sociales, des activités différentes mais complémentaires; lien entre les générations passées, présentes et à venir. Cela crée un climat de confiance qui favorise les coopérations précises, les échanges d'expériences et de savoir-faire, de nouvelles réponses d'autant mieux acceptées qu'elles viennent du milieu.
- Elle enrichit les initiatives, les projets des uns et des autres en leur donnant sens et cohérence dans une dynamique commune, entraînant des synergies ($2 + 2 = 5$), des effets multiplicateurs nés de l'émulation et de la solidarité, capables de performance globale et de partage, de micro-réalisations rapides et d'engagements à moyen et long terme.
- Le développement territorial est un bon niveau pour conduire le développement durable ou soutenable : identifier les gaspillages, les ressources mal utilisées, les pollutions évitables; avoir le souci des équilibres vitaux à respecter pour renouveler, assainir, régénérer l'écosystème et ses ressources devenant rares. C'est à la source qu'il faut agir pour contenir les énergies.

Le territoire, une gestion possible de la complexité

Quand les champs de l'action collective s'élargissent et que les interdépendances s'intensifient rapidement, il est tentant de reporter aux niveaux les plus élevés la responsabilité des mutations subies et la recherche de solutions acceptables, en mêlant souvent repli sur soi, fatalisme ou révolte. On risque d'accumuler ainsi toutes les contradictions du système et de rendre impossibles leurs solutions. Le territoire est un niveau essentiel pour appliquer le principe de subsidiarité : une décision ne doit être prise à l'échelon supérieur, quand elle peut l'être mieux au plus près des intéressés, l'échelon supérieur devant venir en appui et non à la place de l'échelon inférieur. Cela conduit à identifier et reconnaître les niveaux d'analyse et de décision les plus pertinents en fonction des problèmes à traiter, à la fois assez proches des populations concernées pour les impliquer effectivement, assez vastes pour élaborer une stratégie à long terme et avoir les moyens de la réaliser. Une subsidiarité active doit permettre aux collectivités proches des citoyens de définir et de mettre en œuvre leurs programmes, mais dans le cadre de principes énoncés, de solidarités exercées, d'évaluations faites au niveau supérieur. Cette importance accordée aux responsabilités locales doit permettre aux instances nationales, internationales et mondiales de se consacrer plus efficacement aux orientations, aux régulations, aux interventions relevant de leur niveau reconnu.

Pour une démarche systémique et inclusive

Le développement territorial se caractérise autant par la démarche qu'il met en œuvre que par le niveau de réalité collective qu'il appréhende. Cette démarche est transversale, systémique pour saisir l'interdépendance de l'ensemble des forces, en amont et en aval de l'approche plus sectorielle ou localisée. « *L'homme ne va bien que là où il va tout entier* » (Bernanos). Il ne peut vraiment se projeter, déployer ses capacités que dans une saisie globale de toutes ses dimensions. Aussi ne peut-on tout ramener à la formule courante : « *penser globalement pour agir localement* » ; il faut penser et agir globalement à tous les niveaux. Cette démarche territoriale est aussi inclusive : la logique rationnelle occidentale, qui procède par découpage et exclusion (ou/ou), a prouvé son efficacité, mais révèle aujourd'hui ses limites. Elle appelle en complément la logique plus orientale de l'inclusion (et/et) qui transforme l'opposition radicale en tension nécessaire entre le sectoriel et le

global, le local et l'universel. Ce penser-agir local est le reflet, le microcosme des forces complexes qui menacent le monde ; mais c'est aussi dans ces initiatives de base, dans leurs projets et leurs résultats, leurs alliances et leurs conflits que renaissent les « *politiques de civilisation* »^[6] à hauteur des défis à relever.

Ces démarches territoriales expérimentées au Nord comme au Sud connaissent souvent des étapes identiques :

- La mise en mouvement des forces concernées par leur prise de conscience d'une menace, d'un problème grave à résoudre ou d'une opportunité à saisir. Cela entraîne un regard critique sur la réalité vécue : à la résignation succède l'interrogation, l'appel à l'imagination ; à la demande d'assistance ou à la plainte habituelle, la requête de libération et la prise d'initiative ; le « *on n'y peut rien* » devient « *il faut que ça change* ». Ces réveils ou ces éveils collectifs parfois surprenants mobilisent les ressources de l'espace et du temps : l'appartenance à un territoire avec ses symboles et ses valeurs, l'insertion dans une mémoire vivante qui donne sens et raison de poursuivre l'aventure commune, la référence à l'identité d'un peuple, à ses « entrailles culturelles » pour inventer de nouvelles relations. On veut s'intégrer sans se désintégrer, s'enraciner dans le local pour mieux s'ouvrir à l'universel.
- L'approfondissement du regard, un diagnostic partagé de la collectivité, de son état de santé, de son fonctionnement et de ses rapports à son environnement. Point n'est besoin d'une analyse exhaustive mais d'un miroir pour agir, en reliant les facteurs saillants, les indicateurs significatifs pour un élargissement historique et prospectif. Les échanges des expériences, des micro-réalisations nourrissent la confiance en soi et dans l'avenir. Dans les démarches plus descendantes, un diagnostic type est souvent élaboré par un bureau d'étude, selon les règles édictées ailleurs ; mais il a besoin d'être approprié par les acteurs territoriaux pour déclencher une dynamique sociale.
- L'expression du souhaitable, l'exploration des possibles prennent des formes variées : souvent le recours à l'informatique et à l'analyse stratégique pour

6. Voir Morin Edgar, Nair Sami, *Une politique de civilisation*, Paris Arléa, 1997, 250 p.

élaborer des scénarios ; ailleurs des récits populaires, des constructions imaginaires et théâtrales, des jeux de rôle. Il faut savoir laisser à l'imagination le temps d'exprimer le souhaitable, d'alimenter le débat, avant de définir des objectifs plus précis et des chemins pour les atteindre.

- L'élaboration du projet de territoire. Dans les commissions de travail, dans les assemblées plénières, la production collective suit généralement le même enchaînement : les finalités que l'on vise, les objectifs que l'on se fixe à échéance donnée, les programmes opérationnels que l'on construit pour les atteindre, les moyens et les actions pour les réaliser. On rejoint la démarche plus technique des programmes de développement plus descendants, où les méthodes et les contenus sont fixés par des directives plus précises, mais appliqués avec plus ou moins de rigueur à mesure que l'on se rapproche du terrain. L'élaboration va normalement du global au sectoriel et du sectoriel au global approfondi.
- La réalisation et l'évaluation du projet. Celui-ci doit faire l'objet d'une reconnaissance officielle par les autorités compétentes : en France, une structure d'élus représentatifs du périmètre choisi, parfois après avis du Conseil de développement représentant les forces de la société civile ; dans les pays du Sud, souvent les autorités traditionnelles, les assemblées populaires selon l'organisation de chaque peuple. L'exécution d'une charte de territoire d'un projet d'agglomération consiste moins à inventer de nouveaux instruments qu'à mieux utiliser la batterie des outils et des fonds existants. La réalisation s'opère par tranches successives, le plus souvent par une signature de contrat global avec les instances supérieures, ouvrant l'accès à des fonds, des aides spécifiques. L'évaluation est un outil de pilotage, de contrôle, mais aussi un levier de mobilisation des ressources et des acteurs. Elle porte sur les rapports entre les résultats constatés et les objectifs fixés, entre les résultats, les moyens employés et les groupes bénéficiaires ; elle porte aussi sur la cohérence et la pertinence des objectifs, la globalité de la démarche, les publics atteints dans leur environnement. Réussit bien la démarche qui sait renouveler ses objectifs, adapter ses structures, former et impliquer ses acteurs. En tout cela, compte avant tout le cheminement projeté et parcouru, balisé d'étapes d'évaluation, dans une dynamique appelée à se poursuivre.

Management, gouvernance et développement des territoires

Pourquoi ne pas concevoir les territoires comme des entreprises, leur appliquer les méthodes de management, d'analyse stratégique qu'elles appliquent avec succès ? Il est certain que les démarches territoriales peuvent gagner en rigueur et en cohérence à s'inspirer de ces techniques d'étude, de définition des objectifs, de claire répartition des compétences et des rôles, de gestion des ressources, de pilotage et d'évaluation des actions engagées. Mais le développement territorial ne saurait se réduire à ces procédures devenant souvent jeux technocratiques, complétées par quelques consultations formelles. Il relève d'objectifs plus vastes, appelant l'invention de critères adaptés. Le gouvernement des hommes ne peut se ramener à la gestion des affaires, ni à une simple programmation quantifiable.

À l'heure de la mondialisation, place à la gouvernance, ce concept américain qui a conquis les institutions internationales et que celles-ci ont diffusé dans la plupart des États comme une collaboration indispensable entre la sphère politique, la sphère économique et la sphère de la société civile. Comment articuler le pouvoir d'États légitimes, la participation des corps sociaux, le poids des firmes opérant par-delà les frontières ? Pour certains, la gouvernance n'est qu'un moyen déguisé pour les puissances financières d'imposer leur logique aux décideurs politiques ; pour d'autres, elle offre aux acteurs des sociétés civiles une chance de se faire reconnaître, d'influencer les orientations et les méthodes de gouvernement.

Ces principes de management et de gouvernance ont leur place dans les grandes instances de décision pour affronter les défis actuels en leur complexité : le niveau des États en charge de la sécurité, de la cohésion et de la promotion sociales, les ensembles continentaux dépassant les zones de libre-échange pour devenir des espaces de coordination des politiques publiques ; le niveau mondial enfin, instance suprême de régulation, d'arbitrage, de formulation de normes universelles, en charge des grands intérêts communs de l'humanité.

Au niveau plus élémentaire des territoires de base, il faut améliorer et mieux reconnaître les démarches de développement plus ascendant, de participation responsable des citoyens, qui ont fait leurs preuves dans de multiples expériences au Nord comme au Sud. « *Une société ne se réforme pas par décret* » (M. Crozier) ; une décentralisation administrative ne suffit

pas à susciter un développement local durable. Pas de développement sans démocratie ; pas de démocratie effective sans participation réelle ; pas de participation sans la mise en œuvre des droits du citoyen à former et informer pour qu'il devienne un acteur conscient et responsable capable de se prendre en main, à la fois acteur local et citoyen du monde. Il n'y a pas de modèle unique : chaque peuple doit inventer son mode de développement en fonction de ses ressources, de son histoire, de son génie propre. De l'échelon le plus local aux instances mondiales de la communauté des peuples, une même passion de participation responsable et solidaire, d'information et d'éducation citoyennes doit permettre à chacun et à tous de se situer, d'accéder à une conscience universelle, à l'humanité de relever ses défis, de progresser dans la diversité de ses appartenances et de ses cheminements.

Dans les pays développés, on exprime le besoin de passer d'une « démocratie molle » et formelle à une « démocratie forte » et participative^[7]. Celle-ci repose sur une meilleure interaction entre la démocratie de représentation à renouveler dans son fonctionnement et la démocratie de participation à travers les multiples canaux associatifs, socio-professionnels. La démocratie progresse quand les élus, porteurs de la légitimité du peuple, perçoivent les expressions de la société civile non comme des rivalités mais comme des partenariats au service d'objectifs communs. Une démocratie forte appelle une représentation politique vigoureuse et accessible, une participation citoyenne reconnue et estimée, une démarche de débat, de proposition et d'évaluation ouverte au plus grand nombre, dans la fidélité tenace à un même projet de société, de civilisation. Dans cette démocratie au quotidien, *« le trajet compte autant que la destination, les relations entre voyageurs autant que la direction envisagée »*^[7].

7. Barber Benjamin, *Démocratie forte*, Paris D. de Brouwer, 1997, 330 p.

► Conclusion : des territoires vivants pour demain

Une double tendance se dessine dans les recompositions sociales et territoriales en cours : la mondialisation-globalisation accentue la concentration des activités et des échanges autour de grandes métropoles devenant humainement insoutenables ; mais en même temps, notamment en France, on assiste à un essaimage, à une diffusion des populations en quête de cadres de vie meilleurs : l'heure n'est plus au modèle, à la pensée unique, mais à la mobilité, à la diversification des territoires, des modes de vie et de pensée. De nombreux territoires ruraux, englobant les centres qui les animent, démontrent leur renaissance démographique, leur vitalité sociale et culturelle, en combinant de manière féconde et durable les fonctions résidentielles, productives et environnementales qui répondent aux attentes contemporaines. Parce qu'ils savent se rendre attractifs, faire converger des forces différentes en des alliances souples et des projets contractualisables, ils résistent mieux à la crise, inventent des solutions multiples adaptées où germent de nouveaux modes de vie. Ces territoires-là ne sont pas des espaces résiduels luttant contre l'invasion des métropoles, mais l'autre face d'un développement équilibré et durable. Ces territoires ruraux ne sont pas des réserves à protéger mais des réservoirs d'énergies et de synergies, non les derniers soubresauts d'un monde dépassé, mais parmi les chantiers prometteurs d'une nouvelle étape d'une civilisation humaniste, enracinée et ouverte.

POUR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DU « BIEN VIVRE ENSEMBLE »

Florent Besnard est travailleur social de formation initiale et a suivi les enseignements du Master « Gestion du Vivant et Stratégies Patrimoniales » à l'INA-Paris Grignon. Après avoir exercé les fonctions de chargé de développement « prévention de la délinquance en zone urbaine sensible au sein d'un dispositif d'animation partenariale politique de la ville » à Paris puis assuré la direction d'un service jeunesse municipal, il est aujourd'hui chargé de mission aux questions de « développement durable » à la ville de Fontainebleau en Seine-et-Marne.

Les phénomènes sociaux se rapportent aujourd'hui autant à des effets globaux (modification du système productif et évolution parallèle de la condition sociale (valeur travail, rythme de travail, chômage etc.) qu'à l'analyse de phénomènes locaux (utilisation des espaces, ambiance de vie).

Le territoire permet de mettre en relief plusieurs approches possibles de la question sociale : la lutte contre les déviances en référence à une norme sociale pré-établie, la sociabilité comme mode de gestion pragmatique du « vivre ensemble » ou encore la convivialité comme ambition de négocier les modalités et conditions du « bien vivre ensemble » qui est un aspect du développement durable.

Nous verrons ainsi dans une première partie comment l'enjeu de la cohésion sociale a recherché historiquement son ancrage dans la proximité, depuis les premières mesures de « lutte contre les déviants » du Moyen Âge jusqu'aux politiques sociales de la seconde moitié du XX^e siècle, caractérisées par une localisation des réponses sans penser plus avant le territoire.

Nous verrons dans une seconde partie comment la complexification contemporaine des problématiques sociales fait ressurgir le territoire en nous interrogeant sur les relations interindividuelles érigées par les hommes vis-à-vis de l'espace pris comme un environnement de vie. On verra plus précisément à partir de la radioscopie d'un quartier sensible parisien comment au-delà du collectif, les problèmes individuels (identité, trajectoire de vie...) et ceux du commun (ambiance et convivialité comme socle de l'urbanité) sont appelés à faire système pour repenser les rapports homme – homme – espace sous l'angle de la complexité, soit de manière re-territorialisée.

Enfin, nous consacrerons une dernière partie à l'enjeu de bien-être local et global développé à la fin des années 90 par le « Chantier de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire » qui insiste sur la nécessité de repenser les territoires dans le sens d'une durabilité « socio-écologique ». Nous verrons notamment en quoi la problématique de l'épanouissement de l'homme par le territoire impose davantage de définir en commun notre volonté d'être ensemble, et comment la question centrale de la gouvernance apporte des réponses à ces nouveaux enjeux avec l'exemple de la genèse des éco-quartiers.

► Traiter la déviance sociale par le local

Historiquement, les politiques sociales ont cherché à localiser les réponses aux phénomènes de déviance sociale sans pour autant chercher à penser le territoire comme élément structurant de la solution envisageable.

Robert Castel a décrit dans ses travaux sur la question sociale⁽¹⁾ les liens qui se sont constitués dans l'histoire entre sociabilité et territoire lorsqu'il évoque l'organisation de l'assistance sur la base de la domiciliation. Cette évolution s'observe au tournant des XII^e et XIII^e siècles qui correspond à une transformation profonde de la société : rupture des dépendances et des systèmes de protection communautaire du milieu agraire et développement des inégalités sociales entre les groupes posent alors la question de l'aide sous un jour nouveau. Les municipalités s'engagent dans la prise en charge de l'indigence urbaine ; le local devient le cadre pour organiser l'assistance et identifier ses bénéficiaires ; les hôpitaux sont parfois municipalisés pour coordonner l'aide à dispenser auprès d'un public qu'on aura pris soin de recenser pour mettre à jour des listes d'« abonnés exclusifs », au détriment des pauvres d'ailleurs. Au XIV^e siècle, la démarche évolue vers une sorte de « droit aux distributions » en contrepartie de l'obligation de faire la preuve de sa « résidence locale ». En se « territorialisant », l'assistance cesse alors de relever du seul apanage de l'église et prend la forme d'un service social local laïque animé par les seigneurs, notables, riches bourgeois et confréries et participe à la bonne gestion de la ville.

Différentes crises sociales et économiques du début du XVI^e siècle viennent conforter cette tendance : crise de subsistance, augmentation des prix de l'alimentation, sous emploi dans un contexte de forte reprise démographique suite aux périodes de pestes, évolution du monde agraire et essor des villes sans précédent. Le débat de l'époque pousse un ensemble de villes européennes à plusieurs dispositions radicalisant la « territorialisation » de

1. « Les métamorphoses de la question sociale, une chronique du salariat », Robert Castel, Fayard, 1995.

la pauvreté : rejet des étrangers, des errants et des forains, interdiction de mendier, renforcement de l'inventaire des personnes précaires. Les pauvres sont ainsi enjoins de solliciter assistance soit dans les localités dont ils sont natifs soit dans celles où ils résident avec interdiction d'aller demander aumône ailleurs. R. Castel montre à ce titre comment l'assistance organisée sur la base locale permettra certaines innovations au XVI^e siècle sur le plan de la prise en charge sociale – la ville étant appelée à aider tous ses habitants dans le besoin – parmi lesquelles le développement d'aides par catégories de bénéficiaires, y compris ceux en capacité de travailler.

Cette approche met en relief comment la « territorialisation » de l'assistance sociale a eu pour objectif de solidifier les communautés dans leur référence à des règles identifiées, d'écarter le risque représenté par l'errant et son « ni loi, ni religion, ni supérieur, ni police » pour la cohésion de la cité mise à mal dans le développement anarchique des villes, mais également de circonscrire la tendance au relâchement de la sociabilité urbaine. L'absence de « territorialisation » de la pauvreté aurait alors constitué une menace de désaffiliation pour les pauvres devenus étrangers à la collectivité.

Le XVIII^e siècle voit émerger dans ses politiques de traitement de la pauvreté des dispositions réglementaires qui s'inscrivent dans la continuité du principe de « territorialisation » de l'assistance. Une ordonnance royale de 1764 vient distinguer le vagabond du mendiant en précisant que ce dernier serait autorisé à mendier dès lors qu'il agirait à moins d'une demi-lieue de son domicile et serait en capacité de se « faire avouer sur-le-champ par personnes dignes de foi ». Proximité géographique (moins d'une demie lieue) mais également proximité sociale (reconnaissance de l'appartenance du mendiant à la communauté) constituent ainsi les mamelles d'une tutelle communautaire où « chaque paroisse répondra de ses pauvres comme un père de famille de ses enfants ». Elle exprime finalement une vision de la solidarité et plus généralement encore de la sociabilité construite à partir de l'exigence de rattachement territorial. Aujourd'hui encore, toute personne sans domicile fixe reste en capacité d'être domiciliée à la Mairie ou auprès des Centres Communaux d'Action Sociale.

Le XVIII^e siècle voit le déclin de la charité fondée par l'Église sur le rapport entre les riches et les pauvres au bénéfice du courant, en plein essor, de la

bienfaisance laïque qui considère que l'homme fait son bonheur lui-même sur terre ; ce n'est plus l'affaire du ciel. Les sciences doivent permettre de domestiquer la nature et de ce fait favoriser sa mise à profit. La bienfaisance s'en trouve ainsi démystifiée dans un système géré par la raison. Si la charité s'assimilait à un acte de bonté, la bienfaisance se veut la garantie d'un soutien apporté aux pauvres par l'État. L'idée sensible dès Richelieu et Colbert est de fonder une nouvelle organisation familiale ainsi qu'un nouvel ordre urbain^[2] : il s'agit d'un courant de redressement moral où l'État, « jardinier des modes de vie » a pour projet la systématisation de la lutte contre les maladies, du soulagement de la misère, de prévention des émeutes, de mise au travail et au rythme d'usine une « population qui vit au rythme de la rue ». On corrige alors le pauvre par la discipline, l'éducation et le patronage dans une société qui se reconnaît dans le travail, valeur centrale, qui nécessite obéissance et ponctualité. Il s'agit de faire correspondre son temps propre, individuel, biologique, mental avec le temps social, collectif que structurent les machines et une organisation du travail sans précédent dans l'histoire^[3], tournée vers la production systématique d'une main-d'œuvre mobilisable à tout moment. Le mauvais pauvre, individu que son état matériel et culturel situe en lisière du système et qui constitue pour ce système tout à la fois un exemple, une menace et un résidu inévitable, devient dans ce sens la cible privilégiée de l'assistance organisée par l'État de manière uniforme et systématique sur le pays. Elle récupère alors dans ce contexte une partie des prérogatives parentales en distribuant des secours, c'est-à-dire des services en échange de l'observation de comportements sociaux déterminés. L'entreprise va parallèlement acquérir un rôle considérable dans cette même place de surveillance en devenant pourvoyeuse de tout ce qui est de son ressort : la cohésion sociale, résultat d'une politique de contrôle social ambitieuse, finit donc par se détacher de ses dernières attaches territoriales à mesure que la valeur « travail » s'impose comme la nouvelle référence nationale. Au début du XIX^e siècle, le mot de solidarité existe mais il n'a pas encore son sens moderne (terme uniquement juridique de solidarité contractuelle dans le commerce) ; il commence cependant à faire référence à un certain esprit de citoyenneté. Pour comprendre alors la notion de solidarité, il faut glisser celle de

2. « *L'enfant et la raison d'État* », Philippe Meyer, Édition Points Seuil, 1977.

3. « *La fin des mauvais pauvres* », Jean-Baptiste Martin, Édition Champs Vallon, 1983.

fraternité, devant ses lettres de noblesse à la révolution française qui voit en elle un lien de solidarité et d'amitié entre les hommes, les membres d'une même société, le ciment de la nation toute entière. Le mouvement de l'économie sociale contribue à travers plusieurs types d'expérience à renforcer les cohésions sociales autour de l'outil de travail et des conditions même de production en plein essor du capitalisme industriel. Les ouvriers commencent à l'époque à s'organiser autour de sociétés de secours mutuels initialement tournées vers le paiement des enterrements et progressivement vers le financement des jours de grèves. Elles se refondent ensuite dans des dispositifs de protection chômage et d'assurance santé. Ces sociétés constituent à cette époque l'initiative d'ouvriers proches attachés à une entreprise (très rarement à un territoire) afin de répondre à un besoin social. Ce mouvement se développe avec l'émergence du droit de grève (1864), des coopératives (années 1880), des libertés syndicales (1884), de la charte de la mutualité (1898), de la liberté d'association (1901) qui auront à charge d'expérimenter de nouveaux modèles de fonctionnement de l'économie, jusqu'à l'émergence de l'insertion par l'activité économique dans les années 1980.

Le début des années 1980 est marqué par une installation durable des pays industrialisés dans la crise économique. L'effort social impulsé par les pouvoirs publics est réorienté par la prise en compte d'un secteur productif de plus en plus incapable d'employer les recalés du système. La création du Revenu Minimum d'Insertion pour palier à cette situation formalise un statut particulier à mi-chemin entre le chômage misérable et le salariat classique. Il marque à sa création en 1988 un retour de l'État en force sur la scène de la lutte contre la pauvreté à travers l'émergence d'une logique de rémunération d'un travail de réinsertion engagé par le bénéficiaire lui-même. Conjointement à la structuration du secteur de l'insertion par l'économique^[4], l'assistance sociale voit donc le modèle de son approche globale traditionnelle redéployé : l'acte de développement, en répondant à la question « Comment insérer ? » pose le praticien comme un producteur d'offres d'insertion et répond de ce fait aux problématiques contemporaines d'un service social plus que jamais en prise avec la question du travail et le monde de l'entreprise, c'est-à-dire avec la question de l'emploi de manière générale. C'est par ailleurs dans ce sens que se multiplient les nouvelles missions pour les travailleurs sociaux

4. Officialisation des Entreprises d'Insertion par la circulaire du 24 avril 1985 et des Associations Intermédiaires par la loi du 27 janvier 1987.

de tous bords, appelés aux fonctions de création et de gestion de structures d'insertion par l'activité économique.

La question de la cohésion sociale est ainsi dans ce contexte abordée sous l'angle revisité du développement local. Les politiques publiques peinent alors à élargir la perception du territoire en dehors de son visage de « bassin d'emplois ».

► « Vivre ensemble » et la convivialité territoriale

Au-delà de la cohésion sociale, comment désormais favoriser une bonne « ambiance urbaine » ? Cela renvoie à des dimensions très variées et non moins liées tels que la sécurité, la justice, la propreté, le social... cet ensemble formant un tout, « l'urbanité ». Plusieurs dimensions doivent alors être conjuguées : la qualité des espaces, la qualité des relations des hommes entre eux et vis-à-vis de ces espaces et la capacité de l'ensemble à gérer la vie collective. La réponse sociale, même contextualisée, ne suffit donc plus. Ne faut-il pas alors « refaire territoire » pour apporter une réponse globale ? Nous appréhenderons ces aspects au travers de la radioscopie d'un quartier urbain en difficulté, le quartier Orillon - Paris 11^e[5].

Le « développement social urbain » mis en place dans des quartiers difficiles a été longtemps considéré comme une pratique d'adaptation des interventions publiques devant répondre à des problématiques urbaines mais également des faits de société nouveaux : pluri-ethnisme, concentration humaine, métamorphose de la ville, le tout concilié à la question de la qualité de vie dans le quartier. Il révèle en fait de nombreuses problématiques qu'il convient de traiter de concert : l'utilité des hommes au sein d'un bassin de

5. Audit patrimonial « Conditions et moyens d'une gestion de la qualité de l'ambiance urbaine sur le quartier Orillon - Paris 11^e », Florent Besnard, 2000, étude commanditée DVL-R-Ville de Paris / Préfecture de Paris - Mission-Ville.

vie (problématique d'insertion), le sentiment d'appartenance des résidents à un ensemble également plus vaste que le quartier à savoir la société (problématique d'intégration), la qualité des espaces ou des fonctions de l'espace aménagé (problématique de vivabilité), les qualités des relations des hommes au sein du quartier (problématique de sociabilité).

Dans le quartier de l'Orillon, le malaise urbain se traduisait d'abord, par une crise de l'intimité et de la confiance : les habitants n'étaient plus en capacité d'habiter la rue ; au mieux, ils y habitaient mal. La rue ne jouait plus de manière globale son rôle de lisière entre l'ensemble des chez-soi et devenait le théâtre dérégulé (et en réalité de plus en plus violent) des aléas privés de l'intimité rendus publics. L'autre était vécu de manière croissante comme vecteur de danger pour sa propre intimité et sa propriété vitale sur l'environnement immédiat. La confiance ne jouait alors plus sur l'espace public et cette dégradation provoquait par effet d'entraînement des incivilités et des délits. Un sentiment d'insécurité réciproque émergeait sur un quartier où les relations jeunes-adultes n'allaient plus de soi. Les adultes ne représentaient plus un cadre structurant pour la jeunesse, d'une part, et la jeunesse n'était plus vécue comme porteuse du projet d'avenir des adultes, d'autre part. Les relations de voisinage se réduisaient progressivement à des relations de palier minimales, dégradées par les éclats de voix, les conflits intrafamiliaux, les soupçons de délation, l'émergence de l'« étranger à chez soi ». Enfin, le quartier était de plus en plus sale (décharges sauvages, mobilier urbain dégradé) de sorte que l'attention des habitants se figeait sur ces éléments et alimentait le mal être des gens à rester ensemble. La vie sociale initialement inorganisée de la rue s'organisait de plus en plus sous la forme d'enclaves et de poches sécurisées. La crise de l'intimité se régulait par le renoncement à tout mélange des contraires, provoquant ainsi la spécialisation des espaces aux plans générationnel, ethnique, sexuel, culturel, religieux, économique...

Sans règles négociées, sans coutumes, la loi doit alors s'imposer de façon brutale. Auparavant, le quartier valorisait les jeux d'enfants dans les terrains vagues, à l'abri des regards, parce que la collectivité concevait que ce lieu puisse être structurant ; il reconnaissait aux bêtises infantiles l'intérêt de permettre à l'adulte de faire du rappel éducatif à la règle, de favoriser l'adaptation des comportements en fonction des contextes. Il favorisait le

respect mutuel des individus par la négociation implicite des usages locaux et de leurs limites en évitant le recours systématique à la loi qui diffère le dialogue. Auparavant, les habitants pouvaient s'autoriser un stationnement en double file, sur un trottoir, une musique plus forte à l'occasion d'une fête, une discussion tardive sous une fenêtre : pourvu que la pratique ne se systématisait pas, qu'elle reste ponctuelle et raisonnable. Mais le malaise a poussé les dérogations à la loi en dehors du cadre de ces pratiques locales. La confiance dégradée entre les habitants n'était plus à même de valider ces écarts ; les souplesses coutumières nécessaires à un usage négocié de l'espace public disparaissaient par les jeux de méfiance. Dans ce type de contexte, les autorités étaient alors saisies de manière croissante pour appliquer la loi républicaine et réprimer le cas échéant : les acteurs souffraient alors d'une réduction du champ de la règle coutumière devenue plus rigide que la loi elle-même.

On voit bien alors combien dans ce contexte il devient problématique de se croiser, d'entrer en contact, d'être confronté sur les questions quotidiennes : il y a de moins en moins de choses à négocier, il y a donc de moins en moins d'intérêt à voir les différences se mélanger. Au contraire, la cohabitation anonyme devient une règle de survie des différences ; la dégradation de la qualité relationnelle des acteurs sur le quartier entraîne alors une nouvelle série de dysfonctionnements.

La dégradation du quartier de l'Orillon met ainsi en évidence la disparition d'un « vivre ensemble » négocié. L'intervention publique peut encore être efficace sur les thématiques de l'insertion et l'intégration car elles s'adressent en théorie aux individus, elles restent néanmoins insuffisantes sur les problématiques communes de la vivabilité et la sociabilité si elles se limitent à l'application des lois. Le « vivre ensemble » ne se décrète pas. Or, l'ensemble de ces dimensions fait système.

Une bonne « urbanité » suppose donc de restaurer la négociation du « vivre ensemble ». Son émergence ne peut ainsi reposer sur une augmentation des modalités classiques d'intervention des pouvoirs publics mais bien sur une mobilisation accrue de ces acteurs qui doivent pouvoir se projeter ensemble et définir les termes d'une vie de quartier. Cette projection collective d'un ensemble d'habitants qui renégocie ainsi son « vivre ensemble » fait émerger alors la notion de territoire, espace stratégique de l'action commune.

► Construire une nouvelle convivialité « socioécologique » par le territoire

Les travaux du Chantier « gestion des territoires » de l'Alliance pour un monde responsable et solidaire⁶⁾ réuni au Québec en 1997 ont particulièrement éclairé cette relation entre territoire et cohésion sociale élargie au développement durable à travers l'évocation des principes de la gestion intégrée.

La globalisation a instauré une distance importante entre espace et société tant et si bien que le territoire, entendu comme la manière de faire société pour un ensemble d'individus réunis sur un même espace, est aujourd'hui en difficulté. Le territoire, lieu de construction de cohérence sociétale, lieu des échanges au sein de la société et de cette dernière avec son environnement perdrait sa fonction intégratrice.

Le mouvement aujourd'hui lancé sur le thème des éco-quartiers tente d'apporter des réponses aux problématiques croisées d'apartheid urbain, de concentration spatiales des inégalités économiques, sociales et écologiques les plus graves, d'explosion de la mobilité, d'éclatement urbain, de développement de ghettos à la périphérie des villes encore à l'œuvre dans beaucoup d'agglomérations.

Cette nouvelle approche des territoires pose en fait le débat de la gouvernance afin de promouvoir des politiques intégrées de développement durable dans une perspective d'efficacité sociale et écologique, et finalement de qualité globale des territoires.

6. Colloque International Nikan, Jonquières Canada, septembre 1997 in « *Repenser les territoires, construire des perspectives communes à partir de l'échange d'expériences* », dossier coordonné par Ina Ranson, juillet 1998, Éditions Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (FDH).

Comme le propose Jacques Theys^[7], il s'agit dorénavant de « distinguer plus clairement ce qui relève du « comment vivre ensemble » (rôle des marchés, de la société civile et des collectivités territoriales) et ce qui s'apparente plutôt au « comment survivre ensemble » (rôle de l'État, de l'Europe et des partenaires sociaux) », de construire les mécanismes pour une meilleure articulation du local et du global, et notamment en s'interrogeant sur la pertinence sociale et culturelle des territoires, comme condition essentielle d'une pratique de développement durable. En distinguant les processus que sont le « comment vivre ensemble ? » et le « comment survivre ensemble ? », la démarche initiée dans le cadre des politiques d'éco-quartier met en avant l'urgence du projet commun décliné dans une troisième voie « comment mieux vivre ensemble ? »

L'éco-quartier – ou quartier durable – vise tout à la fois pour le milieu urbain des économies d'énergie et de matière, une meilleure gestion de l'eau, la mobilité douce, une qualité de vie faisant la part belle à la nature en ville et, plus fondamentalement, un urbanisme et des styles de vie durables. À la fois vitrine et symbole d'une évolution positive en profondeur de la société, l'éco-quartier propulse une écologie habituée à provoquer rejet et dénonciation en fer de lance d'un projet de société constructif et enthousiasmant, associant un mieux-être ici et maintenant à la prise en compte à long terme de l'environnement. Il offre un cadre de proximité et de référence à travers lequel le résident retrouve son statut d'habitant du monde, de membre de l'humanité appelée à relever la tête face aux grands enjeux planétaires, climatiques et éco-systémiques. Cette conception des villes s'étoffe au sein d'un mouvement social résolument tourné vers l'intégration des relations des hommes entre eux et vis-à-vis de l'espace et rénove en cela les approches traditionnelles de l'aménagement du territoire.

L'enjeu est de dépasser les premières réalisations de la population de ces espaces qui prennent souvent la forme de pratiques éco-citoyennes respectueuses de l'environnement, pour réfléchir à la manière d'encourager des modes de vie socialement durables, sans se contenter d'une approche

7. « *L'approche territoriale du développement durable, condition d'une prise en compte de sa dimension sociale* », Jacques Theys, Développement Durable et territoires [en ligne], dossier 1 : approches territoriales du développement durable, mis en ligne le 23 septembre 2002. <http://developpementdurable.revues.org/index1475.html>

architecturale et technique. L'éco-quartier n'est pas une question d'habitat, de coque mais, au contraire, il peut servir de levier à un changement de mode de vie, qui lui-même engage une autre perception des solidarités. Il reflète aussi un changement culturel profond, mais encore latent. On voit ainsi réapparaître la thématique de l'habitant gestionnaire. Pour tirer profit des infrastructures d'un quartier durable, l'adhésion des habitants est cruciale. Un bon moyen d'obtenir cette adhésion est de solliciter leur avis et de l'inclure dans les discussions nécessaires pour concevoir puis gérer leur cadre de vie. Plus encore, la participation permet de dégager des valeurs communes qui facilitent la co-construction de solutions inventives propices à la durabilité, la promotion de styles de vie durables et l'implication des citoyens dans la vie de la cité. C'est l'enjeu que pose la gouvernance en apportant de nouvelles façons pour « faire ensemble » : plusieurs modèles de base apparaissent dans ce contexte comme l'enquête publique, les comités de quartiers, les débats participatifs mais aussi les dispositifs de facilitation, appelés à entretenir, faire prospérer et finalement fructifier le dialogue entre élus, techniciens des collectivités, associations, acteurs économiques et, comme indiqué plus haut, les habitants.

Cependant, la durabilité sociale des écoquartiers ne peut se concevoir que dans un souci de solidarité territoriale à même d'éviter l'isolement de ces espaces. Un territoire durable au plan social ne saurait reproduire la juxtaposition d'antan d'espaces développés, de déserts et de zones de transition revenant à accroître les inégalités territoriales et à renforcer le sentiment de relégation dans certaines catégories sociales, lorsqu'elles peuvent appréhender ces nouveaux environnements dits « privilégiés ». Ici encore l'approche territoriale du développement nous permet de mieux comprendre dans quelle mesure le progrès social, à la fois comme projet et comme processus, structure une communauté de destin et d'action entre le local et le global. Par effet miroir, le prisme de la cohésion sociale met en relief l'intérêt de refaire territoire. Il place le territoire-acteur au centre des dynamiques de changement pour non plus articuler mais intégrer au sein d'un projet commun le respect des libertés individuelles et des exigences collectives.

Les territoires ont donc vocation à s'échapper de leur fonction concurrentielle passée consistant à attirer les richesses et les activités et à en rejeter les pollutions vers l'extérieur pour retrouver une capacité à vouloir et à agir localement.

Comme l'exprime Pierre Calame^[8], il convient donc de retrouver le territoire pour réinventer une gestion intégrée de la société et de ses relations avec l'environnement et faire émerger la citoyenneté dans plusieurs dimensions. L'auteur insiste sur la nécessité de construire des territoires ouverts sur la planète, parties prenantes du monde et appelés à jouer un rôle solidaire localement au bénéfice de la proximité et du global : en cela, l'approche territoriale conditionne la prise en compte de la dimension sociale du développement durable.

Aussi le XXI^e siècle est-il appelé à construire son projet à partir de territoires devenus des méta-acteurs sociaux.

8. Préambule « *Repenser les territoires, construire des perspectives communes à partir de l'échange d'expériences* », Pierre Calame, juillet 1998, Éditions Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme (FDH).

TIRER PARTI D'UN INVESTISSEMENT MAJEUR

Michel Rostagnat est diplômé de l'École Polytechnique et ingénieur du corps des Ponts. Haut fonctionnaire, il est actuellement Délégué général de l'Association des Ingénieurs des Ponts et Chaussées. De 1987 à 1992, il a été membre du bureau du Mouvement chrétien des cadres et dirigeants. Il est l'auteur de : *Les nouvelles frontières de l'environnement* (1993), *Sous le ciel de Roissy* (inédit, 1996) et *Un chrétien dans la haute fonction publique* (2007). Michel Rostagnat, qui habite avec sa famille au pays de Raymond Lacombe, est par ailleurs administrateur de Sol et Civilisation.

Qu'ils soient petits ou grands, les territoires n'ont guère tendance à sortir spontanément des frontières (géographiques et techniques) que l'organisation administrative leur a imparties. La marche quotidienne des affaires publiques montre pourtant les limites de toute organisation, particulièrement en France, compte tenu de la maille très petite retenue pour la commune.

La fusion des communes eut son heure en France, du premier « Grand Paris » de 1860 aux communautés urbaines des années 1960. Elle a été menée tout dernièrement en Suède (où il ne reste plus que 600 communes) et au Japon (où elles ne sont plus que 1 800, soit 50 fois moins par habitant qu'en France). Pour y avoir renoncé, et avoir manqué le coche de la grande décentralisation de 1982 qui eût été de ne confier à la commune que des compétences de citoyenneté et de laisser la gestion et l'animation au niveau supracommunal, la France a dû ravauder l'édifice en encourageant la coopération intercommunale par des facilités financières. Aujourd'hui, des voix plus insistantes comme l'ancien Premier ministre Édouard Balladur se font entendre pour clarifier la distribution des compétences en favorisant la région et l'intercommunalité et en proscrivant les financements croisés qui brouillent le jeu et affaiblissent l'action publique.

La loi française offre d'ores et déjà des éléments de clarification. Ainsi, en matière d'action économique, la Région est le niveau compétent et les autres collectivités ne peuvent intervenir qu'avec son accord. Faire appliquer cette règle serait déjà un pas vers plus d'efficacité.

S'agissant de l'intercommunalité, elle a été toutefois laissée assez largement à la discrétion des communes, sous le contrôle bienveillant des préfets. C'est ainsi que la carte française de l'intercommunalité révèle une multitude de structures « défensives », conçues par des communes riches réticentes à partager leurs ressources fiscales avec leurs voisines. Les grandes agglomérations non dotées de communautés urbaines offrent ainsi une image très balkanisée. La seule Petite Couronne parisienne compte une quinzaine de structures intercommunales, et la moitié de son territoire (sans compter Paris *intra muros*) ne fait pas partie de telles structures.

Certaines dispositions fiscales vont dans le sens de l'efficacité globale. C'est le cas de la taxe professionnelle unifiée (TPU), perçue au même taux sur l'ensemble du territoire intercommunal et affectée à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) et non à la commune d'accueil. Étant entendu que les « avantages acquis » par chaque commune sont conservés (chacune d'entre elles continuant à recevoir, après redistribution, au moins ce qu'elle recevait auparavant), la TPU éteint la compétition fratricide pour l'accueil des bureaux et des grandes surfaces. Elle n'est évidemment acceptable que lorsque son produit global est en croissance, car le dispositif habituel sanctuarise les recettes perçues antérieurement par chaque commune et ne mutualise que les nouvelles recettes. Elle peut, paradoxalement, rendre certaines activités économiques *personae non gratae* dans des communes soucieuses de leur patrimoine et encourager *a contrario* l'accueil des populations qui n'étaient pas jugées aussi intéressantes (fiscalement parlant) que les entreprises. On ne peut certes pas s'en plaindre.

L'action économique a été le principal motif d'encouragement à l'intercommunalité. Il s'agissait bien, et il s'agit toujours, d'éviter l'inflation d'offres aux entreprises, le surinvestissement et le dumping fiscal au détriment du contribuable, dans des agglomérations mal organisées où chaque commune était tentée de tirer la couverture de l'emploi à soi. Cela dit, en l'absence de relation évidente entre le territoire « vécu » (le bassin d'emploi dans le cas d'espèce) et le territoire institutionnel, il y a encore beaucoup de perte en ligne. La taxe professionnelle est six fois moins chère à la Défense qu'en Seine-Saint-Denis : comment convaincre une entreprise cherchant une implantation dans la région d'opter pour le 9-3 ? On voit bien qu'une organisation territoriale ne fait pas un territoire.

À ces questions de pouvoir financier que les élus locaux recouvrent d'une omerta pesante s'ajoutent celles du territoire « vécu ». La périurbanisation, qui a fait son apparition sémantique et physique en France au milieu des années 70, a fait exploser les limites des agglomérations. Il y a dix ans, dans le département du Rhône, 80 % des prêts à taux zéro étaient accordés pour des constructions dans le « Rhône vert », qui ne représente que 20 % de la population du département, contre 20 % dans le grand Lyon qui rassemble 80 % des habitants. Est en cause une politique foncière malthusienne – et

des possibilités physiques limitées – dans le grand Lyon, et fondamentalement une forte aspiration des ménages à vivre au grand air et un coût de la construction individuelle à la campagne nettement moins cher que celui du mètre carré en ville. Ces questions très pragmatiques (le coût du logement, passé en 10 ans de 15 à 25 % du budget des ménages) et éthiques (la recherche d'aménités, à défaut de la vie villageoise) renforcent le constat d'inadéquation entre le territoire institutionnel et le territoire vécu.

Mais alors, qu'est-ce qui fait un territoire ? Une histoire, des valeurs, un patrimoine partagés, sans doute ; toutes choses pas évidentes à identifier en ville. Un projet, plus rarement. Un contre-projet, comme on l'a vu dans le cas des intercommunalités défensives, accessoirement. Fondamentalement, c'est de l'intérieur, au terme d'une longue histoire, que se fait généralement un territoire. Mais il est d'autres opportunités qui peuvent le révéler. On jettera ici un œil sur des lieux appelés à accueillir un équipement majeur, susceptible d'avoir un impact considérable sur l'image et sur l'économie locale. Avec la conviction qu'un tel événement, s'il est bien anticipé et accompagné par les autorités et forces vives du territoire, peut l'aider à entrer dans une démarche de développement véritablement durable. On prendra pour ce faire trois exemples : la plaine de France avec l'aéroport de Roissy, la région de Millau avec son fameux viaduc, et Cadarache avec le campus du CEA prochainement enrichi du réacteur expérimental de fusion thermonucléaire contrôlée ITER. Trois projets majeurs, trois enjeux différents (fiscal pour Roissy, touristique et économique pour Millau, de population pour Cadarache), trois contextes territoriaux différents (un « non-territoire » à Roissy, deux territoires fortement typés mais usés à Millau et Cadarache). On se demandera dans quelles conditions il est possible de tirer parti d'une telle manne pour structurer durablement le développement du territoire concerné.

► Roissy

Fief historique des Capétiens, la Plaine de France au nord de Paris était pratiquement restée à l'écart de l'urbanisation lorsque le gouvernement décida, le 16 juin 1964, d'y implanter un nouvel aéroport international. Elle était restée tellement rurale que la mobilisation de 3 100 hectares, soit le tiers de la superficie de Paris *intra muros*, se fit au prix seulement de la démolition de deux fermes et du détournement d'une route nationale. Le chantier fut ensuite très perturbateur pour les villages environnants. Aujourd'hui pourtant, 35 ans après la mise en service de l'aéroport, et alors que le secteur est devenu un nœud de transport strié d'infrastructures de toutes sortes, les plaies semblent bel et bien pansées.

L'aéroport est situé sur quatre communes. Hormis Tremblay-en-France et ses 20 000 habitants, les trois autres (Roissy-en-France, 2 500 habitants, le Mesnil-Amelot, 800 habitants et Mauregard, 100 habitants) sont des villages. À quatre, ils se partagent l'énorme taxe professionnelle d'une plate-forme qui a créé 80 000 emplois en 35 ans. À lui tout seul, le petit village de Mauregard accueille (dans l'aérogare 1, dite « le camembert », située aux confins de son territoire) près de 10 000 emplois. En revanche, quoique proches voisines (on sort de Roissy-en-France pour pénétrer immédiatement dans la zone hôtelière puis dans la zone de maintenance d'Air France), ces communes sont assez peu gênées par le bruit des avions. Il serait sans doute juste que la manne de l'aéroport soit partagée avec les grandes communes de l'arrière (Aulnay-sous-Bois, Sarcelles, Mitry-Mory, Dammartin-en-Goële, etc.) qui hébergent ses travailleurs et souffrent souvent plus du bruit des avions et des difficultés d'accès à la plate-forme. Or ce n'est pas le cas.

Les deux villages seine-et-marnais du Mesnil-Amelot et de Mauregard ont en effet très tôt constitué une petite communauté de communes avec deux villages voisins. Roissy-en-France a fait de même de son côté. Quant à Tremblay-en-France, elle reste isolée. La richesse fiscale ne diffuse pas plus loin. Les villages riverains reçoivent une richesse dont ils ne savent plus que faire. Ils ont donc choisi de fixer très bas le taux de la taxe professionnelle,

pour le plus grand profit des entreprises de l'aéroport. Tout le monde est ainsi gagnant : tout le monde, sauf les communes de l'arrière et la collectivité publique au sens large, qui souffrent de ce manque à gagner. On est là dans un cas typique de transfert de charge entre les entreprises et la collectivité publique.

À cela s'ajoute le fait que l'aéroport est situé au point triple des départements de Seine-Saint-Denis, du Val d'Oise et de Seine-et-Marne. Donc en un point où les traditions ne portent pas à la coopération des élus locaux, et où la coordination administrative n'est pas facile. Certains en tirent parti, tels que les gens du voyage qui hantent le secteur et peuvent, en cas d'expulsion du terrain qu'ils occupent, se replier à quelques kilomètres de là dans le département voisin, en attendant la prochaine expulsion. De même, il est clair que ce point de faiblesse de l'organisation politico-administrative renforce *a contrario* la puissance du gestionnaire de l'aéroport.

L'État et Aéroports de Paris (ADP), société gestionnaire des aéroports parisiens, ont pourtant pris récemment des initiatives à l'échelle du bassin d'emploi et de nuisances, qui font timidement émerger une conscience de « territoire ». Ils ne l'ont certes pas fait spontanément. Il y a une quinzaine d'années, alors qu'ADP alertait sa tutelle sur le risque d'embolie prématurée de Roissy du fait de la croissance rapide du trafic et demandait l'autorisation de créer les trois pistes supplémentaires prévues à son plan-masse, il avait fallu deux missions de concertation débouchant sur la création d'une autorité indépendante de contrôle des nuisances sonores, l'ACNUSA, pour vaincre la méfiance des populations locales envers un gestionnaire vu comme un État dans l'État et permettre l'engagement des travaux d'agrandissement. L'ACNUSA a pris depuis lors sa place dans le paysage institutionnel et contribué à dépassionner les esprits. Et la perspective de travaux de capacité à venir (création d'un accès ferroviaire rapide depuis la gare de l'Est dénommé Roissy Express, renforcement du réseau autoroutier...) a convaincu ADP de fonder sa relation avec son environnement sous le signe de l'écoute mutuelle. Il publie ainsi une revue à l'attention des riverains, *Entre voisins*. Il ouvre sa Maison de l'environnement. Il a contribué au lancement d'un service de transport à la demande et de location de deux-roues motorisés pour les nombreux salariés modestes qui travaillent en horaires décalés et n'avaient auparavant aucun moyen de se rendre au travail par les transports en

commun. Ce sont des initiatives modestes mais réelles, et ressenties comme telles. Elles ne font pas une communauté politique mais contribuent à forger une conscience de territoire.

On a là, à l'évidence, un enjeu de « développement durable ». Développement durable du transport aérien français, puisque Roissy, avec ses 3 000 hectares aux portes de Paris, bénéficie d'un potentiel de développement unique en Europe qu'aucun site alternatif, forcément beaucoup plus éloigné de Paris, et soumis à de très fortes contraintes d'accès, ne serait en mesure d'assumer en relais. Développement durable, par extension, de la région capitale et de la France. Mais aussi développement durable du petit territoire environnant, qu'il est de l'intérêt de tous de garder cohérent et non mité par une urbanisation irréfléchie. En ce sens, il y a solidarité de fait entre les enjeux régionaux et nationaux portés par l'aéroport et le territoire local qui l'accueille. Pour l'avoir compris, fut-ce tardivement, ADP et l'État ont fait un investissement utile.

► Millau

Millau est l'illustration des heurs et malheurs des territoires. Au sortir de la guerre, elle était une ville florissante dont l'industrie gantière donnait du travail dans les fermes à la morte-saison à des dizaines de kilomètres à la ronde. Et puis la ganterie déclina, victime de sa propre paresse intellectuelle. Le pays ne reprit son envol – au sens propre –, timidement, que dans les années 80 avec l'arrivée des adeptes des sports de pleine nature : vol libre, canoë-kayak, randonnée, etc. Le survol en deltaplane des vieilles zones industrielles jetées sans grâce dans les zones inondables du Tarn donnait alors la mesure du contraste entre une tradition en déclin et un avenir qui se cherchait.

Puis vint le viaduc. La décision de relier par autoroute Clermont-Ferrand à la Méditerranée selon l'axe de la route nationale 9 avait certes été prise depuis longtemps, par le Président Giscard d'Estaing lors de son discours du Puy-

en-Velay le 28 septembre 1975. Mais la décision de franchir le Tarn à l'Ouest de la cité gantière et à 260 mètres au-dessus de la rivière, alors que des tracés plus modestes étaient envisagés, ne fut prise que tardivement. Millau ne releva pas tout de suite le défi. On y craignait que les touristes se contentent désormais de voir la ville de haut, à 110 km/h. C'est tout. Des élus et préfets courageux s'employèrent alors à structurer le développement local, en poussant au développement de zones d'activités le long de l'autoroute, avec un succès aujourd'hui nettement visible, et à une démarche informelle solidaire, de type pays, entre les collectivités et intercommunalités du secteur. Cela ne se fit pas sans mal, du fait tant du retard à l'allumage de Millau dont la zone d'activité de Saint-Germain est arrivée la petite dernière des zones riveraines de l'autoroute, que de l'hostilité de grands élus soucieux d'éviter la constitution d'un contre-pouvoir. Pendant ce temps-là, le chantier confié à Eiffage avançait pragmatiquement, apportant dès les premiers temps un vrai bol d'air, tant en termes d'emploi et d'activité locale que d'image pour le pays.

Si Millau a été un peu à la remorque de son viaduc, si son pays reste aujourd'hui encore très désuni face aux bénéfices économiques majeurs qui sont à sa portée, elle tire aujourd'hui du nouveau joyau de son patrimoine une fierté méritée. Outre les 500 emplois permanents d'Eiffage et les zones d'activité (dont une seule, la plus jeune, est située sur le territoire de la communauté de communes de Millau Grands Causses), la ville, naguère synonyme de bouchons estivaux cauchemardesques, est redevenue prisée par les touristes. Elle s'embellit à nouveau. Le viaduc qui barre son horizon à l'ouest s'inscrit désormais élégamment dans son paysage. L'image de la petite cité provençale blottie dans un trou de l'arrière-pays méditerranéen a changé du tout au tout pour devenir celle d'une ville sans complexe, affichant une image un peu écolo. On peut penser qu'on a là matière à un redémarrage durable de l'activité de ce pays sud-aveyronnais si attachant.

► Cadarache

Le Val de Durance de Jean Giono était naguère une région essentiellement rurale. Passé le défilé de Mirabeau, on sortait de l'aire d'influence de Marseille et Aix-en-Provence. Hormis la petite ville de Manosque, pas de véritable agglomération dans le voisinage. C'est dans ce *no man's land*, au point de rencontre des quatre départements des Bouches-du-Rhône, du Var, des Alpes de Haute-Provence et du Vaucluse, donc en un point de faiblesse du pouvoir politico-administratif – comme Roissy –, que le Commissariat à l'énergie atomique s'était, en 1959, taillé un domaine de 1 800 hectares dans la pinède, sur un terrain dont l'État avait hérité après la Grande Guerre. Le centre CEA de Cadarache compte aujourd'hui 6 000 collaborateurs. Ils se sont installés avec leurs familles sur Aix. Le CEA leur affrète des cars depuis Aix. Le centre paie ses impôts à la commune de Saint-Paul-lez-Durance, petite commune des confins des Bouches-du-Rhône, et désormais à la Communauté du Pays d'Aix, grosse communauté d'agglomération de 300 000 habitants aux confins de laquelle il se trouve. De fait, il tourne le dos à la haute vallée voisine.

Mais la tendance universelle à la périurbanisation se fait sentir là aussi. Les cadres du CEA ont commencé à emménager en haute vallée. La pression sur l'immobilier et le foncier s'accroît, la demande de services publics également. De petites communes qui ne bénéficient pas des retombées de Cadarache doivent étoffer leurs budgets pour prévoir l'accueil de ces nouveaux habitants.

Quand, en 2003, la France se porte candidate à l'accueil du réacteur expérimental de fusion thermonucléaire contrôlée ITER et propose le site de Cadarache, l'ensemble des collectivités territoriales concernées, de la Région PACA aux communes voisines, font bloc pour soutenir le projet. Conformément aux engagements demandés au pays d'accueil, la Région prend la maîtrise d'ouvrage d'un lycée international qu'elle décide, par un beau geste d'aménagement du territoire, de construire à Manosque et non à Aix. Le Département des Bouches-du-Rhône se charge de construire la route d'accès pour les convois exceptionnels qui devront amener les éléments du

réacteur depuis l'étang de Berre. Le consensus local est bien orchestré par le préfet de région, qui lance le concept fédérateur et politiquement correct de « Vallée des énergies » dans le Val de Durance d'Aix à Gap. La fusion se dépouille ainsi des oripeaux du nucléaire et revêt les habits verts des énergies renouvelables, aux côtés du solaire qui est un atout incontestable de la vallée.

Malheureusement, quelques années plus tard, l'enthousiasme des premiers temps fait place au doute. Car le calendrier d'un tel projet est très long : pour un accord international conclu à l'Élysée en 2006, les premiers travaux sur le site sont prévus pour 2008, 2010 pour la construction du bâtiment, pour une livraison du réacteur en 2018. Pendant dix ans, ITER ne sera pour ses voisins qu'un très gros chantier de bâtiment. Les porteurs du projet, convaincus qu'ils sont de ses retombées industrielles locales, ne sont hélas pas en mesure de les justifier. Pas tout à fait ce dont pouvaient rêver les élus locaux. Par ailleurs ceux d'entre eux qui ont anticipé se retrouvent dans une situation budgétaire inconfortable. Le maire de Manosque s'en fait l'écho lors de la visite du Premier ministre, le 27 octobre 2008. Il met en avant l'hôpital, le centre nautique, le quartier résidentiel, la future gare SNCF, et autres équipements qu'il a engagés sur son budget et qui ne sont couverts par aucune recette fiscale. ITER devient le révélateur de la fragilité de ce territoire qui est en fait victime, plus fondamentalement, de la poussée vers l'intérieur des terres de la grande agglomération marseillaise et voit sa population croître de 1,5 % par an. *Mezzo voce*, on susurre que les enfants du pays n'auront pas tous accès au lycée international qui doit ouvrir en 2009 parce que les enfants des cadres étrangers d'ITER y seront prioritaires.

À la demande des élus, des formules d'organisation du territoire ont été mises à l'étude. L'approche institutionnelle paraît *a priori* peu pertinente. Le secteur offre en effet une image des plus balkanisées, pour une grande part du fait de sa situation au point de rencontre de quatre départements : une grande communauté d'agglomération (Aix), seule bénéficiaire des retombées fiscales, mais qui considère Cadarache comme un élément de son patrimoine rural à préserver de l'urbanisation ; deux Parcs naturels régionaux (Lubéron et Haut Var), très efficaces garants d'une croissance douce et respectueuse du patrimoine naturel, mais peu portés sur la captation des dividendes d'un gros équipement ; et à moins de vingt minutes, une dizaine de structures intercommunales parfois minuscules. Vouloir coordonner les démarches

politiques de ces structures serait pour le moins prématuré. L'idée même d'une réflexion commune, de type *Schéma de cohérence territoriale* (SCOT) n'est pas évidente. Pourtant, le SCOT est un outil bien adapté : il est établi à l'initiative de collectivités territoriales regroupées dans un syndicat mixte *ad hoc* ; il est soumis aux différents stades de son élaboration au visa du représentant de l'État qui arrête son périmètre, « porte à la connaissance » de ses auteurs « les informations nécessaires à l'exercice de leurs compétences en matière d'urbanisme », est « associé » à l'élaboration du document, tout comme les grandes collectivités et les organisations consulaires, et peut demander *in fine* une réécriture des dispositions qui « compromettraient gravement » les principes fondamentaux du droit de l'urbanisme. Il est ainsi un outil de dialogue entre la collectivité locale, qui en a l'initiative, et l'État qui veille à la prise en compte des grands enjeux.

En fait, la demande locale s'est initialement formalisée en une demande d'*opération d'intérêt national* (OIN). Dans la région, l'OIN a pour vitrine le quartier Euroméditerranée, à Marseille. Mais derrière le clinquant de la formule, il y a une réalité infiniment plus humble. L'OIN donne au représentant de l'État compétence en matière de création de zones d'aménagement concerté (ZAC) et de délivrance de permis de construire, mais elle ne lui permet pas de modifier les plans locaux d'urbanisme (PLU) qui restent de la compétence des communes et EPCI. Telle quelle, elle n'apporte à vrai dire pas grand-chose (sinon le signal de la volonté de l'État d'être partie prenante aux côtés des élus locaux). En discutant avec les maires, on perçoit leur attente d'une structure opérationnelle capable de porter un projet d'aménagement stratégique. Euroméditerranée a un tel outil, un *Établissement public d'aménagement* (EPA), structure créée historiquement dans les Villes nouvelles. Dans le cas d'espèce, pour aller vers l'opérationnel, il conviendrait d'adjoindre aux deux partenaires traditionnels (État et collectivités locales) le monde scientifique et économique et ses poids lourds que sont ITER Organization et le CEA. C'est un peu ce à quoi pensent les maires des communes du secteur de Cadarache. Par prudence, on commencera par réunir les protagonistes dans une structure non opérationnelle dénommée groupement d'intérêt public.

ITER, un amour déçu ? Après l'enthousiasme des premiers temps, le scepticisme rampant chez les élus locaux laisse présager des difficultés

dans la réalisation du projet lui-même. Ainsi, ITER devra être qualifié au titre de la réglementation française sur les installations nucléaires de base. Cela veut dire enquête publique, donc intervention des élus et associations locales, et mise sur la table de questions touchant directement le voisinage (le tritium par exemple). L'écoute des collectivités locales est nécessaire pour que les sous-traitants trouvent le moment venu une bonne implantation locale. La maîtrise du planning et du coût du projet supposent des petits gestes qui ne sont pas inscrits dans les accords de l'Élysée. Il est donc essentiel que les promoteurs du projet ne le laissent pas tomber dans la spirale infernale de la défiance. Le directeur général d'ITER Organization comme l'administrateur général du CEA l'ont bien compris, qui s'emploient à cultiver leurs contacts avec les responsables locaux. Quand bien même ITER apparaîtrait comme un OVNI posé sur le sol de Provence, il est tributaire de l'hospitalité locale. Quant aux pouvoirs publics, ils lâchent un peu de lest en accélérant la rénovation de la desserte ferroviaire vers Manosque, en attendant que la concertation qu'ils ont instituée accouche d'un plan plus ambitieux.

► Un développement durable des territoires : à quel prix ?

Que dire à la lumière de ces trois expériences ?

D'abord, que la logique et le tempo d'un territoire n'ont rien à voir avec ceux d'un grand projet économique. Le territoire mûrit lentement. À vouloir le structurer trop vite pour en faire le partenaire du projet, on risque d'en faire le porte-parole du non. Cela n'excuse évidemment pas le maintien indéfini des structures défensives dont le seul objet est de ne pas partager les retombées du projet.

Ensuite, qu'à vouloir l'ignorer, le promoteur du projet s'expose à des retours de bâton qui peuvent le pénaliser et le retarder durablement. Installer un grand équipement aux confins de plusieurs départements simplifie en

apparence la tâche de son responsable, en lui donnant les coudées franches par rapport à l'administration et à la politique locale. Mais tôt ou tard il doit rendre des comptes au pays d'accueil. Il est donc de bonne politique, sans renoncer à ses objectifs ni dévier de son planning, de nouer d'emblée des relations de confiance avec ses responsables.

Enfin, que l'accueil d'un grand équipement peut être une chance pour le développement durable du territoire. Alors que la France, pays de grands espaces, tend à s'équiper au petit bonheur en multipliant les ronds-points inutiles, l'arrivée d'un équipement structurant donne aux responsables locaux l'ardente obligation de loger ses employés, d'installer ses sous-traitants, de discuter de son avenir avec le promoteur, de mettre en jeu leur image et celle du pays tout entier.

Le *développement durable* est trop souvent vu comme une sorte de mise sous cloche d'un territoire. Comme s'il était possible d'arrêter l'aiguille au cadran de la montre. Comme si, dans le terme, il n'y avait pas *développement*. Les expériences réussies de tandems territoire / grand projet montrent au contraire que c'est en jouant la carte de celui-ci que le territoire d'accueil peut, pour lui-même et plus largement pour le pays tout entier (voire pour l'Europe et le monde) montrer la voie d'un développement véritablement fécond et respectueux de l'environnement.

UNE ÉCONOMIE DE TERRITOIRE POUR DÉPASSER LES CRISES

Ancienne élève de l'ENA (promotion Voltaire 1980), **Dominique Viel** a eu un parcours professionnel diversifié à l'intérieur et à l'extérieur de l'administration. Actuellement chef de la mission de contrôle Écologie et développement durable au service du Contrôle général économique et financier (ministères des finances), elle a coprésidé en 2008 le comité opérationnel du Grenelle de l'environnement sur les déchets. Depuis 2006, elle anime, avec la délégation interministérielle au développement durable, le club développement durable des établissements publics. Passionnée depuis longtemps par les questions de développement durable et de territoire, elle a publié en 2006, aux Éditions Ellipses, « Écologie de l'Apocalypse ». Elle écrit régulièrement dans le magazine EchoNature. Elle vient de publier un article sur les fondements scientifiques de la durabilité dans la revue Transitions. Dominique Viel est également administratrice de l'association Sol et Civilisation.

Pourquoi parler d'économie de territoire alors que l'ensemble de la planète vit au rythme de la mondialisation et que, malgré la crise financière, puis la récession économique la plus forte depuis les années 1930, les médias continuent d'annoncer des jours meilleurs ?

C'est que, si les grands enjeux auxquels nous sommes confrontés sont bien identifiés, comme la conservation de la biodiversité, la disponibilité de la ressource en eau ou des sols cultivables, les voies pour transformer ces enjeux en opportunités ne sont pas clairement tracées. Le monde est entré dans une zone de dysfonctionnement qui pourrait impacter l'ensemble des espèces, y compris l'espèce humaine, et la prise en charge de ces dysfonctionnements au plan mondial s'est avérée jusqu'à présent peu opérante.

Deux constats peuvent être faits.

Le premier est que si les enjeux sont globaux, en fonction de leur nature, ils se déclinent différemment « à plusieurs étages ». Si l'on considère l'air par exemple, le problème de la diminution de la couche d'ozone ne peut être traité que mondialement, par la mise en place de règles à respecter dans tous les pays. La pollution par les particules issues de la combustion des carburants des véhicules par contre est une pollution locale, qui peut être prise en charge au niveau d'une localité ou d'un territoire national. La question du bon niveau de prise en charge d'un problème est fondamentale, ainsi que celle de l'articulation entre les différents niveaux, en fonction des circonstances locales : climat, sol, précipitations, espèces locales, latitude, acteurs locaux, densité de population, etc. Il ne peut exister de recette universelle et la prise en charge des enjeux ne peut reposer sur le seul niveau mondial.

Le second est que la mondialisation, construite sur la recherche de la performance et du profit à tout prix, s'est faite au prix d'« externalités négatives », c'est-à-dire de l'impact négatif des activités de production : il peut s'agir d'impacts environnementaux, dans le cas d'activités industrielles ou d'exploitations minières polluantes, de surexploitation de ressources naturelles et de nappes phréatiques, ou bien d'impacts sociaux, comme le fait de rémunérer quelqu'un un ou deux dollars par jour, ou de faire travailler des enfants. Ces externalités ne sont intégrées ni dans les coûts ni dans les

prix, ce qui explique l'attractivité croissante depuis longtemps des produits fabriqués par le Sud. Il n'est pas envisagé pour le moment de réintégrer ces impacts négatifs dans les prix de vente.

Ceci explique pourquoi les tentatives de prise en charge au niveau mondial des problèmes par les différentes institutions internationales⁽¹⁾ se révèlent infructueuses : le tableau des espèces menacées ou éteintes s'allonge, la moitié des nappes phréatiques est exploitée de manière non durable, la surface des sols cultivables diminue, le nombre de personnes souffrant de la faim augmente chaque année.

Il y a urgence à trouver comment prendre en charge les enjeux d'aujourd'hui et c'est là que le territoire peut révéler son potentiel de création de valeur.

► **Les enjeux actuels de la planète ne trouvent pas aisément de réponse lorsqu'ils sont traités au seul niveau global.**

Si les enjeux actuels sont multiples, un petit nombre d'entre eux sont cruciaux : la perte de la biodiversité, l'épuisement des ressources en eau disponibles et la diminution des surfaces cultivables. Leur combinaison conduit à la faim et à la misère humaine.

La biodiversité est en chute libre, et la réponse universelle est de concentrer les gènes des espèces menacées ou disparues dans des laboratoires, ou de parquer les animaux dans des réserves, des parcs, des zoos, des collections privées. L'être humain n'est généralement pas conscient du lien entre ses modes de production et de consommation et leur impact sur la biodiversité. Il y a au contraire une pression diffuse pour que nous maintenions ces modes, car ils garantissent le profit des grandes entreprises. Mais il y a des raisons pour cela : les économistes ont longtemps considéré la terre et les ressources naturelles comme un cadeau perpétuel. Ainsi, Jean-Baptiste Say écrivait en 1829 : « *Les richesses naturelles sont inépuisables, car, sans cela, nous ne les obtiendrions pas gratuitement. Ne pouvant pas être multipliées ou épuisées, elles ne font pas l'objet des sciences économiques* ».

1. FAO, PNUD, PNUE, World Water Forum, etc.

Pourtant, s'il n'y a personne du côté de la nature pour recevoir la rémunération des services offerts, et dont le tout premier est la vie, don sans prix, le prix de ces services a été calculé, et il représente approximativement deux fois le PNB mondial.

En 1997, le journal *Nature*^[2] a publié une étude exhaustive de la valeur monétaire des écosystèmes, étude réalisée par des biologistes, des climatologues, des économistes et des écologistes nord-américains. À partir de l'analyse de 17 écosystèmes fondamentaux^[3], le groupe a évalué que leur contribution monétaire au bien-être et à la survie de l'humanité s'élevait alors à 33 000 milliards de dollars par an, soit deux fois le produit national brut de l'économie mondiale. En réalité, comme l'ensemble des économies sur la planète s'effondrerait sans les écosystèmes qui permettent la vie, la valeur réelle de l'environnement n'a pas de prix. Mais l'établissement d'une valeur monétaire pour les services rendus par ces écosystèmes peut ouvrir les yeux... Nous serions totalement incapables de les rémunérer en termes de PIB !

En septembre 2008 l'Équateur, s'appuyant sur les croyances et les traditions de ses peuples indigènes, a intégré les droits de la nature dans sa Constitution : « *La nature a le droit d'exister, de persister, de maintenir et de régénérer ses cycles vitaux, sa structure, ses fonctions et ses processus en évolution* ». La nature n'est pas juste un objet d'appropriation et d'exploitation par les hommes, mais une entité porteuse de droits qui devrait être traitée à parité au regard de la loi. D'autres pays pourraient suivre, comme le Népal, qui écrit sa première constitution. Cet épisode a été pratiquement ignoré par les médias, alors que, au fur et à mesure que les systèmes écologiques s'effondrent un peu partout dans le monde, il serait si important que nous humains, nous puissions changer en profondeur nos relations avec la nature, que ce soit au niveau de la loi, de la culture, et de nos comportements.

L'eau est souvent présentée comme un enjeu global, alors qu'il existe une grande diversité et une grande complexité de situations par rapport à sa

2. Robert Constanza et al., *"The value of the world's ecosystem services and natural capital"*.

3. Comme la purification de l'air, l'approvisionnement et la distribution d'eau, la production de nourriture, les loisirs, etc.

disponibilité. Si l'on ne considère que l'agriculture, qui compte pour les trois-quarts des prélèvements d'eau, les disparités sont flagrantes. En Europe, des pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, la Hollande ne pourraient se passer d'importations en produits alimentaires en provenance de pays à ressources d'eau plus abondantes. La France, par contre, qui importe des produits alimentaires à un niveau significatif⁽⁴⁾, dispose de flux d'eau renouvelables qui permettraient la même production sur le territoire national (il ne s'agirait pas toujours des mêmes produits !).

Parmi les pays les plus vulnérables, l'Arabie Saoudite a annoncé en 2008 que l'aquifère qui avait permis son autosuffisance en blé pendant plus de vingt ans était en voie d'épuisement. Les dirigeants saoudiens ont dès lors décidé de réduire la récolte de blé d'un huitième chaque année, jusqu'à l'arrêt total de la production, en 2016. Ils prévoient d'utiliser leur richesse pétrolière pour importer les céréales nécessaires à la consommation de leur population de trente millions de personnes, l'équivalent du Canada. Si le cas de l'Arabie Saoudite est unique, d'autres pays, comme l'Inde⁽⁵⁾ et la Chine⁽⁶⁾, le Pakistan, l'Iran et le Yémen pourraient voir leur production de céréales décliner.

Ce phénomène de baisse des récoltes, lié en grande partie⁽⁷⁾ au manque d'eau disponible ou accessible, s'est traduit par le triplement, entre la mi-2006 et la mi-2008, des prix mondiaux du blé, du riz et du maïs. Il a fallu la pire récession économique mondiale depuis la Grande Dépression pour que le prix des céréales baisse.

Au fur et à mesure que les pays exportateurs de céréales réduisent ou même interdisent leurs exportations pour empêcher les prix alimentaires domestiques de s'enflammer, les pays importateurs perdent confiance dans la capacité du marché à subvenir à leurs besoins. En réponse, les plus riches, comme l'Arabie Saoudite, la Chine, la Corée du Sud, louent et achètent de grandes surfaces de terres dans les pays du Sud, afin d'y cultiver de la nourriture pour eux-mêmes.

4. Et qui importe par là, indirectement, l'eau qui a servi à leur production.

5. Une étude de la Banque Mondiale montre que 15 % de la récolte indienne de céréales est alimentée par la surexploitation des nappes phréatiques.

6. 130 millions de personnes en Chine sont touchées par le même phénomène.

7. L'érosion des sols y contribue également.

Le sol en effet vient à manquer : ces cinquante dernières années, la population mondiale a plus que doublé, alors que la surface des terres agricoles a augmenté de moins de 10 %. La situation est particulièrement préoccupante pour la Chine, qui dispose de 9 % des terres arables de la planète pour nourrir 20 % de la population mondiale. Conséquence directe de l'érosion, de l'urbanisation et de l'industrialisation massives depuis les années 1980, la surface agricole chinoise est passée en 2009 en dessous du seuil minimum requis pour subvenir aux besoins des Chinois. Le recours à davantage d'importations est inévitable mais les dirigeants du pays ont déjà mis en place une nouvelle stratégie : louer ou acheter des terres cultivables à l'étranger.

Comme la Chine, les grands pays qui ont épuisé leurs possibilités de cultiver sur leurs propres terres colonisent celles d'autres pays détenteurs de terres fertiles et à moindre densité de population : la terre se vend à l'encan. Selon l'ONG Grain^[8], la Corée du Sud possède 2,3 millions d'hectares agricoles hors de son territoire, la Chine en contrôle plus de 2 millions, l'Arabie Saoudite 1,6 million, les Émirats Arabes Unis 1,3 million, le Japon 300 000. L'Indonésie et le Pakistan font l'objet de convoitises. D'autres pays, où la faim est récurrente, ont « donné » leur terre : Madagascar^[9], les Philippines (1,3 million d'hectares), le Soudan (1,1 million d'hectares), la République Démocratique du Congo (2,8 millions d'hectares), mais aussi le Laos, le Cambodge, l'Ouganda...

Quel avenir pour ces pays contraints à la monoculture, dépendants du pétrole pour leurs engrais, leurs pesticides et leurs transports ? Et quels conflits prévisibles avec les populations locales des pays achetés, au fur et à mesure de l'extension des crises de la faim ? La stratégie du « *land grabbing*^[10] » laisse présager bien des paniques.

8. ONG dédiée à la gestion durable de la biodiversité agricole et au contrôle des populations sur leurs ressources génétiques et leurs connaissances locales.

9. L'État malgache va louer pour 99 ans à la Corée du Sud 1,3 million d'hectares, pour y produire des palmiers à huile et surtout du maïs ; ce contrat a été à l'origine des sanglantes émeutes de Madagascar en novembre 2008.

10. Accaparement des terres.

La faim est une résultante des tensions sur la biodiversité, l'eau et le sol. Elle est en progression constante : de plus de 800 millions à la fin des années 1990, le nombre de personnes touchées⁽¹¹⁾ s'est élevé à plus de 900 en 2008 et a dépassé un milliard en 2009. Sur ce milliard de personnes, 642 millions habitent l'Asie Pacifique et 265 millions l'Afrique.

Il est certain que la crise économique a sévèrement touché les pays en voie de développement : elle a réduit les transferts de fonds des émigrés au pays, rogné le revenu des exportations, et réduit les investissements. Et le prix des denrées agricoles, même en baisse, est encore élevé après les pics des dernières années. Il pourrait même repartir vers le haut, le premier pays importateur de riz de la planète, les Philippines, ayant annoncé en octobre 2009 vouloir accroître ses achats de 250 000 tonnes.

Mais il existe d'autres raisons à l'aggravation de la faim, qui tiennent plus à la non prise en compte des territoires dans la détermination des politiques privées ou publiques. Chaque continent, région, ou territoire, offre des caractéristiques spécifiques sur le plan de la latitude, du climat, de l'altitude, du sol, de la ressource en l'eau, des richesses du sous-sol, de la densité et de la croissance de sa population, de la langue et de la culture, de la répartition des richesses, etc. Les solutions de type universel ne peuvent pas répondre à la diversité de situations locales, et ceci d'autant moins que, la plupart du temps, elles n'ont pas été construites avec les acteurs locaux, ni appropriées par eux.

L'exemple du quinoa en est l'illustration : alors qu'il est vendu en France sous des labels biologique et équitable, sa production est à l'origine d'un désastre écologique et social en Bolivie.

Le quinoa est cultivé depuis 7 000 ans sur les hauts plateaux des Andes, au Pérou, en Équateur et en Bolivie. La seule variété exportée, le quinoa real, ne pousse que dans un secteur situé entre les deux déserts de sel de Bolivie, entre 3 700 et 5 900 m d'altitude.

11. Le nombre des affamés continuera à s'élever mécaniquement, car l'essentiel des trois milliards de personnes supplémentaires attendues d'ici 2050 naîtra en zone urbaine, précisément dans les régions qui n'arrivent déjà pas à nourrir leurs populations actuelles.

Traditionnellement, le quinoa est cultivé à flanc de montagne. Des petits murets de terre abritent les cultures du vent et empêchent l'érosion des sols. Dans les plaines, plus soumises au gel que les collines, on élève des lamas, des alpagas et des moutons, pour la laine, la viande et le fumier. À cette altitude, seules les chenilles menacent, elles sont contrôlées par des chasses collectives aux papillons, quelques nuits par an.

Dans les années 60, l'aide au développement et la mécanisation ont fait descendre la culture du quinoa dans les plaines. La monoculture intensive a progressé et elle a entraîné : l'érosion éolienne des terres des plaines, la perte de fertilité des sols, l'apparition de nouveaux nuisibles inconnus dans les hauteurs, la diminution des troupeaux de lamas et de moutons, et la perturbation de l'organisation communautaire des paysans Aymaras.

Dans les années 80, la demande en produits biologiques et équitables a fait exploser le marché, d'où un renforcement de l'intensification, sans prise en compte de la gestion du territoire. En effet, le bio comme l'équitable contrôlent le processus de production sur chaque parcelle, mais ne s'interrogent pas sur la dégradation du territoire. Les certifications ont fait monter les cours, et la « graine d'or » est devenue localement un produit de luxe. Les Boliviens achètent désormais des pâtes américaines importées, moins chères.

Depuis quelques années, ONG, coopération internationale et instituts de recherche tentent d'aider les communautés à adopter de bonnes règles de gestion du territoire, à encourager l'élevage de lamas et à retrouver de bonnes pratiques de culture. Ces interventions réussiront si les mécanismes de contrôle communautaire sont renforcés. En effet, il ne suffit pas d'imposer des normes de certification étrangères inadaptées au terrain, c'est aux Indiens Aymaras⁽¹²⁾ qu'il appartient de mettre en œuvre de nouvelles normes communautaires qui tiendront compte de l'impact sur les systèmes de production, de la situation socio-économique des familles, du milieu rural, du développement local, de la gestion des ressources naturelles et du territoire. Toute la question est de retrouver une gestion du territoire en bien commun afin d'éviter la fin de la fertilité des terres.

12. Confortés par la reconnaissance des droits indigènes dans la nouvelle Constitution de l'État bolivien.

Une prise en charge de type mondial et universel des enjeux planétaires ne suffira donc pas. Une autre approche est nécessaire, qui permette de mobiliser les acteurs des territoires, de mieux gérer et répartir les ressources, de repenser les besoins matériels, d'incarner la solidarité vis-à-vis des générations futures mais aussi des générations actuelles qui vivent de l'autre côté de la planète, et de penser une nouvelle façon d'être en relation avec les autres espèces vivantes. Faute de quoi, nous aurons bientôt épuisé le capital de la biosphère qui nous permet de vivre.

Ceci implique une territorialisation, même partielle, de l'économie.

► **Les économies traditionnelles étaient construites autour des territoires, certaines persistent encore sous cette forme.**

Les sociétés primitives ont longtemps été présentées comme des économies de subsistance et de pauvreté, capables, au mieux, d'assurer la survie du groupe, mais incapables de sortir d'un sous-développement chronique. Le sauvage est écrasé par son environnement écologique et sans cesse guetté par la famine et l'angoisse, telle est l'image habituellement répandue. Selon l'anthropologue et économiste Marshall Sahlins⁽¹³⁾, les faits contredisent cette théorie. D'après son étude de groupes de chasseurs-cueilleurs et d'agriculteurs sur brûlis, si les sociétés les plus primitives restreignent leur production, c'est parce qu'elles savent limiter leurs besoins. D'un strict point de vue économique, elles vivent dans l'abondance, puisqu'elles jouissent de beaucoup de temps libre. Cette démonstration renverse la vision misérabiliste que nous avons des sociétés technologiquement peu avancées.

Sahlins a observé des chasseurs australiens et bochimans⁽¹⁴⁾, ainsi que des sociétés néolithiques d'agriculteurs primitifs, telles qu'elles vivent encore en Afrique ou en Mélanésie, au Viet Nam ou en Amérique du Sud. Après avoir relu les textes connus et ajouté des données chiffrées, il affirme même que l'économie est la première et jusqu'à présent la seule société d'abondance. Si l'homme primitif ne rentabilise pas son activité, ce n'est pas parce qu'il ne

13. Notamment dans son livre « *Âge de pierre, âge d'abondance* », Gallimard, 1976.

14. Les chasseurs passent 3 à 4 heures par jour à trouver leur subsistance, les agriculteurs sur brûlis 5 heures.

sait pas le faire, mais parce qu'il n'en a pas envie et se soucie de produire juste ce qui est considéré comme nécessaire. L'idée d'accumulation n'existe pas et chacune de ces sociétés et de leurs unités élémentaires de production s'inspire d'un idéal d'autarcie. Les échanges sont permis à condition de rester limités aux biens et services rares, impossibles à se procurer localement. L'organisation repose sur le prestige du chef, occupé à distribuer des biens et se montrer reconnaissant par rapport aux groupes familiaux qui lui permettent d'être l'homme le plus généreux. Contrairement à ce qu'écrit Adam Smith sur cette « *propension de l'homme à troquer, à échanger, et céder une chose contre une autre* », la plupart des civilisations précapitalistes marquent une aversion pour l'échange microéconomique intéressé, préférant les relations de réciprocité et la redistribution après centralisation des richesses.

Cette voie est radicalement différente de celle fondée sur l'expansion infinie des besoins, où, par définition, il ne peut y avoir abondance. Le passage de l'une à l'autre se fait lorsque le chef devient un homme de pouvoir et, au lieu de leur donner et d'être à leur service, prélève un tribut sur les individus qui lui sont soumis. C'est la naissance de l'état. Duby attribue des raisons similaires à la croissance économique au haut Moyen Âge : les nouveaux rois et les grands seigneurs féodaux intensifient le prélèvement d'impôts sur la paysannerie, ce qui la pousse à travailler davantage pour retrouver son niveau de vie antérieur.

Alors que nos sociétés occidentalisées continuent leur course à la consommation presque infinie d'objets, de ressources naturelles, de personnes, de paysages, on assiste à une résurgence des économies indigènes de par le monde^[15]. Celles-ci, après avoir été menacées par les cultures majoritaires, la déforestation, les conflits de ressources et l'expropriation, reconstruisent leurs cultures, leurs valeurs, leurs territoires, leurs traditions et leurs savoirs ancestraux. Leur message, porté en particulier par de jeunes artistes indigènes^[16], a pour objectif de mieux faire réfléchir les pays occidentalisés à leurs habitudes, à leur déracinement culturel et écologique, à leur absence de lien avec la vie sur la planète.

15. Inuit, Sami, Crew, Berbère, Montagnais, Mapuche, Touareg, Queschua, Komi, Chucktche, Even, Sioux, Tsaatans, Barefoot, Cayapos, Massai, Peul.

Les Amish, chrétiens anabaptistes installés aux États-Unis depuis le XVII^e siècle, vivent quasiment en autarcie sur leurs territoires, faisant passer l'application stricte des règles de la Bible avant les possessions matérielles au profit. Ils rejettent le modernisme sous toutes ses formes, comme la vaccination, les engrais chimiques, l'automobile, la radio, l'électricité et le téléphone. Le visiteur se croit revenu quelques siècles en arrière, car les Amish se déplacent en carriole, s'éclairent avec des lampes à pétrole, cultivent la terre à la charrue tirée par des chevaux, sont exemptés de service militaire et portent des vêtements sobres à la mode ancienne. Leur savoir-faire agricole est étonnant et leur production est très appréciée des États où ils sont établis, principalement la Pennsylvanie. Le sens de l'entraide, permanent, réunit la communauté pour construire un hangar ou une ferme. Les jeunes respectent les anciens et choisissent de quitter la communauté ou de l'intégrer après une période de liberté et de folie de trois ans⁽¹⁷⁾. La population Amish est en croissance continue depuis leur arrivée sur le continent.

C'est la même économie de territoire qu'évoque Alastair McIntosh dans « *Soil and Soul* »⁽¹⁸⁾. Dans les années 1950, les habitants des îles Hébrides, au large de la côte écossaise, vivaient selon leurs modes traditionnels. McIntosh, universitaire à Glasgow, décrit son enfance sur l'île de Lewis : la monnaie n'a pas pénétré sur l'île, au retour de la pêche, les prises sont partagées entre les habitants, la construction des maisons se fait en commun et la vie se déroule sur les valeurs de solidarité et de mutualisation. La langue, la culture, les chants, les relations entre les générations en sont le reflet.

L'arrivée de la mondialisation a porté atteinte à ces traditions vivantes : la monnaie a compromis la solidarité, les pêcheurs japonais, avec leur flotte puissante et sophistiquée, ont dépeuplé les zones de pêche. Progressivement, la société s'est déstructurée, les habitants se sont déracinés pour trouver du

16. « Notre culture revivra par les chansons de nos ancêtres et la voix de la terre » chante le groupe *Digging Roots*.

17. Moins de 2 % des jeunes choisissent de partir.

18. Publié en français sous le titre « *Chronique d'une Alliance* », Ed. Yves Michel.

travail, les personnes âgées ne peuvent plus rester sur place, les écosystèmes se dégradent. Alastair McIntosh rappelle une vérité celtique sur l'identité : *« une personne appartient à la communauté dans la mesure où elle est prête à chérir et être chérie par un territoire et ses habitants »*^[19].

► Les cinquante dernières années ont vu l'émergence de nouvelles formes d'économies de territoire.

Les districts industriels, et leurs émules, clusters, pôles de compétitivité, systèmes productifs locaux, émaillent les territoires nationaux depuis les années 1980.

La paternité des **districts industriels** est attribuée à Alfred Marshall, qui dans *« Principle of Economics »*, décrit en 1890 deux possibilités d'organisation industrielle : le travail intégré sous un commandement unique au sein d'une grande entreprise, ou le travail désintégré entre des petites entreprises spécialisées dans des segments du processus productif, sur une aire géographique donnée. L'efficacité du second modèle repose sur l'intégration du tissu socio-économique et du réseau d'entreprises concernées. Les économies externes (infrastructures et ressources communes, développement d'un bassin d'emploi spécialisé, augmentation des industries intermédiaires) conduisent à un abaissement des coûts de production qui remplace les économies d'échelle prônées au sein des grands groupes.

Un siècle plus tard, un économiste de l'école italienne^[20], reprend l'analyse de Marshall et l'applique à l'Italie du Nord sous le nom de district industriel, défini comme : *« une entité socio-territoriale caractérisée par la coexistence active d'une communauté ouverte d'individus et d'une population segmentée d'entreprise »*. Il s'agit d'un processus orienté vers une production unique, fragmentée entre de petites entreprises en interaction avec la population du territoire.

19. *"A person belongs inasmuch as they are willing to cherish and be cherished by a place and its peoples".*

20. Becattini.

Les clusters^[21], mot forgé par Michael Porter en 1990, sont des concentrations d'entreprises interconnectées, de fournisseurs spécialisés, de prestataires de services et d'institutions associées (universités, associations commerciales, etc.). Ils ne sont pas éloignés des **pôles de compétitivité**, initiés en 2004 sur le territoire français, qui, sur un territoire donné, résultent de l'association d'entreprises, de centres de recherche et d'organismes de formation, engagés dans une démarche partenariale destinée à dégager des synergies autour de projets innovants conduits en commun pour atteindre un marché donné.

Toutes ces notions se regroupent, selon l'ex-DATAR, autour du concept de **systèmes productifs locaux**, qui sont « *des organisations productives localisées sur un territoire correspondant généralement à un bassin d'emploi, et fonctionnant comme un réseau d'interdépendances constituées d'unités productives ayant des activités similaires ou complémentaires qui se divisent le travail* ».

Si ces formes d'organisation sont reliées par leur appartenance à un territoire, elles ne sont plus constituées, comme à l'origine, de petites entreprises (les pôles de compétitivité fédèrent plutôt des entreprises ou des entités de grande taille) et elles ne sont pas toujours en interaction avec les acteurs du territoire.

L'écologie industrielle, ou économie circulaire^[22], ou écologie territoriale, privilégie la mutualisation d'entreprises et d'activités sur un territoire afin d'optimiser et de réduire leur consommation de matières premières et d'énergie, de minimiser les impacts environnementaux, d'optimiser l'utilisation des produits au niveau de leur consommation, de procéder à l'analyse du cycle de vie des produits^[23], et de réduire leurs déchets. Elle s'appuie sur la coopération entre entreprises, qui est une condition indispensable de la démarche, à partir d'une vision intégrée et inter-disciplinaire, et surtout, de la confiance. Le principe fondamental qui soutient l'écologie industrielle est que, dans la nature, la notion de déchet n'existe pas : tout ce qui est produit

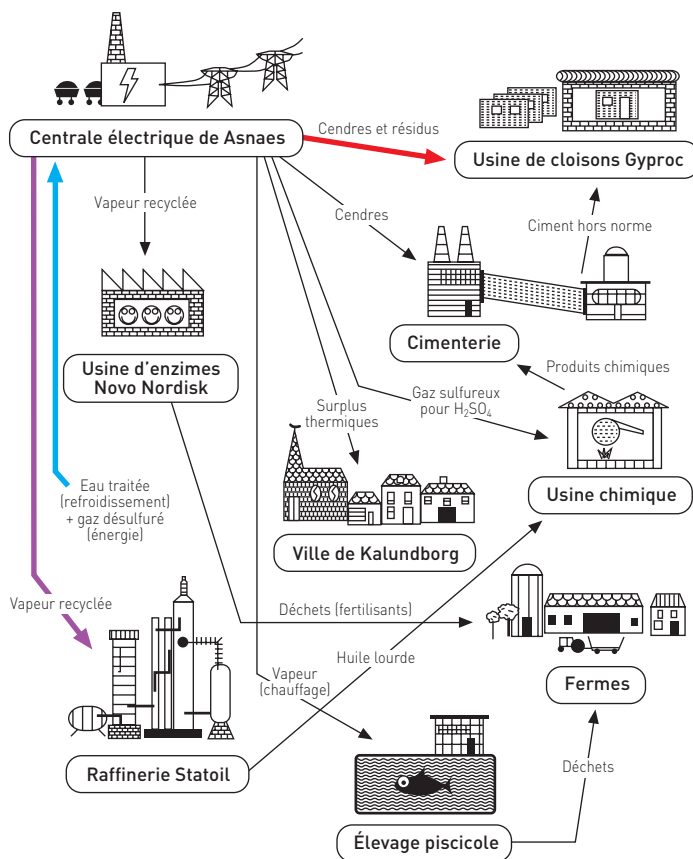
21. Ou grappes, en français.

22. Expression forgée en Chine.

23. L'objectif est d'éviter d'améliorer une filière de production à un endroit alors que l'on détériore l'environnement ailleurs.

dans le système peut être réutilisé ailleurs, et ce qui ne peut être réutilisé tel quel est transformé pour servir à une autre activité.

Le premier exemple d'ampleur est celui baptisé « la symbiose de Kalundborg », au Danemark, qui a démarré dans les années 1960. Y fonctionnent en synergie : une centrale électrique, une raffinerie, une usine de production d'enzymes et d'insuline, une cimenterie, une unité de soufre liquide, une ferme d'aqua-culture, ainsi qu'un millier de fermes et la ville de Kalundborg. Les échanges s'y sont organisés au fil des années et concernent les eaux propres, les eaux usées, la vapeur, le gaz, les centres volants, le gypse, les boues, etc.



L'économie de proximité est un concept plus large, apparu notamment en réponse à la question de l'épuisement des ressources pétrolières et de son impact sur les transports à moyenne et longue distance : s'il n'y a plus de pétrole ni de carburant de substitution, il y a urgence à réduire les distances parcourues par les produits. Il s'agit donc de raccourcir les circuits de la production à la consommation, ce qui en général, crée du lien social, ainsi que des emplois, et permet de maintenir, voire de développer l'activité économique du territoire. Les AMAP (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) constituent un exemple de relation contractualisée et durable entre petits producteurs d'agriculture et d'élevage et consommateurs.

Le courant des « **locavores** », qui s'est créé en réaction à l'énormité de la distance parcourue par nos aliments (2400 à 4800 km en moyenne aux États-Unis), offre une illustration de l'émergence d'économies de proximité. Un locavore^[24] est une personne qui fait le choix de se nourrir de produits locaux, dans un rayon kilométrique qu'il choisit, en général sur la base de plusieurs motivations : réduire les dépenses d'énergie, relancer ou consolider l'économie des territoires, respecter le rythme des saisons, manger plus sain, soutenir la biodiversité, aider l'agriculture durable.

Le « Régime des 100 miles »^[25] décrit les aventures de deux jeunes Canadiens soudainement embarqués dans une telle épopée. Des courants se forment, des pratiques se développent. Ainsi, l'exception dite « Marco Polo » autorise le sel, le poivre et les épices. Plus, au choix, un plaisir personnel : souvent thé, café, chocolat, thé Roïbos d'Afrique du Sud, ou riz pour sushi japonais, ou fromage français, ou bière belge, ou parmesan. La cantine du siège de Google a ouvert un « 150 miles Cafe ». En France, de grands « chefs » relocalisent le contenu des assiettes à proximité de leur établissement.

Parallèlement apparaissent les « nouveaux jardiniers ». Pour affronter la crise, et pour être « écolos », les nouveaux jardiniers installent des potagers

24. L'expression est apparue en 2005 en Californie, elle est entrée comme mot de l'année dans le *New Oxford Dictionary* en 2007.

25. *"The 100-Mile Diet, a Year of Local Eating"*, Alisa Smith et J.B. MacKinnon, Ed. Vintage Canada. Leur site www.100milediet.org fourmille d'idées et d'inspirations.

un peu partout : sur les balcons, les terrasses, dans les coins de la ville. À Paris même, dans la cour d'immeubles du 12^e arrondissement^[26] des bacs à compost se sont installés, qui alimentent des petits bouts de jardin. Au Venezuela, un programme gouvernemental appuyé par la FAO a favorisé l'éclosion de jardins potagers coopératifs en ville, afin d'améliorer la nutrition et les moyens d'existence des pauvres. Des familles et des écoliers cultivent également des légumes dans 4 000 micro-potagers qui poussent sur les toits et les minuscules terrasses de la capitale, Caracas. Pour les habitants des quartiers pauvres de Caracas, perchés sur les collines abruptes autour de la ville, il fallait parcourir de grandes distances pour acheter des légumes frais au marché. Avec les micro-potagers, ils y ont accès tous les jours.

Les monnaies complémentaires occupent une place grandissante dans l'émergence des différentes formes d'économie de proximité. Les monnaies complémentaires sont des monnaies qui ne se substituent pas aux monnaies nationales mais qui permettent de créer de la valeur, sociale^[27] ou économique, en complément des biens et services échangés avec la monnaie officielle et pris en compte dans le PIB. Parmi le vaste ensemble des monnaies complémentaires^[28], les **monnaies territoriales**, souvent appelées **monnaies locales**, se développent rapidement.

Elles ont, par le passé, souvent constitué une réponse aux situations de crise financière et de récession.

Aux États-Unis, dans les années 1930, près de 5 000 monnaies locales ont vu le jour, jusqu'à ce que le président Roosevelt les interdise, craignant qu'elles ne déstabilisent les banques. L'Allemagne, l'Autriche, l'Europe centrale ont vécu le même phénomène. Le « *WIR* » suisse, créé en 1934 par un groupe de chefs d'entreprise, irrigue encore aujourd'hui 75 000 entreprises helvétiques. Le « *RES* » belge, mis en place il y a une dizaine d'années, est utilisé par 5 000 entreprises en Belgique. L'Allemagne également dispose d'une monnaie complémentaire, le « *Regiogeld* ».

26. Voir le site <http://compostproximite.blogspot.com>

27. Les monnaies sociales permettent l'échange de services entre individus et/ou entre générations.

28. Plusieurs milliers de monnaies complémentaires ont cours sur la planète.

D'autres monnaies se créent sur des territoires plus restreints : livre de Totnes, première « ville de la transition » dans le Devon⁽²⁹⁾, livre de Brixton au sud de Londres, « *Cheer* » de Detroit, berceau de l'automobile américaine, sinistrée par l'effondrement des ventes de General Motors, Ford et Chrysler, « *Berkshare* » dans le Massachusetts, etc. Pour que l'expérience réussisse, certaines conditions sont nécessaires : une communauté intégrée, fière de son identité, qui prend en charge son destin et construit une vision partagée. Dans ce cas, la mise en place d'une monnaie territoriale aura pour effet de relocaliser une partie de l'activité et de l'emploi sur place.

Bernard Lietaer, spécialiste de la monnaie⁽³⁰⁾, a montré la complémentarité des monnaies complémentaires avec les monnaies officielles. Pour lui, la crise financière est née d'une déconnexion de la bulle spéculative des actifs réels et d'une pauvreté de la diversité des monnaies. Il s'appuie sur les travaux de Robert Ulanowicz, professeur à l'Université du Maryland, pour prôner la mise en place de nouvelles monnaies, notamment une monnaie « *business to business* » complémentaire à l'euro.

► **Les travaux de Robert Ulanowicz sur la durabilité mettent l'accent sur l'équilibre à trouver entre performance et résilience. Les territoires sont le lieu de cet équilibre.**

Ulanowicz a travaillé plusieurs décennies sur les écosystèmes naturels et sociaux, en s'appuyant sur la thermodynamique, la théorie de la complexité et la théorie de l'information.

Tout système complexe en réseau peut être analysé comme un système de flux de matière, d'énergie et d'information. Dans la chaîne alimentaire par exemple, les plantes captent l'énergie solaire, sont mangées par les animaux, qui se mangent entre eux jusqu'au prédateur au sommet de la chaîne. Lorsque les organismes meurent, leur énergie et leur matière sont recyclées par des bactéries. Les systèmes économiques sont également des réseaux

29. Voir ci-dessous.

30. Ancien gestionnaire de fonds, responsable du mécanisme de convergence vers l'euro, conseiller de plusieurs gouvernements, auteur de « *Monnaies régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable* », Ed. Charles Léopold Mayer, 2008.

de circulation de monnaies échangées entre les acteurs, des millions d'entreprises et des milliards de personnes, en contrepartie de produits et de services.

Ulanowicz montre que la durabilité à long terme d'un système repose sur un équilibre entre son efficacité, ou performance^[31], et sa résilience, ou capacité à rebondir^[32].

L'efficacité permet au système de traiter correctement des volumes appropriés de matière, d'énergie ou d'information.

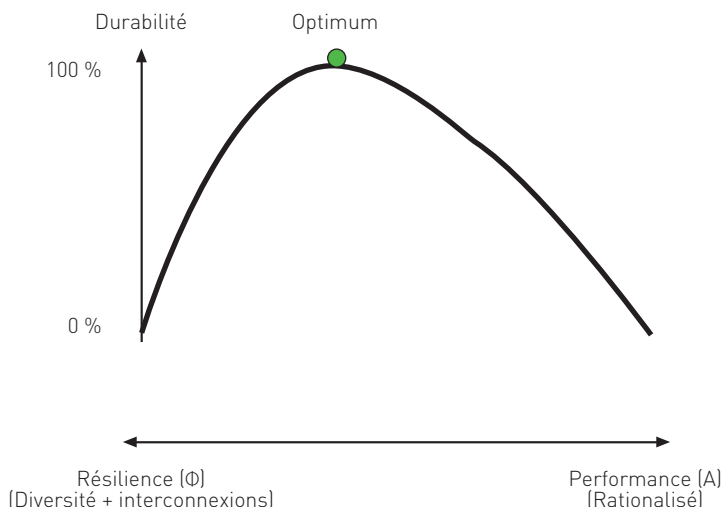
La résilience permet au système de se maintenir malgré les perturbations. Deux variables sous-tendent la résilience : la diversité, c'est-à-dire le nombre d'acteurs agissant dans le réseau, et l'inter-connectivité, c'est-à-dire le nombre de connexions disponibles entre les agents. Plus la diversité des agents et le nombre de connexions sont élevés, plus la résilience du système est forte, car il a à sa disposition des canaux alternatifs et capables d'innover en cas de problème ou de perturbation.

Comme efficacité et résilience sont indispensables dans le long terme, les systèmes les plus sains sont ceux qui maintiennent un équilibre optimal entre ces deux forces.

Trop mettre l'accent sur l'un des deux pôles mène à une instabilité systémique. Un excès de performance mène à la fragilité, par manque de diversité et de connectivité. Un excès de résilience mène à la stagnation, par surabondance de diversité et de connectivité.

31. En anglais, "*efficiency*".

32. En anglais, "*reliability*".



Appliquée à l'économie, l'approche d'Ulanowicz permet de comprendre pourquoi la croissance à tout prix, credo intangible pour bien des économistes, n'est pas une réponse aux enjeux actuels. En effet l'augmentation indéfinie du PIB⁽³³⁾ n'est pas un gage de bonne santé économique, car elle ne tient pas compte de la santé du système, le PIB seul ne permettant pas de distinguer une économie résiliente d'une croissance explosive des échanges monétaires.

Ulanowicz voit dans la reconfiguration du système monétaire la clé pour une économie durable car, selon lui, une monnaie basée sur l'accumulation des intérêts et des profits a deux impacts négatifs :

- un nombre important de personnes perd de la ressource et voit sa situation s'aggraver ;
- les ressources naturelles sont exploitées jusqu'à épuisement, et leur protection s'avère extrêmement difficile, voire impossible.

Il est convaincu de la nécessité de créer des monnaies complémentaires sans intérêt, afin de remettre les individus marginaux dans la boucle

33. Produit intérieur brut d'une économie.

économique, de constituer un rempart contre les péripéties de la monnaie mondiale, et de maintenir une équité intergénérationnelle. Pour ce qui est des entreprises, une monnaie complémentaire interentreprises, gérée sur le modèle du WIR, serait un élément stabilisant, surtout en cas de crise. En toute hypothèse, il y a urgence à mettre en cohérence les flux monétaires avec l'économie réelle. Enfin, la durabilité passe par une attitude de coopération⁽³⁴⁾ entre les acteurs économiques et financiers. Cette attitude requiert de la confiance dans les autres, ce qu'une communauté territoriale peut favoriser.

Les « villes de la transition » s'inscrivent dans la recherche de l'équilibre entre performance et résilience. En 2004, Rob Hopkins, habitant de Totnes, petite ville du Devon, en Angleterre, prend conscience du pic pétrolier, et pour lui c'est un déclic. Avec des collègues, il fait, pendant près d'un an, des causeries, des projections, des rencontres, pour sensibiliser les 8000 habitants de la ville à la question du déclin du pétrole. En septembre 2006, c'est une grande fête qui lance officiellement le plan de « Totnes, ville de la transition ». L'axe fédérateur est la décélération de la consommation énergétique sur les vingt ans à venir. Une dizaine de groupes d'habitants travaillent sur l'énergie, la nourriture, la construction, les transports, la psychologie du changement, etc. Le « *plan B* » de Totnes est en marche. Mais, si l'objectif affiché est de découvrir comment Totnes pourra être prospère et heureuse au moment où le pétrole ne sera plus inaccessible, il apparaît vite que le pétrole a servi de déclencheur à un processus plus large et que Totnes s'inscrit dans la recherche d'une résilience globale : sans rechercher l'autosuffisance totale, il s'agit de produire 60 % de ce qui est consommé sur le territoire. Le reste viendra d'un réseau de villes et de villages capables d'assurer une large partie du nécessaire même en cas de crise. La livre de Totnes, qui existait déjà en 1810, est recrée pour conforter les échanges locaux. Plus d'une centaine d'autres villes⁽³⁵⁾ se sont déjà déclarées villes de la transition et ont rejoint le processus amorcé par Robert Hopkins.

34. D'après les travaux de Robert Ulanowicz, la coopération est ontologiquement antérieure à la compétition, qui en comparaison, est contingente et accidentelle.

35. www.transitiontowns.org

De manière générale, une économie de territoire se caractérise par une moindre monétarisation des activités, par une meilleure valorisation des ressources locales, par un renforcement des liens entre les acteurs, par une diminution des distances de transport, et par la revivification des cultures, des langues, des coutumes et des savoir-faire locaux. Il est à cet égard significatif que le prix Nobel de l'économie ait été attribué, en octobre 2009, à deux chercheurs qui plaident pour une gouvernance par les biens communs et pour des économies de proximité. Leurs travaux ne portent pas sur la modélisation économique, mais sur le retour au réel. Ils prennent en compte les interactions humaines et prônent que les humains construisent ensemble leurs modes de production et trouvent des règles qui permettent d'autogérer des actions communes. Elinor Ostrom en particulier travaille sur les biens communs, qui peuvent être des biens communs naturels ou des biens communs numériques. Ostrom voit les biens communs naturels non comme des ressources, mais comme une forme spécifique de propriété et de gouvernance, qui place les décisions collectives des communautés au centre de la dynamique territoriale⁽³⁶⁾. Les biens communs sont des lieux d'expression de la société et, à ce titre, des lieux de résolution des conflits. Ils permettent de mettre les acteurs d'un territoire dans une posture de prise en charge et, sous réserve qu'il y ait une bonne gouvernance des processus et des projets, ils créent une dynamique porteuse d'innovation et créatrice de valeur, monétaire ou non monétaire, pour l'ensemble des acteurs. C'est sous cet angle que l'économie de territoire permet une réflexion politique, économique et sociale capable de répondre aux enjeux du XXI^e siècle.

36. Le « *Manifeste pour la récupération des biens communs* », présenté au Forum social mondial de Belem en janvier 2009, est en résonance avec cette approche.

TERRITOIRE ET ENVIRONNEMENT

***Didier Christin** est ingénieur agronome, spécialisé dans la gestion du vivant et les stratégies patrimoniales. En tant que facilitateur, il a conduit de multiples interventions pour le compte de commanditaires qui souhaitaient rechercher et réunir les conditions et les moyens d'une meilleure gestion de la qualité du vivant dans leur territoire (qualité de l'eau, de la forêt, de la perdrix naturelle, de l'agriculture périurbaine ou encore de la sécurité face aux avalanches ou aux incendies). Il mène aujourd'hui au sein de Sol et Civilisation un travail de recherche-action dans le cadre d'une thèse qui a pour thème « Implication active de la société dans la gestion de l'eau : quel rôle de la science, des élus et des instances politiques dans les territoires ? ». Cet article reprend quelques-unes des réflexions de cette recherche en insistant sur les difficultés à relever afin de faire se rencontrer les positions universalistes, qui s'incarnent dans les politiques publiques, et les positions pragmatiques, celles des communautés locales, de la gestion de l'environnement. À ce titre, le territoire, au sens de lieu de vie et de développement des humains et des sociétés humaines, peut être facteur de blocage ou catalyseur de cette indispensable rencontre.*

► L'Homme et son environnement, des destins liés

Que cela nous indiffère, que nous nous en réjouissons ou que nous le déplorions, il est un fait que notre environnement porte de plus en plus l'empreinte des humains et des activités humaines. C'est vrai à l'échelle de l'infiniment petit, puisque nos sociétés ont aujourd'hui acquis la capacité de modifier le génome des espèces. C'est aussi vrai à l'échelle de l'infiniment grand, puisqu'il se dégage un consensus pour considérer que l'Homme est à l'origine d'une modification des climats sur Terre. C'est donc d'autant plus vrai dans les innombrables territoires où, depuis des millénaires, les sociétés humaines et les milieux dits naturels évoluent de concert.

Pour vivre et se développer, les humains et les sociétés humaines interagissent constamment avec leur environnement. Or, les fulgurants progrès scientifiques et techniques de ces dernières décennies, qui ont conduit à un essor sans précédent de la démographie humaine, de l'agriculture, des villes, des industries et des échanges, démultiplient ces interactions et en génèrent de nouvelles.

Les interactions croissantes entre les humains et les milieux de vie telles qu'elles s'organisent aujourd'hui, ou plutôt telles qu'elles ne s'organisent pas, montrent leurs limites. Nous sommes au cœur d'une « crise écologique systémique » qui déstabilise autant les milieux que les sociétés humaines. Peut-être plus qu'à la lecture des données et des rapports qui s'accumulent, nous ressentons intimement le fait que le mode de développement « industriel » auquel chacun d'entre nous participe, et qui devient hégémonique, s'il nous apporte d'énormes avantages – auxquels il ne s'agit pas de renoncer et qui ont permis à nos sociétés d'acquérir une formidable capacité de transformation du monde –, tend parfois à se retourner contre nous et notre environnement.

Cette crise écologique est un bon support à la production de discours tous plus radicaux et plus pessimistes les uns que les autres. La chasse aux

coupables s'organise. Sont tour à tour pointés du doigt les agriculteurs et les entrepreneurs cupides ; les scientifiques inconscients qui voient leurs créatures leur échapper ; les élus démagogues et peu courageux ; les consommateurs égoïstes et individualistes... C'est aussi la fin de notre mode de développement, voire celle du monde, qui est proclamée – prévision ou souhait ? – en guise d'expiation pour tous nos pêchés consuméristes.

Pourtant, si « coupable » il doit y avoir, c'est à chacun de nous que cette culpabilité devrait renvoyer. Coupables d'avoir voulu peser sur notre destin, d'avoir voulu comprendre, d'avoir voulu créer, d'avoir voulu vivre et améliorer nos conditions de vie, tout simplement. Et si fin du monde il y a, ce n'est pas la fin temporelle du monde qui est en jeu – celle-là, ce n'est ni la première ni la dernière fois qu'elle est prophétisée – mais sa fin spatiale. La crise écologique fait émerger quelque chose d'extrêmement important pour notre humanité : concrètement, nous sommes individuellement et collectivement confrontés au fait que la Terre est finie. C'est un changement de perspective majeur pour nos sociétés. Mais pourquoi s'en désespérer et non s'en réjouir ?

Deux conséquences essentielles à cette situation nouvelle. La première, c'est qu'il importe de plus en plus aux humains de s'occuper de la Terre, sous peine de voir les paramètres nécessaires à la vie en général et au développement de nos sociétés en particulier se détériorer inexorablement. Ce n'est pas nécessairement de trop d'humains dont souffre la Terre mais d'un trop grand manque d'attention. Dit autrement, les humains se doivent aujourd'hui, vu leur capacité et puissance, de « prendre soin » de la Terre. Certes pour la soigner comme on soigne un malade quand cela s'avère nécessaire, mais surtout au sens de « être préoccupé », de « veiller à », au sens de l'éleveur qui soigne ses bêtes, c'est-à-dire de « s'occuper avec attention de ». S'occuper avec attention des végétaux, des animaux, de l'air, de l'eau... est une préoccupation à laquelle l'humanité ne pourra pas se dérober. Notre destin et celui de la planète Terre sont liés. Pour le pire comme pour le meilleur. C'est là l'un des grands enseignements de cette crise écologique. La seconde, c'est que cette affaire sera l'affaire de tous, de chaque individu, de chaque entreprise, de chaque institution, ou ne sera pas. Si les humains sont cause d'altération, ils peuvent aussi être source d'amélioration, de regadation Mais pas de « grands responsables » – d'ailleurs vite transformés en boucs émissaires si les choses devaient mal

tourner – sur qui faire reposer tout le poids de la décision et de l'action. Cela concerne chacun d'entre nous, puisque c'est en vivant et en se développant que nous transformons notre environnement. Charge à nous d'œuvrer au quotidien pour contribuer à l'améliorer et non uniquement le dégrader.

L'action, c'est la question clé. Comment agir pour mieux « prendre soin » de la Terre ? La problématique est complexe, car au cœur d'interactions multiples, changeantes, souvent insoupçonnées entre les humains et les non-humains. À l'échelle individuelle, la tâche paraît insurmontable. Qui ne s'est pas posé la question de ce qu'il pourrait faire pour aussitôt se sentir découragé par les montagnes à renverser et par l'effort dérisoire que cela représenterait, « *une goutte d'eau dans l'océan* » ? La chose serait alors entendue, c'est à un niveau global qu'il faudrait agir. Mais alors, à quel organisme, à quelle institution, située à quelle échelle (mondiale ?) devrait-on remettre le choix de décider pour nous de ce qu'il faut faire ou ne pas faire ? C'est-à-dire décider du choix de nos vies, car ce sont dans chacun de nos actes, au travers de chacune de nos respirations, que se joue le devenir de l'environnement. Une telle gestion serait-elle plus efficace sur le plan environnemental ? Il est possible d'en douter. Mais plus encore, cela ne ferait-il pas peser un risque majeur, si cette approche devait se développer outre mesure, au maintien des principes démocratiques les plus élémentaires ?

Une difficulté majeure réside donc dans la conciliation de la prise en charge individuelle et de la prise en charge collective de l'environnement. Les deux doivent se rejoindre. Individuelle, car c'est au quotidien que ce « soin » de l'environnement peut se faire. Collective, car sans possibilité de coordonner chaque action élémentaire dans une perspective d'ensemble les efforts consentis seraient vains. À ce titre, le territoire, au sens de lieu de vie et de développement des humains et des communautés humaines est un lieu pertinent permettant de conjuguer perspectives globales et engagements individuels pour une meilleure prise en charge du vivant sur Terre. Il faut néanmoins souligner les difficultés voire les dangers à faire entrer sans précautions le territoire dans la « danse environnementale ».

► Le potentiel territorial

Du point de vue de l'action des individus et des communautés locales, depuis que les humains se sont sédentarisés, le territoire représente à la fois une fin et un moyen dans la prise en charge des réalités environnementales. Une fin car, pour se sédentariser, nos ancêtres ont dû prendre en charge leur environnement afin d'assurer la sécurisation des paramètres nécessaires à la vie et au développement de leur communauté. La gestion de la sécurité du territoire face aux aléas naturels (avalanches, sécheresses ou inondations...), de la fertilité des sols, de l'irrigation, de la diversité génétique des espèces... font partie depuis longtemps des enjeux des communautés attachées à vivre et à se développer dans leur territoire. Un moyen aussi, car c'est dans la proximité que les acteurs peuvent s'engager concrètement dans la gestion quotidienne de réalités comme l'eau, les ressources végétales ou animales, les paysages... Les récents progrès archéologiques laissent ainsi penser que c'est parce qu'il s'est sédentarisé que l'Homme a inventé l'agriculture, et non l'inverse. À ce stade, l'Homme n'est plus seulement un *prédateur*, qui prélève dans son environnement ce dont il a besoin, il commence aussi à investir sciemment son environnement, à en piloter son potentiel. Il cherche à renouveler ce qu'il consomme, c'est-à-dire en même temps à puiser dans et à enrichir un potentiel, certes en l'orientant vers la satisfaction de ses besoins vitaux, mais à le renouveler tout de même. Cette gestion, il est possible de la déceler dans la gestion rurale passée comme dans le comportement de nombreuses communautés d'autres continents. Nous la retrouvons aussi aujourd'hui, plus ou moins vivace, plus ou moins visible, dans bon nombre de territoires français, en particulier là où elles restent immédiatement indispensables, comme dans les territoires de montagne.

À cette gestion territoriale par les communautés locales est venue se superposer au fur et à mesure du développement des populations, des connaissances, des techniques et des institutions, une gestion plus globale, s'inscrivant dans la prise en compte de l'intérêt général. Cette gestion collective, portée par des institutions, tend de plus en plus à se développer dans le champ environnemental. Elle se formalise par des lois nationales ou

supranationales, elle se décline concrètement par des règles et des normes. Ces règles, ces normes, pour qu'elles puissent permettre d'atteindre les effets globaux escomptés sont générales, et tendent à s'appliquer de façon uniforme. Il faut cependant noter que depuis quelques années, la notion de territoire prend de plus en plus d'importance dans l'ensemble de ces politiques publiques environnementales. La volonté de décentralisation, mais aussi les limites d'une approche parfois trop normative et donc trop décalée par rapport aux contextes singuliers dans laquelle elle s'inscrivait, ont conduit les législateurs à multiplier les références au territoire comme lieu de gestion de l'environnement. C'est par exemple le cas des bassins versants pour ce qui concerne la gestion de l'eau ; des Chartes Forestières de Territoire ; mais aussi des Parcs nationaux ou de la Directive Habitat pour la biodiversité. On assiste à une territorialisation de l'action des politiques publiques environnementales. Plus que la spatialisation des projets, la territorialisation de ces politiques tend à inscrire les actions environnementales dans les projets des territoires, et inversement, et vise de plus en plus explicitement à susciter l'implication des acteurs dans la définition des objectifs, des actions et des moyens à mettre en œuvre.

D'un côté, les individus et les communautés locales prennent en charge leur environnement. De l'autre, les politiques publiques environnementales, aux visées générales, territorialisent leurs actions. Tout devrait donc aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. Hélas non...

► Le désamour territorial...

Alors que tout tend à faire du territoire un lieu pour optimiser la gestion de l'environnement, dans les faits, ce n'est pas souvent le cas. Trois raisons à cela. Chacune des approches de la gestion de l'environnement, qu'elle soit « individuelle » d'une part, ou « collective » d'autre part, se révèle insuffisante pour traiter, seule, les défis environnementaux auxquels nos sociétés sont confrontées. De plus, ces deux approches, qui pourraient être complémentaires, ne se rencontrent pas dans les territoires, voire s'opposent.

► Les limites de l'approche « locale », individuelle et communautaire.

Dans les faits, la gestion de l'environnement de proximité prend de moins en moins en charge les réalités environnementales. Tout d'abord, les acteurs ruraux sont beaucoup moins nombreux aujourd'hui qu'hier, il leur devient donc difficile d'assumer l'ensemble des actions autrefois mises en œuvre, « faute de bras » ; ensuite, la plupart des activités qui prennent place en milieu rural ne sont plus liées, directement ou indirectement, à la gestion des ressources naturelles ; enfin, pour ceux dont cette gestion continue à être le cœur de métier, comme par exemple les agriculteurs ou les forestiers, ils sont happés par leurs filières de commercialisation et leurs cortèges de critères technico-économiques à prendre en compte pour accéder aux marchés proches et mondiaux (qui visent à l'uniformisation eux aussi). D'où leur impuissance qui s'accroît à prendre en compte l'ensemble des dimensions environnementales en jeu dans les territoires. Finalement, les usages finissent par l'emporter sur la prise en charge... Pour couronner le tout, ces évolutions arrivent au moment même où les défis environnementaux auxquels les sociétés sont confrontées ne peuvent plus être relevés uniquement localement (biodiversité, changement climatique...). Il y a une question d'imbrications d'échelles qui fait qu'une gestion de l'environnement uniquement centrée sur les enjeux de proximité n'est plus pertinente.

► **Les limites de l'approche « globale », collective et universaliste.**

D'un autre côté, les grandes approches normatives, universalistes, environnementales telles qu'on les retrouve dans les politiques publiques peinent à s'ajuster correctement dans les territoires. Telles qu'elles se déclinent aujourd'hui, vouloir à la fois décréter des normes universelles, qui valent pour tous, et souhaiter prendre en compte les spécificités environnementales et humaines dans les territoires représente une double contrainte. Si le territoire est de plus en plus mis en avant c'est davantage comme moyen pour parvenir à une fin, dont la détermination reste, elle, l'apanage d'acteurs situés à un niveau plus global. Le respect de règles et de normes générales reste dominant dans ces grandes politiques publiques.

► **La non-rencontre des approches « individuelles » et « collectives ».**

Plus dommageable encore, le territoire devient aujourd'hui un lieu de conflit entre ces deux grandes approches de la gestion territorialisée de l'environnement, alors que tout concourt à penser que c'est de leur rencontre positive que pourrait naître des solutions efficaces et pérennes. Le territoire devient finalement un enjeu de prise de contrôle, de pouvoir, plutôt qu'un lieu de rencontre. Finalement, la gestion territorialisée de l'environnement telle qu'elle se décline et se pratique aujourd'hui, et quels que soient les acteurs concernés, est vécue plus comme une contrainte que comme une opportunité.

Est-ce à dire qu'il faut renoncer ? Renoncer à mieux prendre en charge notre environnement ? Renoncer à territorialiser la gestion environnementale ? L'ampleur des défis à relever ne doit pas justifier le désengagement d'une tâche qui engage l'avenir de bon nombre d'espèces et de milieux, espèce et sociétés humaines comprises.

► La difficile territorialisation de la gestion de l'environnement

Pourquoi de telles difficultés ? Elles peuvent tenir, en France, à notre modèle centralisé qui peine à jouer le jeu positif de la décentralisation. Au repli sur soi de certains individus ou communautés. Au manque de connaissance ou de volonté. Les raisons généralement invoquées sont multiples, sûrement en partie vraies, mais finalement peu en rapport avec le sujet même, « environnement, gestion de l'environnement ». Or, « la gestion de l'environnement », parce qu'il s'agit de prendre en charge des réalités circulantes (l'air, l'eau, la faune...) et qui nous concernent tous pose dans l'action des difficultés spécifiques qu'il convient de mieux analyser pour mieux les dépasser. En particulier, il y a dans les positions que nous qualifions d'individuelles et de collectives de la gestion de l'environnement des conceptions différentes qui permettent de mieux comprendre pourquoi, au niveau des territoires, amenées à se confronter car concernées par une même réalité à prendre en charge, elles ne se rencontrent pas, voire s'opposent.

Comment caractériser ces approches ? L'exercice est difficile, périlleux. À la lumière de différents travaux, de différentes lectures, il semble possible d'en déterminer à grands traits deux portraits robots.

La première est basée sur un mode de connaissance et d'action lié à la proximité avec l'environnement, à la singularité des territoires, à l'accumulation au fil des siècles d'une foultitude d'observations et d'expertises pragmatiques. La « gestion de l'environnement », exprimée avec d'autres mots ou même souvent non dite, n'est pas une préoccupation nouvelle, elle se fait au quotidien, elle se perpétuera dans le futur. Elle ne se commence ni ne s'arrête. Elle est. C'est une gestion dynamique, sans cesse à renouveler, à repenser, à adapter, en fonction des évolutions des conditions naturelles comme des sociétés humaines. Au cœur de cette gestion de proximité, « la nature », « l'environnement », « la faune », « la flore », « l'eau », sont depuis bien longtemps source de création de richesses. Richesses matérielles, comme la nourriture, les matériaux, l'énergie... Richesses immatérielles

aussi. L'environnement participe de l'identité des communautés au travers de la beauté des paysages co-construits avec l'Homme, des traditions, des fêtes... Bref, ces acteurs ont un réel savoir-faire leur permettant de créer de la richesse à partir de leur environnement de proximité. Ce savoir-faire s'accompagne d'un autre, tout aussi essentiel, celui qui consiste à participer au maintien dans le temps et dans l'espace de ce même environnement. Usages et prise en charge se conjuguent. La bonne santé de l'environnement est donc perçue comme un équilibre, instable, entre les prélèvements dans les milieux, les usages (chasse, pêche, agriculture, prélèvements de matériaux...) et la prise en charge de l'environnement (entretien des haies contre l'inondation ou l'érosion des berges, etc.). En résumé, il s'agit au quotidien d'entretenir, de bonifier et de puiser dans le « potentiel environnemental ».

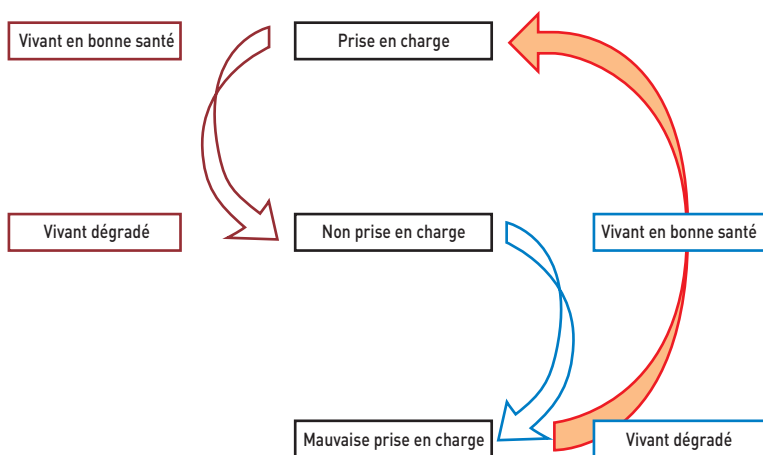
La seconde, plus globale, est issue d'un mode de connaissance et d'action universaliste, basé sur la rationalité scientifique, juridique ou technique. Elle s'est peu à peu imposée comme une approche dominante au cours de ces derniers siècles. Elles visent à répondre à l'urgence des phénomènes de dégradation de l'environnement, dès lors qu'ils sont devenus assez importants pour être visibles et préoccupants à une échelle globale et qu'ils sont objectivés. Les politiques publiques environnementales sont largement inspirées par cette approche. Elles s'inscrivent dans un cadre restreint, et sont construites pour traiter définitivement des problèmes précis. Si les activités humaines sont bien sûr prises en compte, la priorité est mise sur la « préservation », la « protection », car la bonne santé de l'environnement est analysée comme la préservation de la nature vis-à-vis d'un impact anthropique trop important. Cette préservation, cette protection, peut aller de mesures autoritaires, imposées au nom d'un intérêt général à prendre en compte (interdiction de chasser certaines espèces, etc.) à l'accompagnement de mesures d'autorégulation co-définies avec les communautés territoriales. Elles passent par la mobilisation de multiples expertises comme d'importants moyens techniques et financiers afin de définir et réaliser les actions jugées indispensables. En résumé, il s'agit de mettre en place des filières spécifiques (filière « eau », filière « biodiversité »...) pour protéger l'environnement de la pression des humains, qui s'appuient sur des normes et des moyens techniques lourds pour traiter les problèmes.

Il ne s'agit pas ici d'insister sur les différences et encore moins de les exacerber, mais de les présenter car, puisque « prendre soin de la Terre » est l'affaire de tous, l'action dans le champ environnemental, dès lors qu'il s'agit d'agir, induit inévitablement la rencontre de ces conceptions très différentes de la gestion à mettre en place. Dans un cas, la dégradation de l'environnement peut être vue comme un déficit de prise en charge, de réinvestissement dans le potentiel des milieux. Dans l'autre, la dégradation de l'environnement est, elle, perçue comme le fruit de l'augmentation de la pression anthropique sur les milieux. Il y a là deux conceptions de la crise écologique et donc des réponses à apporter. D'un côté la solution passe par retrouver une capacité de prise en charge. Ici, les humains sont considérés comme la possible solution. De l'autre, elle passe par la réduction de l'impact des humains sur les milieux. Ici, les humains sont considérés comme le problème. D'un côté, l'environnement est une source de richesse. De l'autre, quelque chose à préserver. À partir de là, trois postures peuvent être identifiées. Incompatibilité entre développement des sociétés humaines et celui des milieux naturels. Cohabitation possible, sous « contrainte », par restriction du développement des humains et des sociétés humaines afin de laisser plus de place aux milieux naturels. Coévolution active et mutuellement bénéfique entre les humains et les non-humains. Dans ce gradient, la gestion issue d'un mode de connaissance universaliste penche du premier côté, la gestion de proximité issue d'une approche pragmatique du dernier.

Ces descriptions succinctes peuvent laisser penser à tort que ces approches de l'action seraient forcément opposées, antinomiques, incompatibles. Si leurs points de départ respectifs sont éloignés l'un de l'autre et si le territoire représente un atout pour faciliter leur rencontre, il existe de réelles difficultés à les faire converger. Aujourd'hui, amenées à se rencontrer sans précaution, sans chemin de changement sécurisé à suivre, chaque approche déstabilise l'autre. Cela conduit à des conflits violents ou larvés. La gestion de l'environnement, jusqu'ici menée au service de l'émancipation des humains, de leur autonomie et de leur identité, devient synonyme d'aliénation. *In fine*, aucun des acteurs qui s'engagent effectivement dans l'amélioration de la gestion de l'environnement n'est réellement satisfait de la situation.

Quelles conséquences du point de vue d'une meilleure prise en charge de l'environnement ? Il n'y aura pas de prise en charge concrète, réelle, de

l'environnement par les individus, les communautés, les institutions ou les entreprises, si cette prise en charge ne s'accompagne pas du maintien et du développement (sous une forme à adapter, assurément) des usages liés aux ressources naturelles. Mais, ces usages ne pourront perdurer si les réalités environnementales se dégradent continûment, comme c'est de plus en plus le cas, que ce soit pour la qualité des eaux, la qualité de l'air, la biodiversité, etc. Retrouver un meilleur équilibre entre usages et prise en charge, voilà ce à quoi peut contribuer la territorialisation de la gestion de l'environnement.



Des conceptions différentes de la crise écologique et des réponses à apporter. En marron, la dégradation du vivant est perçue comme un déficit de prise en charge de l'environnement dans nos sociétés industrielles. En bleu, la dégradation du vivant est perçue comme une pression anthropique trop importante sur les milieux. En rouge, une voie pour sortir de la crise écologique, passer de la mauvaise prise en charge actuelle (focalisée sur les usages, les prélèvements) à une prise en charge réactualisée (combinant prélèvements et investissement dans le potentiel des milieux).

Une meilleure territorialisation de la gestion de l'environnement passe par la recherche des conditions et des moyens pour que, dans l'action, les approches différentes qui existent, et dont il faut tenir compte, puissent se rencontrer et se bonifier mutuellement. Non pas parce que la seule invocation de « l'action ensemble » permettrait de résoudre les problèmes au nom d'un consensus à trouver, mais parce qu'il apparaît impossible d'agir autrement, ou à un coût financier et humain exorbitant. Pour autant, il ne s'agit pas non plus de boudier son plaisir, travailler pour une fois à ce qui rassemble, qui rapproche, plutôt qu'à ce qui divise, qui oppose, quel formidable projet pour soi et pour l'humanité. L'environnement, parce qu'il circule, parce qu'il nous met en relation les uns avec les autres, parce que nous sommes tous directement concernés, oblige nos sociétés à développer des approches nouvelles afin de mieux penser et agir de concert, malgré les différences. Ces différences, mieux vaut les constater, en tenir compte, plutôt que de ne pas les voir, les nier ou les exacerber, car alors cela conduit nos sociétés, tétanisées par les enjeux et les risques, à ne plus prendre aucune initiative malgré les difficultés qui s'annoncent.

► Le territoire stratégique

Comment dépasser ces contradictions apparentes ?

Par l'action, dans l'action.

C'est en situation de problème à traiter ou de projet à mener de gestion de l'environnement que des marges de manœuvre peuvent être recherchées et apparaître. En situation d'action, une relativité partielle émerge, qui révèle des espaces de négociations, d'ajustements, insoupçonnables sinon.

L'apport de l'action en situation complexe, dans d'autres champs disciplinaires que celui de la gestion de l'environnement, permet d'éclairer les procédures à suivre afin d'envisager la possible rencontre bénéfique entre approches individuelles et approches universalistes.

Dans le domaine de la santé, le médecin, pour formuler son diagnostic et ses recommandations, mobilise dans le secret de son cabinet à la fois un savoir universaliste, c'est-à-dire les connaissances qu'il a acquises en biologie, chimie, cardiologie, etc. mais aussi la situation singulière de son patient le plus souvent en recueillant directement son expertise. L'art du médecin est de réaliser la synthèse entre ces multiples sources d'informations pour aboutir au diagnostic et au remède approprié. Le médecin, dit Montaigne, « *a besoin de trop de pièces, considérations et circonstances pour affecter justement son dessein : il faut qu'il connaisse la complexion du malade, sa température, ses humeurs, son inclination, ses actions, ses pensées et ses imaginations ; il faut qu'il se réponde de circonstances externes : nature du lieu et conditions de l'air et du temps, qu'il sache en la maladie les causes, les signes, les jours critiques. En la drogue, le poids, la force, l'âge, la dispensation ; il faut que toute pièce, il les sache proportionnées et rapporter l'une à l'autre pour en engendrer une parfaite symétrie* ». Une médecine uniquement empirique peut conduire à toutes les dérives et au charlatanisme. À l'inverse, une médecine purement scientifique, mécanique, se déshumaniserait. Il y a un juste équilibre à trouver, entre l'observation empirique, l'analyse pragmatique, et les savoirs universalistes. Sensible à une déviance « scientifique » de la médecine, Georges Duhamel met en garde : « *la médecine exige une invention continuelle : jamais deux malades ne se ressemblent, même s'ils souffrent de la même maladie.* »

Dans le domaine judiciaire, il en est de même en ce qui concerne l'art de juger. Dans un tribunal, devant la responsabilité de dire ce qui est juste, le juge mobilise les faits et les lois. Lors d'un procès, le procureur représente l'ordre public, défend les intérêts de la société et demande l'application de la loi (on pourrait dire l'universel) ; les avocats défendent les intérêts de leurs clients (on pourrait dire le singulier). Des experts, scientifiques, techniques, sont parfois convoqués pour apporter tel ou tel complément d'information. Le juge, assisté ou non d'un jury populaire, est alors amené à évaluer la situation dans toute sa complexité et à prendre une décision en intégrant ces différents regards. Une justice basée sur l'application à la lettre des textes de lois sans les éclairer à la lumière des faits ne pourrait pas approcher des buts qu'on lui fixe. On pourrait alors la qualifier de « justice aveugle ». « *La justice, dit Montesquieu, consiste à mesurer la peine à la faute, et l'extrême justice est injustice lorsqu'elle n'a nul égard aux considérations raisonnables*

qui doivent tempérer la rigueur de la loi ». Mais les seules traditions, les règles de la communauté, le subjectif, ne favorisent pas l'émancipation de chacun et la préservation des libertés individuelles. Rendue selon ces seuls principes la justice pourrait alors être qualifiée de « justice arbitraire ». Là aussi, il y a une alliance subtile à faire émerger, au cas-par-cas, pour rendre des décisions justes.

On pourrait ainsi multiplier les exemples, dans le champ de l'économie, de la politique... Quelles que soient les disciplines, en situation d'action complexe, le subjectif se marie à l'objectif, le pragmatique au théorique, l'universel au singulier. La question de la rencontre constructive des positions individuelles, de proximité, et des positions collectives, universalistes, pour une meilleure gestion de l'environnement peut être revisitée dans ce cadre.

La meilleure prise en charge de l'environnement passe par la capacité à réussir cette rencontre. C'est une question cruciale pour le devenir de nos sociétés comme des systèmes vivants. Il n'y a pas plus d'avenir positif dans une gestion environnementale uniquement basée sur de l'expertise pragmatique que sur de l'expertise universaliste, scientifique.

Mais, comme déjà souligné, l'action en environnement a ses spécificités. Les décisions et les actions à mettre en œuvre ne peuvent pas reposer sur un médecin ou un juge, aussi parfait soit-il. Elles dépendent de chacun d'entre nous. De plus, c'est ici de gestion dont il est question, c'est-à-dire de prise en charge quotidienne à assurer. Plusieurs interrogations apparaissent alors. Où situer ces « tribunaux », ces « cabinets médicaux » où pourraient se confronter et s'intégrer les apports liés à des approches théoriques, universalistes, normatives et le singulier de chaque situation, de chaque personne ? Comment assurer cette rencontre dès lors qu'il y a de multiples acteurs concernés ? Comment passer de la décision « définitive » à la prise en charge active par les multiples acteurs concernés, une prise en charge dynamique, à renouveler sans cesse ?

Où ? C'est ici que le territoire ré-émerge. Le territoire stratégique, le territoire lié à un projet de gestion, permettant de conjuguer, en situation, approches universalistes et approches pragmatiques.

Comment assurer la rencontre ? Par la mise en œuvre de processus et de procédures sécurisés, reconnaissables et partageables par les acteurs concernés, processus conçus et mis en place par des praticiens aux compétences et savoir-faire spécifiques. C'est d'un « médecin » particulier dont il est question ici. Il doit permettre aux multiples acteurs concernés par telle ou telle réalité environnementale de prendre en charge la formulation d'un diagnostic et des actions acceptables par tous. Mais surtout, il doit participer à faire émerger les conditions et les moyens permettant de rechercher et de gérer les synergies entre les intelligences pragmatiques, celles d'experts et celles universalistes sans jamais se substituer, d'une quelconque manière, aux acteurs en place.

Comment faciliter la prise en charge dynamique ? Par la mise en place dans les territoires d'instances de facilitation, appelées « institutions patrimoniales », véritables institutions de services pour les acteurs concernés, permettant leur rencontre, communication et négociation. Institutions visant à faire émerger un troisième mode de gestion, qui ne peut apparaître que dans l'action, complémentaire de la gestion individuelle et de la gestion collective, la gestion en patrimoine commun. Cette gestion en patrimoine commun ne peut se décréter, mais il est possible de réunir les conditions et les moyens pour la favoriser. À travers elle, l'action individuelle peut se décliner tout en s'inscrivant dans une perspective d'ensemble. Inversement, la gestion collective peut se couler dans le singulier de chaque situation.

LE TERRITOIRE,
INTÉGRATEUR
DE LA GESTION
DU VIVANT,
DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET
DE L'ACTION EN
UNIVERS COMPLEXE

Henry Ollagnon, professeur titulaire à AgroParisTech, docteur d'État en Sciences Économiques, diplômé de l'Institut d'Études Politiques de Paris. En charge de mission d'évaluation et d'adaptation de l'action publique au ministère de l'agriculture, il propose et développe une approche stratégique de la gestion du vivant et plus largement à l'action en univers complexe, sous les termes « d'une approche patrimoniale de la gestion de la qualité ». À AgroParisTech, il fonde l'UFR « Gestion du vivant et stratégies patrimoniales » (GVSP) au carrefour de la gestion du vivant et des sciences politiques, En son sein, il développe, l'Institut de Stratégies Patrimoniales pour assurer, par l'intervention et la recherche, la formation de praticiens de haut niveau dans le domaine des stratégies patrimoniales (auditeur patrimonial, superviseur, concepteur stratégique). Dans le domaine du territoire, il a réalisé, au niveau national et international, de multiples interventions de stratégies patrimoniales en univers complexe et multi-acteurs. Celles-ci contribuent à la formalisation de « cas cliniques » et permettent le développement des concepts, méthodes et procédures qui servent de base à la formation des praticiens. Avec Sol et Civilisation, l'Association Patrimoniale Internationale qu'il préside constituent l'Institut International de Stratégies Patrimoniales pour la gestion du vivant et de l'action en univers complexe au service des commanditaires en vue de faciliter leur engagement dans l'intervention clinique, la recherche stratégique, la constitution des métiers et la formation des praticiens.

Qu'est ce que le territoire ? Les tribus nomades puis néolithiques, la société grecque, l'empire romain, le monde gallo-romain, la société française médiévale, moderne, révolutionnaire, l'Empire et les Républiques successives, l'Europe, la société mondialisée d'aujourd'hui, n'ont pas le même vécu du territoire. Tantôt, la relation de l'homme et de la société au territoire paraît stable, équilibrée, comme régie par un ordre éternel, tantôt elle connaît des évolutions lentes ou brutales, des crises complexes où se rejouent l'activité et l'identité des nations...

Ainsi, en France, en moins de 100 ans, la gestion rurale des territoires de proximité d'avant 1914, (90 % de l'espace) a été supplantée par une gestion fortement marquée par la polarisation urbaine du territoire national du XX^e siècle. Puis le mouvement a changé. Une péri-urbanisation massive s'est développée en nappe autour du réseau de villes, répondant aux nouvelles exigences de l'économie et de la « qualité de vie » pour les ménages. Depuis moins de trente ans, le changement est encore plus profond, sans que l'on sache vraiment dans quel sens il va jouer. Les questions d'environnement (air, sol, eau, forêt, biodiversité, climat...), de santé, de qualité de l'alimentation, d'épanouissement personnel, de sécurité, s'imposent avec force aux sociétés contemporaines. Elles sont en train de modifier de façon globale notre relation au territoire.

C'est ainsi que l'exigence de développement durable s'impose ; et d'abord parce que l'environnement, l'économique et le sociétal ne peuvent plus être découplés. Et le territoire, comme le produit, comme la personne sont des « réalités intégratives », des « lieux ou objets de recomposition » où se joue la plénitude nécessaire de l'acte humain. La qualité du territoire est de plus en plus la résultante de nos choix, le témoin, le révélateur de notre prise en charge du monde. Dans un contexte de mondialisation, de globalisation, d'hyper-communication, l'exigence de développement durable fait surgir la réalité locale, nationale, mondiale de ce qui se joue dans chaque territoire de vie. C'est une autre approche de la connaissance et de l'action que nécessite la gouvernance de ces territoires de vie, en particulier pour piloter les processus complexes dont ils sont le siège. Or, en Europe, en France, les réponses aux exigences du développement durable vont varier selon chaque territoire. La variété des territoires est aussi la variété de leur gouvernance. Pourtant, face à la crise profonde qui touche la gestion du vivant (environ-

nement, biodiversité, santé, bien être, agriculture, forêts, sol, eau...) l'économie et la vie sociale, de redoutables questions se trouvent posées à la science et à l'art politique. L'ambition de « l'approche patrimoniale de la gestion de la qualité » est de tenter d'y répondre.

Dans la réalité silencieuse des pratiques comme dans le monde abstrait de la pensée, surgit la réalité effective de la gestion de la qualité d'un territoire. La réalité « micro-macro-systémique » du développement durable des territoires s'impose à tous. Sommes-nous « acteurs dans le territoire » ou « acteur du territoire » ? Dans certaines situations, cette question du positionnement stratégique devient essentielle, pour le territoire et pour les projets, en fonction de l'interaction « projet-territoire ». Dans ces situations complexes et pour ces projets complexes, plusieurs postures sont envisageables. Tout le monde peut s'accorder, en silence pour réduire la complexité en jeu. Il est alors possible de concevoir et mettre en œuvre, chacun chez soi, seul ou avec quelques acteurs, des projets capables, selon soi, de s'adapter à la complexité des interactions, la multiplicité des acteurs, des statuts, des « mondes », de jouer avec la pluralité éclatée des langages et des responsabilités. Il peut aussi en être différemment. On peut considérer que ces projets n'auront de sens, pour le territoire, que s'ils contribuent à prendre en charge un « dessein commun » de territoire, et qu'en retour l'ensemble des acteurs identifient et prennent en charge comme « leurs ». Dans une vision globale et à long terme, projet et territoire se renforcent l'un l'autre. L'expression d'un tel dessein commun est un acte territorial conscient, renforçant en retour la légitimité et la pertinence du projet, qui deviendra ainsi un « projet de territoire » à travers les aléas et les heurs et malheurs d'un univers évolutif et souvent incertain. Mais une telle stratégie adaptative suppose, de la part du porteur de projet comme du territoire, une capacité d'action « micro-macro-systémique » qui me semble aujourd'hui être l'un des enjeux-clé du développement durable, mais aussi des projets modernes. Or celle-ci se joue d'abord largement sur le territoire. Cette interaction complexe « territoire-projet » remonte au plus profond de notre histoire, mais prend une actualité nouvelle avec la mondialisation/globalisation, les crises du vivant, le développement durable et l'évolution de la société contemporaine.

► Diversité des territoires et diversité des modes de gouvernance

Le territoire est un lieu de rencontre de l'homme avec la nature, avec l'autre, avec soi. Tout au long de son évolution, l'homme « en société » a co-évolué avec la biosphère, trouvant dans la spécificité de chaque territoire, à la fois un milieu de vie, une alimentation, un espace de sécurité, de loisir, de spiritualité, dont la qualité lui échappait largement. Sa présence aujourd'hui sur la terre montre que l'homme, être vivant complexe en interaction complexe dans un univers complexe, est capable de connaissance et d'action en univers complexe. Cette capacité de connaissance et d'action intégrative fonde nos espoirs en matière d'actualisation de la gestion du vivant et donc de développement durable. Mais pour comprendre et actualiser cette action intégrative complexe, il convient de se placer dans une perspective « stratégique ». À la différence de l'approche scientifique qui l'appréhende comme phénomène à connaître, l'approche stratégique appréhende l'amélioration de la gestion effective de la biodiversité et le développement durable comme un « problème » à identifier et à résoudre. Pour nous, le problème n'existe pas en soi, mais apparaît comme une relation, une tension entre une réalité, accessible comme un phénomène, et un acteur. Beaucoup de phénomènes de qualité du vivant, de biodiversité ne sont pas vécus comme des problèmes. Et la façon de percevoir le même phénomène peut varier fortement d'un acteur à l'autre. Sans problème vécu par un acteur qui cherche à le résoudre, ce qui suit n'a pas de sens.

D'un point de vue stratégique, et sans approfondir ici outre mesure, le développement durable se joue à travers différents types de « problèmes d'action » :

- l'**action simple** ou « *mono-acteur* » ;
- la **co-action restreinte**, « *bi-acteurs* » ou [« *oligo-acteurs* »] agissant dans une co-action limitée, sur la base du contrat ;
- la **co-action complexe** ; l'acteur est face à un problème « *intrinsèquement complexe et multi-acteurs* », qui ne peut s'identifier et se résoudre que grâce à l'implication de l'ensemble des acteurs concernés, dans une

démarche de gestion négociée, donc de prise en charge négociée, des « qualités » en jeu dans la situation complexe qui pose problème.

Ordinairement, le mode d'action simple ou mono-acteur est très largement majoritaire en France, à une personne physique ou morale, de droit public ou privé, et sa « boîte de responsabilité ». C'est la clé du savoir gérer en réduisant de façon aussi légitime que possible la complexité. Or, aujourd'hui, une des plus grandes difficultés de l'amélioration de la gestion de la qualité du vivant et le développement durable est qu'elle passera par beaucoup plus de co-action complexe. Pour nous, cette co-action complexe peut relever d'une conception à la fois « systémique »^[1] et « stratégique »^[2]. Ainsi comprise, l'action en univers complexe par un groupe humain va se jouer dans une multitude d'entités complexes, à la fois naturelles, artificielles et humaines, pour en maintenir ou obtenir des « qualités émergentes ». Et cette action de l'homme peut se comprendre comme une gestion de la qualité^[3].

Plusieurs modes de gestion de la qualité se sont succédés dans le temps et dans l'espace, et cohabitent encore aujourd'hui dans les territoires.

- Dans l'économie de cueillette, l'homme vit de chasse et de cueillette, mais pratique une prise en charge de certaines espèces et de certains habitats. Cette « micro-gestion de la qualité » à travers des pratiques très locales

1. (L. von Bertalanffy : le système « ensemble d'éléments en interaction formant un tout d'un point de vue donné »). Auteur de la « théorie générale des systèmes » et notamment du « système ouvert », il s'inscrit dans un courant « systémique » (cf. Ashby, G. Bateson, l'école de Palo-Alto...) que nous solliciterons comme cadre de questionnement des « situations complexes »...

2. (B. Motulski : il n'est de « système » que par rapport à un « acteur » et un « problème à identifier et à résoudre », d'où une boucle systémique « acteur-problème-système ». Dans une situation complexe et multi-acteurs qui pose problème à un acteur donné, la question stratégique clé est de savoir s'il existe, s'il peut exister, si les acteurs veulent faire exister une « méta-boucle systémique » par laquelle l'ensemble des acteurs s'accordent sur « un méta-problème », « un méta-système », et un « méta-acteur » pouvant l'identifier et le résoudre. Le système est ici une réalité de connaissance et d'action qui émerge de façon négociée entre les parties prenantes.

3. Cette gestion de la qualité au sein d'une unité naturelle, artificielle et humaine complexe (formant un « système-qualité », par un « complexe multi-acteurs ») formant un « système d'action » peut être systématiquement caractérisée par une triple capacité :

- capacité à maintenir un certain état de qualité (objectif de qualité) dans cette entité ;
- capacité à se donner des règles d'interaction/intégration qui permettent au groupe de confronter chaque acte à la résultante qualité ;
- capacité à réactualiser, les objectifs et les règles par des processus de négociation et de légitimation adéquats.

couplées avec un nomadisme de plus ou moins grande distance est modeste, mais déterminante pour sa survie.

- Dans l'économie de proximité, au Néolithique (150 à 200 siècles), l'homme se sédentarise. Les sociétés humaines maintiennent un certain état de qualité du vivant dans leur territoire proche. Par une gestion de proximité étonnamment efficace, de petits groupes humains, agissant en réseaux d'échanges multiples, domestiquent une grande variété d'individus, d'espèces (animales et végétales) et d'habitats, en échange large avec la nature libre. Très dépendante de la nature et de ses processus, la société doit mobiliser toutes ses ressources d'énergie et d'intelligence pour survivre. Chacun, même dans la différenciation des rôles dans la société (Dumezil), est acteur local et acteur global (« micro-macroacteur ») des processus complexes de cette gestion de la qualité dont dépendent l'activité et l'identité du groupe et aussi de lui-même. Cette gestion de la qualité dans le territoire conduit à rassembler qui la prennent en charge et à rejeter les autres (mode autarcique unitaire). Dans de nombreux territoires, elle a été très forte et reste encore présente dans les paysages mais aussi dans les esprits et les cœurs, comme une référence partagée.
- Un nouveau mode de gestion « universaliste » de la qualité du vivant apparaît il y a quelques 50 à 70 siècles, sur le terreau des sociétés néolithiques, en plusieurs lieux, notamment en Égypte, en Mésopotamie et en Chine. Il repose sur une capacité de connaître et d'agir grâce à un ensemble de catégories et de langages « universalistes », juridique, scientifique, économique, écologique politique, philosophique, religieux... Ainsi est-il possible d'explicitier, de communiquer, d'organiser des choses « universellement » partageables, à distance des territoires de proximité. Les catégories juridiques, scientifiques, économiques se combinent et se renforcent mutuellement, forment un tout. Ce mode de connaissance et d'action permet de faire émerger un « espace de choix et une rationalité universelle » qui s'impose à tous. Ce « tout » fonde une sorte de réciprocité mimétique rationalisée « ce qui vaut pour toi vaut pour moi parce que ça vaut universellement pour tous ». Ainsi, les acteurs de la société peuvent-ils s'affranchir du territoire local, connaître et agir ensemble « à distance » sur des territoires ouverts beaucoup plus vastes, et en tirer parti. Associé à la sécurisation de droits fondamentaux (droit du citoyen romain, droits de

l'homme...), ce mode universaliste sera au cœur de la constitution des empires (Rome), des nations modernes, et de la société planétaire contemporaine...

Le mode universaliste de connaissance et d'action, avec la civilisation qu'il a contribué à mettre en place, conduit à transformer profondément l'état de la nature. Le vivant, réalité complexe, est pensé et pris en charge selon des catégories et des relations universalistes non-complexes (appropriation individuelle et collective, relations actuelles, certaines et directes du droit, relations isolables, stables et causales de la science, catégories et relations marchande et utilitaire de l'économie...). Un tel mode universaliste fonctionne comme une sorte de mode de « réduction légitime de la complexité », conduisant à une sorte de contrat non-dit d'occultation de la complexité. On peut parler d'un mode « ouvert » et « parcellisé ». En fait, ces modes de gestion de la qualité se combinent entre eux, en une gestion effective de la qualité résultante.

La France, après leur confrontation violente, a connu une très longue tension de coopération créatrice entre le mode de gestion de proximité de type « gaulois » et le mode « ouvert parcellisé » de type « romain ». Si formellement celui-ci s'est imposé en maître à la Révolution, le mode de gestion de proximité a régi les pratiques effectives de gestion locales, jusqu'il y a très peu de temps. Au niveau de la France et plus encore de l'Europe, cette combinaison entre deux modes de gestion de la qualité peut expliquer à elle seule, les très grandes diversités d'approche de la gouvernance que l'on constate dans tous les chantiers européens.

► Une crise généralisée de la gouvernance, mais une diversité des réponses

De multiples qualités du territoire ou enjeu pour le développement durable d'un territoire sont des « res nullius » (« qui appartient à personne »), mal perçues dans leur utilité, gratuites, peu contrôlables, difficilement évaluable, et donc non prises en charge dans la durée. Elles vont de soi ! Elles font parties du décor ! Et elles ne nous apparaissent que quand elles posent « problème ». Améliorer la qualité du territoire suppose, alors, d'agir sur de multiples causes, dont le jeu effectif, et la résultante, sont souvent difficile à connaître, et donc à prévoir, en raison notamment de la complexité intrinsèque en jeu. De multiples acteurs sont concernés. Ils l'ignorent souvent, ne se rencontrent pas, ne communiquent pas, ne s'engagent pas dans l'action. Souvent, bien peu d'acteurs sont prêts à s'impliquer dans un processus d'amélioration de la gestion de l'une ou l'autre de ces qualités, faute de confiance, de sûreté, de facilitation, et finalement de « contrat d'objectif ». Au niveau local comme au niveau planétaire, une question clé est posée : qui a la volonté, le désir, la capacité de gérer ces qualités ? Et chaque territoire, chaque pays y répond différemment.

Tel est le constat que nous avons fait au cours des dernières décennies :

- la gestion effective de la qualité des eaux d'une grande nappe phréatique frontalière n'est pas la même des deux côtés de la frontière ;
- le mode de gestion effective de la qualité de l'eau n'est pas le même dans le haut bassin et dans le bas bassin, sur une rivière de l'ouest français ;
- la façon de gérer le risque naturel en montagne, mais aussi de connecter la forêt, la société et le territoire, n'est pas la même en France, en Autriche et en Suisse, pour des réalités de terrains très proches ;
- la façon d'envisager l'avenir de la faune et de la flore, la biodiversité en général, dans une gestion de proximité de type rural, et dans la gestion

universaliste nationale n'est pas la même, ce qui ne veut pas dire qu'une médiation intégrative soit impossible ;

- la façon de réagir à une crise de gestion du vivant générée par de faibles doses postérieure à un accident nucléaire, n'est pas du tout la même selon les territoires d'Europe...

Toutes nos interventions patrimoniales nous conduisent à deux observations. D'abord, la qualité du vivant, la qualité du territoire en jeu dans le développement durable doivent faire l'objet d'un choix et d'une prise en charge responsable, efficace et si possible conviviale c'est-à-dire, d'un « quasi-contrat » des uns vis-à-vis des autres et de la qualité considérée... Ensuite, c'est largement l'incapacité de transformer un « problème-qualité » en « projet-qualité », qui génère une crise profonde de nos modes de gouvernance contemporains. Cette crise conjugué :

- une **crise** des « **politiques** » conçues en terme « mono-acteur », mais s'appliquant en fait dans un contexte complexe et multi-acteurs, d'où une série de paradoxes (la performance technique devient une contre performance politique) ;
- une **crise** de la **gestion effective de la qualité**. Ce sont des qualités qui se dégradent, mettant en cause la co-action de l'ensemble des acteurs de la société dont l'État ;
- une **crise** du **contrat socio-politique**. La société ou quelques acteurs clés n'adhèrent pas à la conception et à la mise en œuvre de l'action publique, et/ou s'opposent à l'évolution de la gestion de la qualité ; c'est le problème de l'ordre public et de la confiance politique (crise de la dégradation des conditions de vie en territoires contaminés, dégradation de la qualité des eaux, crise de l'ours...).

En fait, la plupart des crises du vivant, mais aussi des projets de développement durable, mettent en jeu ces trois dimensions et les révèlent. La gouvernance des territoires peut alors évoluer vers un mode « autarcique-parcellisé », « chacun chez soi » et « ne sortons pas de chez nous » (chacun dans sa propriété privée et publique). Mais, ne peut-on pas garder espoir en nous-même ? Et aussi, de façon plus consciente et plus volontaire, ne peut-on pas viser à évoluer vers un mode « ouvert-unitaire » ? Celui-ci va conduire, selon des voies de sécurité pour chacun, vers une prise en charge de la qualité plénière du vivant, et plus largement du développement durable,

dans tous les actes de tous les acteurs publics et privés qui influent sur elle, et ce dans toutes les dimensions du temps et de l'espace où elle se joue, notamment celles qui « traversent » les champs d'appropriation publique et privée.

L'implantation de ce mode « ouvert-unitaire » se joue notamment lors de la conception et de la mise en œuvre de nouveaux projets de très vastes ampleurs (grands projets scientifiques), ou beaucoup plus modestes (projets de ferme agro-territoriale en ville nouvelle). Ils doivent aujourd'hui être accueillis et s'insérer de façon constructive dans les territoires. Ces projets ont une triple nature patrimoniale : ils sont à la fois « projet mono-acteur » (engageant un acteur dans un champ de responsabilité publique et privée clairement délimité), « projet oligo-acteurs » (engageant dans une co-action simple, des groupes d'acteurs explicitement associés, dans un champ négocié à plusieurs), et « projets complexes et multi-acteurs » (nécessitant une co-action complexe, un très grand nombre d'acteurs, en vue de l'obtention des qualités complexes nécessaires au succès du projet). Et souvent, par réalisme peut-être, faute des conditions et des moyens pour faire autrement, certainement, le porteur de projet, le territoire, préfèrent, souvent de conserve, abandonner les richesses complexes qu'il pourrait générer, et s'éviter les difficultés prévisibles à court terme, quitte à restreindre l'ambition de son projet.

C'est vrai qu'il est difficile aux porteurs de projet, aux élus, aux professionnels et aux autres acteurs concernés de la société, d'identifier seuls le « complexe multi-acteurs » qu'ils forment ensemble vis-à-vis de la réussite globale et à long terme du dit projet, de se rencontrer et de faire émerger entre eux un dessein commun et d'en faciliter la réalisation à travers la variété des actes publics et privés. C'est là l'enjeu aujourd'hui des démarches de facilitation en univers ouvert. Mais, pour qu'une intervention de facilitation soit possible, d'une façon ou d'une autre, il faut qu'un commanditaire se déclare, existant ou constitué intentionnellement, et assume en son nom le portage et la mise en œuvre de démarches stratégiques adaptées. Dès à présent, au niveau européen la diversité des réponses stratégiques apparaît nettement. La France n'est pas sans capacité à relever le défi de cette adaptation stratégique.

► Une réponse pour la France

Sous des formes très variées, compte tenu de notre histoire, il est possible d'ordonner cette stratégie autour de cinq grands axes que nous ne ferons qu'évoquer ici :

► Axe 1 : une démarche d'intelligence stratégique

Un enjeu majeur, face à un problème complexe et multi-acteurs de qualité du vivant, est la connaissance sinon suffisamment complète, du moins suffisamment ouverte à la diversité des approches pour atteindre un accord sur cette complétude. C'est une condition nécessaire pour que l'ensemble des acteurs concernés accepte d'agir dans le même sens face au « même objet, problème, événement ».

Plusieurs formes d'intelligence s'expriment, qui se ramènent souvent à deux formes principales : l'intelligence universaliste et l'intelligence intuitive ou pragmatique, souvent en fortes tensions dans les situations à fort enjeu. Elles se déstabilisent mutuellement du fait même du statut à donner à la complexité, c'est-à-dire à la « réalité » qu'il faut prendre en compte. L'une, l'intelligence intuitive et pragmatique va privilégier la complexité dans « ce qui fait un localement » et le sens proche, sans prétendre aller au-delà du local, l'autre, l'intelligence universaliste va privilégier ce qu'il y a d'universellement signifiant, le comparable, ce qui a du sens universel dans la situation locale, au détriment de la complexité locale. Leur rencontre constructive n'a que très peu de chance de se produire dans des situations de grande complexité, quand les acteurs sont très nombreux, distants les uns des autres, avec de forts enjeux en présence. Une troisième forme d'intelligence existe, « **l'intelligence stratégique** », focalisée sur le problème et sa résolution, qui peut être mobilisée pour activer et faire se rencontrer ces deux formes d'intelligence. À la différence de la science, qui traite du phénomène et non du problème, et des savoirs locaux, trop locaux,

l'intelligence stratégique se donne pour objectif d'identifier ce « problème des problèmes », et les conditions, voies et moyens de la « solution des solutions ». Elle conduit à faire émerger un « accord de réalité » accepté par tous et un dessein commun pouvant être pris en charge par chacun des acteurs en jeu.

► **Axe 2 : la prise en charge pro-active de la qualité du vivant et du développement durable comme un patrimoine commun local d'intérêt général**

Les qualités du vivant qui se dégradent, les qualités du développement durable qui sont à construire ne se maintiendront pas de façon spontanée ou par voie autoritaire. Une question clé se pose. Quels ressorts d'engagement humain mobiliser pour une telle prise en charge de telles réalités gratuites, circulantes, non appropriables mais transverses aux appropriations publiques et privées ?

Dans la plupart des cultures du monde, dans les entreprises, dans les États, dans les familles, des réalités liées à la vie, à l'identité, à la responsabilité, à la sécurité du groupe sont prises en charge activement par l'homme. En cela, elles relèvent d'une prise en charge patrimoniale. Une telle prise en charge patrimoniale de la qualité du vivant et du développement durable, mobilisant des ressorts patrimoniaux selon des voies adaptées aux réalités complexes, évolutives et circulantes semble réaliste.

La prise en charge de la qualité du vivant et du développement durable, réalité gratuite, traversant les propriétés privées et publiques, relève d'un « patrimoine commun⁽⁴⁾ » à la fois local, au plus proche de réalités naturelles, et verticales, entre les différents niveaux d'organisation de l'humanité, du

4. Le patrimoine n'existe pas en soi, mais par rapport à un titulaire. Le « patrimoine » ici évoqué est défini, de façon systémique et stratégique, comme « l'ensemble des éléments matériels et immatériels qui pour un titulaire concourt à maintenir et à développer son identité et son autonomie par adaptation à un univers évolutif » (1976). En tant qu'être vivant complexe, en interaction complexe dans un univers complexe, l'homme maintient, à chaque instant, son « unité », en gérant des « propriétés globales » qui émergent de sa « sphère patrimoniale ». Celle-ci est médiatrice entre lui et l'univers. Dans un rapport très intime avec lui-même, le patrimoine rétroagit sur l'identité du titulaire. Ainsi, dans l'univers, il y a donc des éléments matériels et immatériels qui ont une relation singulière avec nous : nous nous comportons vis-à-vis d'eux comme des « titulaires »

local au planétaire. La réponse en terme de **patrimoine commun local d'intérêt général**, différente du patrimoine commun autarcique d'un groupe local refermé sur son territoire, fait surgir une prise en charge de la qualité du vivant et du développement durable conçue comme à la fois « locale » et verticale, par laquelle chaque homme devient co-acteur de l'avenir de son territoire et de la planète.

Chaque pays d'Europe a sa complexité patrimoniale. Cependant, en France comme en Europe, une tendance longue s'est imposée, corrélativement avec la montée en puissance du mode universaliste de connaissance et d'action ; il s'agit du développement des patrimonialités appropriatives fondées sur des titulaires individuels et collectifs publics et privés. Sans déstabiliser celles-ci, le maintien actif de la qualité du vivant, le développement durable, imposent d'explorer les voies et moyens d'une patrimonialité « trans-appropriative » et sécurisée adaptée à notre temps.

Les conditions, les voies et les moyens d'une telle gestion en patrimoine commun local d'intérêt général, sont aujourd'hui un peu mieux reconnus. Sur plusieurs chantiers très différents, les progrès sont indéniables. Une des clés du succès est, sans conteste, la mise en place des conditions et moyens (instances, langages, procédures) de facilitation de la rencontre, de la communication, de la négociation, qui permettent à chacun un engagement patrimonial sécurisé et l'évaluation pour tous des acteurs publics et privés de l'évolution des résultantes « qualité ».

tissant avec eux une relation double d'usage et de prise en charge. Cet usage et cette prise en charge engagent tout notre être, de façon « instinctivo-rationnelle ». Le patrimoine est le lieu du sens, de la circulation et de « formation » [qui donne une « forme »] de l'énergie qui passe par le titulaire. La notion de patrimoine permet de mettre en lumière les processus de circulation, d'intégration et de qualification de l'énergie humaine en son sein, à travers cette relation double « d'usage et de prise en charge » du monde par l'homme. Chaque groupe humain durablement constitué prend en charge le monde selon une combinaison patrimoniale singulière, constitués de **titulaires individuels** (un acteur « individu », dans une relation appropriative), **titulaires collectifs** (un acteur « collectivité », dans une relation appropriative), **titulaires communs** (une « communauté », formée de plusieurs co-acteurs, formant un « quasi-acteur » dans le cadre d'une relation « trans-appropriative » centrée sur un objet/projet commun). La notion de patrimoine commun évoque l'idée d'un « contrat de précaution » ou mieux d'un « contrat de prise en charge » dans une perspective de gratuité, de non-possessivité, de convivialité... Et c'est en Suisse, qu'un maire m'a énoncé trois règles du patrimoine commun :

1° - Renforcer l'identité de l'autre pour passer de bons contrats avec lui.

2° - Se donner des structures d'engagement vulnérables au désengagement pour susciter l'engagement.

3° - Susciter le désir qui qualifie l'engagement, plutôt que la contrainte qui le déqualifie.

► **Axe 3 : la mise en œuvre opérationnelle d'une gestion adaptative complexe, transverse**

Le propre du vivant comme le développement durable est d'être évolutif. Sa gestion est donc assez éloignée de l'idéal technique, pour qui un problème réglé l'est si possible définitivement. Parce que le vivant est mouvement transformation et évolution, il relève de gestion adaptative et stratégique. Cette gestion adaptative, complexe et multi-acteurs doit être conçue comme une gestion des résultantes ou des émergences complexes. Elles supposent l'expression d'un **dessein commun** sous forme « d'**objectifs de qualité** » et de **règles négociées de prise en charge** par des acteurs multiples. Par la libre **co-conception des projets publics et privés, dans la sécurité** des propriétés publiques et privés, va se générer une réponse d'ensemble du « complexe multi-acteurs » concerné dans chaque entité où se produit ainsi la qualité.

► **Axe 4 : des démarches stratégiques de changement sécurisées par des procédures stratégiques standards et des tiers acteurs spécialisés**

L'urgence des phénomènes doit inciter à innover dans les stratégies de changement. Les naturalistes savent observer des processus accélérés de changement, ainsi en est-il de la chenille qui devient papillon, du ver blanc qui devient hanneton. Une compréhension intime de tels processus peut nous donner des idées. Les performances de ces processus de changement, qui tiennent à leur nature micro-macrosystémique, peuvent être saisissants^[5].

Pour assurer ce co-pilotage de processus complexe, il faut mettre à disposition des acteurs les moyens d'intelligence et de négociation de la prise en charge micro-macrosystémique de la qualité, pour que chacun des acteurs puisse y participer au sein du complexe multi-acteurs.

En effet, dans nos sociétés organisées autour de la sécurité des droits publics et privés dont nous sommes titulaires, la prise en charge à long

5. cf. : Les travaux de Bateson, de l'école de Palo Alto, d'E. Berne, etc.

terme de la qualité du vivant et du développement durable ne doit pas être signe de déstabilisation de ces droits à court terme. Il convient de sécuriser les titulaires de droits publics et privés existants, tout en leur proposant des « procédures stratégiques standards^[6] » à caractère contractuel, pour explorer et prendre en charge ensemble les réalités complexes et multi-acteurs du vivant. C'est ainsi que progressivement, il sera possible de faire entrer dans le champ du « contrat » l'exploration et la prise en charge de la qualité du vivant. L'écoute active est nécessaire pour faire émerger la confiance et le désir d'agir ensemble. L'intervention de **tiers acteurs spécialisés**, dont l'exigence professionnelle s'organise autour de la sécurité et du caractère constructif du processus est aujourd'hui hautement souhaitable^[7].

► **Axe 5 : une instrumentation géostratégique adaptée pour guider le changement**

Pour mémoire, des instruments nouveaux sont nécessaires pour la visualisation et la simulation des situations de gestion de la qualité et du développement durable, afin d'éclairer la communication entre acteurs, et la négociation et l'évaluation des choix. Ils peuvent concourir à faciliter très fortement la mise en place de cette gestion dans la société contemporaine (SIG, Internet, intégration des processus de l'esprit, simulation dynamique multipolaire...), notamment en utilisant mieux les capacités cognitives de chacun. Des résultats très intéressants ont déjà été obtenus dans différents domaines.

6. Ces procédures vont viser à agir sur l'intelligence qualité, la responsabilité qualité et la facilitation qualité, au service des « micro-macroacteurs » en devenir du projet, du territoire [cf. : procédures : audit patrimonial, séminaire de stratégies patrimoniales, chartes patrimoniales de la qualité, instances patrimoniales...]. Ces institutions patrimoniales, assurant ce service commun d'intelligence, de facilitation, et de responsabilité existent (Institution Patrimoniale du Haut Béarn, Forum des Marais Atlantiques, Programme CORE en Biélorussie Association de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets (APPAVA), Plans Communaux de Développement de la Nature (PCDN, Wallonie...) sont autant de chantiers spécifiques, des « organisations procédurales » ciblées sur l'action en devenir...
7. Ces tiers acteurs, ou praticiens patrimoniaux, doivent concilier une formation suffisante en gestion du vivant, en sciences techniques, économiques, juridiques et politiques et une expérience des stratégies de changement. Ces nouveaux professionnels seront au niveau national et international d'une aide réelle aux entreprises, aux institutions et aux territoires.

► Le territoire : problème ou solution

Au fil d'une expérience maintenant de plusieurs décennies, nous avons vu des territoires en crise : qualité des eaux souterraines et superficielles, dégradation de la biodiversité, non-valorisation de la forêt, disparition de l'agriculture, déstabilisation péri-urbaine, risques naturels, crises du vivant (Biélorussie), ou plus médiatiques (crise de l'ours...). À travers de multiples interventions, il a été possible de se parler, de s'écouter, dans la sécurité. Il a été possible d'aller beaucoup plus loin, comme en témoignant la démarche patrimoniale du Haut Béarn, l'initiative du Forum des Marais Atlantiques, la gestion de la sécurité dans les systèmes fluviaux côtiers, la gestion de la qualité de l'agriculture péri-urbaine avec l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets. Quel chemin parcouru en ce qui concerne la gestion des crises du vivant résultant d'un accident nucléaire en Biélorussie et en France !

À de multiples signes, il semble que notre pays « bouge ». La création des pôles de compétitivité, puis des pôles d'excellence rurale (PER), des instances comme « Paris Métropole » reposent sur une approche de type « patrimoine commun ». Dans le projet d'adaptation des institutions territoriales, le conseiller territorial semble devoir être le premier acteur politique explicitement élu pour une responsabilité « micro-macrosystémique » ; ceci, d'un certain point de vue, peut avoir un effet mutagène sur toute la vie politique française. Cette innovation institutionnelle explicite une réalité « micro-macrosystémique » cachée mais réelle de la vie française (qui explique pour partie la pratique du cumul des mandats). Consacrera-t-il une réduction des pouvoirs « collectifs » du territoire ? Lui substituera-t-il une fonction facilitatrice « commune » des élus, très distincte de la fonction d'autorité collective ? Ou permettra-t-il de conjuguer les vertus du « collectif » et du « commun » ?

► En conclusion

Le territoire est l'écrin de la gestion du vivant, au cœur du développement durable des sociétés. Si crise du vivant, il y a aujourd'hui, à la fois locale et planétaire, celle-ci doit être resituée dans le temps de l'histoire. Cette mise en perspective met en lumière la rapidité avec laquelle s'est mise en place la civilisation de puissance, et la rapidité contemporaine de la mise en cause du mode de connaissance et d'action qui a contribué à la mettre en place. L'émergence généralisée de la complexité agissante bouscule les catégories et les sécurités de la connaissance et de l'action universalistes; mais surtout, elle souligne la faiblesse actuelle de nos modes d'intelligence partagée et finalement de notre capacité stratégique. La mutation qu'impose la connaissance et l'action en univers complexe est celle de l'émergence du stratégique, de la qualité, du patrimonial, du patrimoine commun local d'intérêt général. C'est largement sur le territoire que se visualise et s'intègre cette action complexe qu'il nous appartient de conduire ensemble pour répondre aux enjeux de la crise du vivant et au-delà le développement durable de la société humaine sur la planète. Une façon d'avoir et d'être ensemble... tout en étant soi-même !

QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE ?

René Caspar est un spécialiste du développement territorial et exerce aujourd'hui des missions de consultance nationale et internationale. Il a été professeur à l'École d'Ingénieur de Purpan à Toulouse où il a mis en place un domaine d'approfondissement de stratégie territoriale et d'action locale. Il a aussi été chargé de programme à la DATAR Pyrénées puis du Massif Central. Il a par ailleurs dirigé l'élaboration du premier Plan Régional de Midi-Pyrénées.

La notion de développement n'a pas attendu la mode du développement durable pour en décliner certains aspects notamment celui du temps et de l'importance majeure d'insérer les projets dans une stratégie globale (multi-acteurs et multi-secteurs), de long terme.

S'agissant de son aspect territorial, le développement insiste sur la naissance de solidarités intra-générationnelles et sur le lien social ; il insiste également sur l'importance des ressources souvent mal ou non utilisées et sur la nécessité absolue d'une implication locale par la mobilisation sociétale autour d'initiatives librement choisies (le « bottom-up »).

L'aspect territorial du développement se présente donc déjà comme une analyse de la complexité, et comme sa prise en compte et sa maîtrise. Le Cahier n° 2 de Sol et Civilisation était consacré aux différents aspects de cette complexité sur lesquels le territoire est et reste pertinent en dépit de la recomposition imposée par la globalisation. On peut donc affirmer sans hésitation que faire du développement territorial c'est déjà se poser des questions sur le développement durable.

L'inverse n'est malheureusement pas vrai. Faire du développement durable ne postule pas automatiquement de s'intéresser au territoire, au sens où on en parle dans l'aspect territorial du développement, à savoir un espace vécu, représenté et approprié, se distinguant à la fois du global (planétaire) et du local (proximité). Dans développement local, il n'y a pas « territoire » ; dès lors se pose la question de savoir ce qu'est le développement durable du territoire et si ce terme a un sens. On pourra alors se pencher sur son analyse et sur l'évaluation des actions menées dans ce cadre.

Ce texte propose ainsi une triple réflexion :

- tout d'abord une réflexion autour du concept de développement durable,
- ensuite autour de son application au territoire,
- enfin, autour du concept même de développement durable du territoire.

Par ailleurs, on abordera les liens entre développement durable et compétitivité territoriale.

► Appréhender le développement durable dans sa globalité

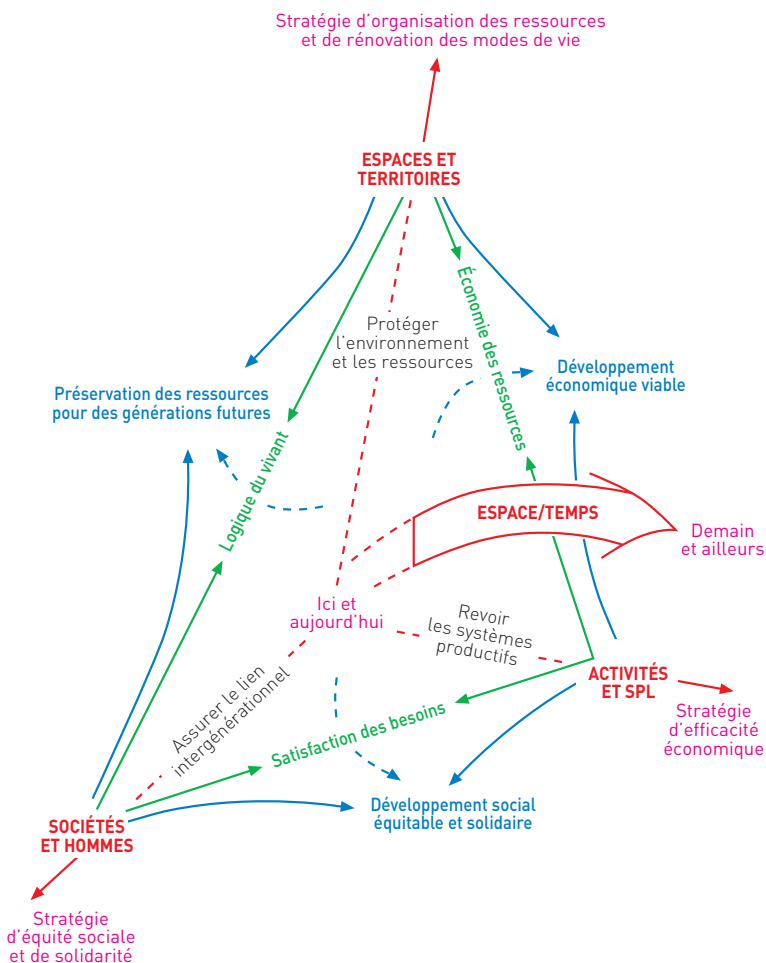
► Une émergence difficile

Le développement durable a plus de vingt ans d'existence officielle puisqu'on fait souvent remonter son acte de naissance au célèbre rapport Bruntland de 1987 ; on peut citer cependant des travaux antérieurs ayant creusé la réflexion sur certains thèmes proches, notamment les travaux du Club de Rome en 1982 (les limites de la croissance) et la conférence de Stockholm en 1971, consacrée à l'homme et son milieu.

Les différentes alarmes que représentent ces rapports et ces conférences ont toutes été étouffées sous le poids des contraintes économiques et politiques ; on peut citer notamment le premier choc pétrolier de 1973 et la crise de restructuration industrielle des années 80, puis la chute du bloc soviétique et l'émergence d'une mondialisation creusant les écarts et exacerbant la compétitivité entre les entreprises et les territoires, sans parler de la récente crise financière mondiale qui impose, en France, un ralentissement dans l'exécution des propositions faites au « grenelle de l'environnement ».

Dans un contexte périodiquement défavorable, c'est donc au rythme des crises environnementales et surtout à travers leur médiatisation que la question du développement durable a pu évoluer. On peut ainsi citer les pollutions maritimes (du Torrey Canyon en 1967 au Prestige en 2003), les catastrophes chimiques (telles Seveso en 1976, Bhopal en 1984, Tchernobyl en 1986), les problèmes du vivant (veaux aux hormones en 1980, ESB en 1996...) et les résultats des multiples atteintes à l'environnement sur le climat (canicule, tempêtes, tsunami...).

► Les différentes approches du développement durable



► Des thèmes conflictuels

Le développement durable cherche à concilier trois types de stratégies portées par des groupes de pression souvent antagonistes :

- une stratégie d'efficacité économique,
- une stratégie d'équité sociale et de solidarité,
- une stratégie de gestion des ressources naturelles et de l'environnement.

Ces approches, si elles sont poussées à leur paroxysme, deviennent incompatibles et n'ont souvent pu aboutir qu'à un surcroît de réglementation et de catalogue de bonnes pratiques.

Quoi qu'il en soit, en dépit des multiples tensions, il apparaît clairement aujourd'hui qu'au-delà des enjeux sectoriels, ce qui est en cause c'est la question du vivant et celle de l'interconnexion entre l'homme, ses activités et la biosphère, l'homme n'étant qu'un maillon de cette relation. Cette perspective renvoie à la finalité globale du développement durable, celle de la constitution, de la protection et de la transmission d'un héritage pour les générations futures.

► Une révolution copernicienne

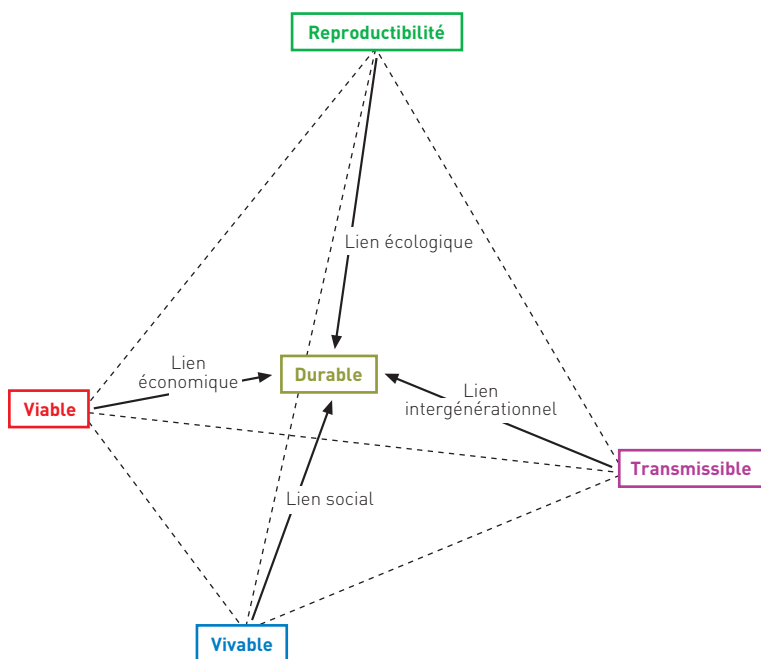
On saisit alors clairement les différences de perspectives entre le développement, tel qu'on le pratique dans l'action territoriale, et le développement durable. Dans l'un comme dans l'autre des cas on parle d'espace et de temps. Mais ceux du développement durable ne sont pas ceux du développement territorial et de l'action locale. Il y a un double changement d'échelle. Là où, dans un cas, on travaille essentiellement « ici et aujourd'hui », dans l'autre cas, on est sur des conséquences à plus long terme « ailleurs et demain », d'où la formule « penser global, agir local »

L'« ailleurs » dont on parle va jusqu'au planétaire, et le « demain » dont il est question est intergénérationnel, ce qui laisse à penser des difficultés pédagogiques rencontrées pour asseoir ce qui au niveau local est une révolution copernicienne : se projeter hors de sa proximité et même au-delà de son territoire, plus loin que sa temporalité familiale, professionnelle,

sociale, politique pour rendre perceptibles les termes du développement durable. Planétaire et intergénérationnel, celui-ci doit « parler » à des acteurs locaux figés sur un « ici et aujourd'hui » que l'aspect territorial du développement essaie de rendre commun (unité d'espace et de temporalité). Dans les faits, il s'agit de construire quatre critères de performance issus du monde de l'entreprise permettant d'apprécier l'état de quatre relations « cruciales » :

- à la relation économique correspond un critère de **viabilité**,
- à la relation sociale correspond un critère de **vivabilité**,
- à la relation écologique correspond un critère de **reproductibilité**,
- à la relation intergénérationnelle correspond un critère de **transmissibilité**.

► Les quatre piliers du développement durable (d'après Landais - INRA)



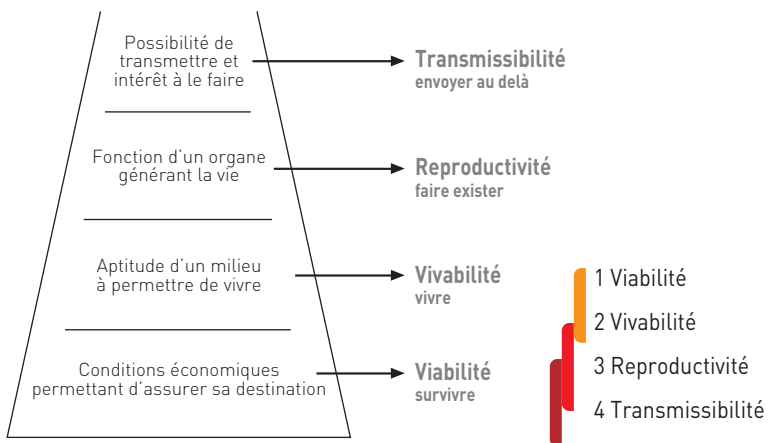
► Enrichir la notion de critère de performance du développement durable pour l'appliquer au territoire

Appliquer les critères de performance du développement durable de l'entreprise au territoire pose problème parce que le territoire ne peut s'assimiler totalement à une entreprise mais aussi parce qu'il faut mieux préciser ces critères et leur utilisation ainsi que le contenu de la notion d'héritage.

► Une hiérarchie de critères

Les critères de performance du développement durable sont dans les faits hiérarchisés sur le modèle d'une pyramide de Maslow.

À la base, deux conditions nécessaires au développement dont la faiblesse ou l'inexistence ne permettrait pas de parler de développement durable aux acteurs locaux. Ces deux critères sont liés entre eux car, si la **viabilité** s'entend comme un critère économique d'appréciation des éléments qui permettent à une entité d'assurer sa destination (générer une valeur ajoutée dans le cas d'une entreprise), la **vivabilité**, elle, s'entend comme un critère social d'aptitude de cette même entité à permettre la vie. Il y a donc aussi une vivabilité économique (conditions de travail notamment) et il existe une viabilité sociétale (existence d'un lien social notamment), ce qui ne simplifie pas les analyses... Si ces deux conditions nécessaires existent, alors on peut parler de **reproductivité** au sens de la capacité d'un organisme ou d'une entité vivante à reproduire la vie par duplication et adaptation, ce qui ajoute encore à la complexité. En effet, dans une duplication, tout n'est pas positif, d'où le rôle essentiel de la sélection et de l'adaptation. « La sélection adaptative », est en définitive la capacité reproductible d'une entité qui donne un objet à la **transmissibilité** qui est toujours un héritage « sous bénéfice d'inventaire ».



► Quoi transmettre ?

Ce qu'il est important de protéger et de transmettre, c'est moins des éléments factuels dont certains n'ont pas grand intérêt pour l'avenir que la structure interrelationnelle les ayant générés, sélectionnés, adaptés. Ainsi dans les éléments du capital territorial il faut privilégier les permanences positives et les liaisons constitutives responsables en définitive de la naissance du développement et de la capacité à survivre de ce capital. Cet ensemble, qu'on appellera un **génome territorial** est une sorte de matrice des germes à envoyer au-delà du temps présent comme gage de survie de l'entité vivante, qu'il s'agisse d'une entreprise ou d'un territoire fabriqué à partir des fondamentaux sédimentés au cours de l'histoire du développement et de l'action territoriale.

C'est dire que la transmissibilité au-delà des procédures permettant d'hériter doit se poser la question du contenu de l'héritage. Cet inventaire nécessaire constitue ce que les sociologues appellent une « filiation inversée » : il faut se faire une idée de l'avenir pour avoir espoir et choisir dans l'héritage territorial les éléments matériels et immatériels dont on a besoin. La construction collective d'un horizon territorial commun apparaît alors comme un acte essentiel dépassant la notion de projet. Elle implique la découverte d'un bien commun partageable mais aussi la capacité de le traduire en action par l'élaboration d'une ambition territoriale portée par une gouvernance territoriale⁽¹⁾ ouverte sur la société civile et inscrivant son action de long terme dans une véritable démarche de **management territorial**⁽²⁾.

1. Une telle gouvernance implique certes de collaborer entre les différents niveaux mais dans le respect des compétences de chacun d'eux (autonomie et interdépendance).

2. Notion développée dans le Cahier n° 2 de Sol & Civilisation.

► **Les interactions positives du territoire**

Priorités transversales de l'action territoriale	Interactions escomptées sur le territoire	
	Dans le domaine des activités et de la croissance économique	Dans le domaine des hommes, de la société et de l'amélioration du progrès social
Économie du lien		
Renforcer le lien social et la cohérence entre les actions en vue d'un épanouissement socioculturel	Promouvoir une économie endogène valorisant toutes les ressources du territoire	Développer la coopération entre les entreprises et les acteurs, la solidarité et l'entraide, le montage de projets communs, etc.
Économie du projet		
Assurer la mobilisation sociale autour d'un projet de territoire partagé permettant d'appuyer et d'intégrer les initiatives locales	Dynamiser les activités à travers le renforcement du lien entre les hommes et le territoire qu'ils habitent	Co-produire les analyses et les solutions. Créer un environnement social favorable aux porteurs de projets
Économie de la compétitivité territoriale		
Constituer un capital territorial générant des avantages comparatifs pour une compétitivité territoriale	Construire des ressources spécifiques, facteur d'ancrage local des activités et de maintien sur le territoire de la valeur ajoutée	Faire de la mobilisation sociale et du projet partagé une rente d'organisation et un avantage comparatif
Économie du vivant		
Promouvoir le souci constant d'une économie des ressources, d'une protection de l'environnement, de l'équité sociale afin de transmettre un héritage aux générations futures	Respecter un environnement et des ressources naturelles qui font partie du capital territorial, valorisable à promouvoir	Privilégier les facteurs clés de l'équité sociale que sont l'intégration, la responsabilité, l'éducation et la formation

Interactions escomptées sur le territoire

Dans le domaine de l'identité et de l'épanouissement culturel

Rendre cohérentes les activités à encourager, l'identité territoriale à renforcer, les ressources à utiliser, etc.

Assurer l'appropriation territoriale et l'ancrage local des activités
Valoriser les capacités du territoire et l'identité porteuse de savoir-être

Démontrer la valeur de la proximité et positionner le local dans les lieux ouverts par la globalisation

Intégrer l'environnement et sa protection à une nouvelle vision de l'identité territoriale

Dans le domaine des effets globaux générés dans le temps et l'espace par l'entrecroisement des différentes approches

Dépasser les intérêts individuels par l'organisation de filières (verticales) et de thématiques (horizontales)
Prendre conscience d'un bien commun partagé ou partageable

Faire émerger le territoire comme porteur de spécificités, élément clé d'enrichissement de projet/produit, ressource spécifique justifiant l'ancrage territorial des entreprises et des hommes

Affirmer le « local » comme creuset de l'innovation sociale et lieu d'expérimentations de nouvelles solutions aux problèmes de la société globale

Par une nouvelle approche de la logique du vivant, démontrer la possibilité soutenable d'un « éco développement »

► Développement durable

► Le territoire, lieu d'intégration

La croissance économique, qu'elle soit sectorielle ou non, ne s'intéresse qu'à l'efficacité productive et à la viabilité économique. C'est la question du développement qui s'est intéressé aux conditions sociales de cette efficacité productive ainsi qu'à l'utilisation sociétale qui était faite de la valeur ajoutée, permettant ainsi d'aborder les questions de vivabilité sociale et de « bonheur » socioculturel. L'aspect territorial du développement cherche à insérer ces deux aspects viabilité/vivabilité dans une logique de projet commun et stratégique de long terme car construit au niveau d'un territoire vu comme un espace vécu et approprié, soucieux de sa reproduction. Un tel espace-territoire est pertinent pour gérer les complexités de tout ordre qu'il faut maîtriser pour intégrer des projets individuels dans une logique d'ensemble, rendre cohérentes les initiatives professionnelles, mobiliser la société autour de la promotion des activités et de son avenir, enrichir le travail de chacun par les interactions nées du décroisement et de la transversalité.

Le territoire est donc à la fois ressource au service des activités, grâce à la valorisation cohérente et croisée de tous les éléments du capital territorial et catalyseur de ce développement par sa capacité mobilisatrice et la promotion d'une identité forte.

► Le territoire, enjeu de pouvoir

On doit clarifier les contours du territoire car, savoir à quoi il sert, ne suffit pas pour en examiner les rapports avec le développement durable. Face à cette question, la facilité est celle d'un processus additif. Le territoire se définit par son contenu en termes d'activités sectorielles. Celles-ci découpent l'espace en territoires de projet dont l'ensemble laisse apparaître, dans le meilleur des cas, une partie commune sur laquelle on peut créer une

gouvernance et un lieu d'impulsion d'une logique d'ensemble. Cette simplicité apparente n'est pas si évidente. Ainsi, dans un projet de tourisme, le territoire de projet ne sera pas le même selon qu'il s'agira de monter des produits, de communiquer ou de vendre...

Cette méthode est-elle donc si réaliste ? Surtout est-elle durable ? En ce sens que, si on parle de développement durable du territoire, le minimum est que le territoire physique proposé ait une réalité durable ! Privilégier une vision additive et sectorielle revient en fait à privilégier les logiques institutionnelles et des découpages réalisés au gré des procédures administratives et des représentations professionnelles. Une telle logique nie toute identité territoriale, tout projet stratégique commun, toute synergie entre les actions, tout effet multiplicateur lié à une intégration. Le territoire est instrumentalisé au bénéfice des luttes institutionnelles.

À l'opposé de cette vision additive, il y a une vision unitaire, tout aussi suspecte, même si l'efficacité de court terme est indéniable : un leader local ou un groupe porteur définit un projet commun et se donne les moyens techniques et politiques de sa mise en œuvre. On est de fait dans une vision le plus souvent élitiste et autocratique qui génère tôt ou tard des anticorps préjudiciables aux efforts engagés.

Faute de pouvoir définir objectivement le territoire, définition objective qui ne peut exister que dans des cas particuliers tel celui des contraintes physiques déterminantes (une île, une vallée encaissée...) ou tel celui d'une identité forte dictée par l'histoire (indépendance, éloignement des pouvoirs centraux, cultures minoritaires fortes...), le territoire est aujourd'hui dans la plupart des cas éclaté entre les appétits administratifs et/ou électoraux divergents.

► Une voie étroite

Il ne reste dès lors qu'une voie étroite et périlleuse, celle de **la co-construction**, à partir d'une entrée dans le développement (généralement un gros problème et une réaction à...); co-construction de quelque chose qui va dépasser le court terme, le « ici et aujourd'hui » à travers un projet commun appuyé mais aussi générant une identité.

Il s'agit donc d'un construit social. Celui-ci, pour durer, doit faire rapidement la preuve de sa capacité à apporter des « plus » en regard d'une logique sectorielle. Dans le colloque européen « 800 LEADERS s'expriment⁽³⁾ » les participants ont particulièrement souligné ce point de non-retour que représente la découverte du rôle d'un territoire dans le développement : *« J'ai compris l'intérêt du territoire le jour où parler avec d'autres de son avenir a été aussi important que de parler du développement de « mon activité ».*

► Réinterroger la notion de développement durable du territoire

► Deux perceptions du territoire

Ce qu'on sait du territoire et de son développement conduit en définitive à deux perceptions du territoire :

- Dans le cas le plus répandu, celui qui a la faveur des institutions, le territoire n'est qu'un outil, plus ou moins efficace, pour assurer la cohérence entre un ensemble d'activités qu'on souhaite durables ; ce **« territoire-contenu »**, somme d'activités et instrumentalisé par et pour le développement durable de secteurs d'activité autonomes, c'est une simple conditionnalité, un cadre visant à écarter toute entrave à la mise en œuvre du développement durable.
- Dans un autre cas, celui qui est réellement porteur de long terme, le territoire est une structure fonctionnelle, un système permettant de décrire « comment ça marche », les leviers possibles du développement, les freins, les contraintes, etc. Le **« territoire-contenant »** est un lieu d'intégration qui relie dans l'action des dimensions a priori disjointes, d'ordre économique, social, environnemental... pour faire naître de la complexité de la vie des interactions génératrices, des « plus » caractérisant la notion même de développement.

3. <http://ec.europa.eu/agriculture/rur/leader2/rural-fr/biblio/coll/art09.htm>

Dans le premier cas, le territoire est en devenir :

- la viabilité n'est qu'un ensemble de conditions technico-économiques auxquelles doivent répondre les activités pour avoir un avenir ;
- la vivabilité est la simple possibilité d'une population à survivre sur un espace-lieu de vie ;
- la reproductibilité est la possibilité de maintien de ces deux caractéristiques sur le long terme ;
- la transmissibilité explore les conditions matérielles et juridiques du legs de ces deux caractéristiques au terme d'une génération.

Dans le second cas le territoire, pris comme un système structurant, a une réalité en soi. Au-delà de ses composantes de base, c'est une entité qui doit être traitée comme telle par le développement durable :

- il doit être viable, c'est-à-dire capable de survivre et doté des organes lui permettant d'assurer ses fonctions (notamment une gouvernance), ce qui implique d'être au clair sur la pertinence du territoire et son management ;
- il doit être viable, c'est-à-dire capable d'évoluer et de s'adapter, d'être autonome et interdépendant, de générer du lien social et du bonheur sociétal ;
- il doit être reproductible, c'est-à-dire capable de se succéder à lui-même, d'assurer sa descendance, de se perpétuer dans ce qu'il a d'essentiel, d'être une matrice de vie pour demain. Sa transmissibilité est alors celle des interactions structurantes qui ont permis sa constitution, sa survie, sa progression bien plus que le simple legs de tel ou tel élément du capital territorial.

► Deux concepts de durabilité

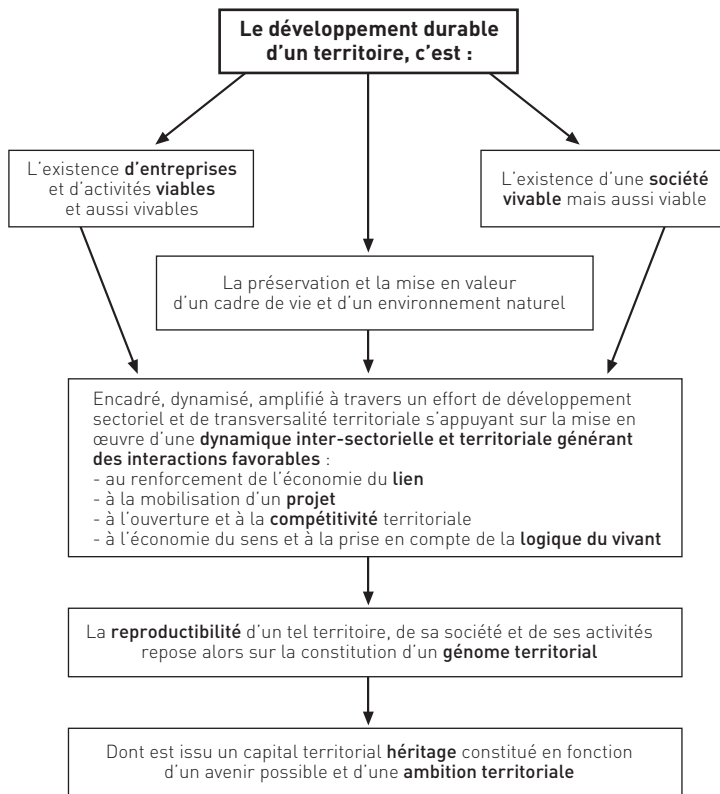
À partir de ces deux conceptions du territoire, il convient d'envisager le développement durable du territoire sous deux aspects à travers « les quatre critères de performance » qui touchent l'économique mais aussi le social, l'écologique et l'éthique pour culminer dans ce souci constant que doit être l'héritage des générations futures :

- un aspect de **durabilité interne** conçue comme la capacité d'un secteur à contribuer avec performance au développement durable ;
- un aspect de **durabilité externe** conçue comme la capacité à mettre en œuvre, au niveau d'un espace, l'ensemble des interactions liées au décloisonnement et à la transversalité.

Au niveau global, il s'agit alors de lier et d'intégrer les différents secteurs et activités afin de générer les synergies et les effets multiplicateurs qui permettent :

- de repousser les limites de la viabilité des activités ;
- d'améliorer la vivabilité sociétale ;
- d'assurer les bases sociales, culturelles, environnementales de la reproductibilité du territoire-matrice des ressources ;
- de permettre la constitution d'un capital territorial à transmettre aux générations futures.

Il s'agit également de générer un tissu d'interrelations et de réseaux agissant comme environnement favorable aux initiatives dans la lutte concurrentielle et l'utilisation de nouvelles opportunités. En pratique, créer ce « climat » implique de renforcer et d'optimiser les interactions nées de nouvelles pratiques de travail en commun et d'une modification des comportements institutionnels (décloisonnement des acteurs et transversalité des actions).



► Développement durable du territoire et compétitivité territoriale

► Surmonter les oppositions inévitables

Les thèmes du développement durable se propagent dans le public compétent à partir du rapport Bruntland, c'est-à-dire à l'emballement de la mondialisation et de ce qu'on va appeler la nouvelle économie. Au niveau des territoires, deux conceptions du développement vont alors entrer en conflit.

D'un côté, on introduit dans le développement territorial des notions de protection des ressources, de solidarité intergénérationnelle, de protection et d'équilibre dans la chaîne du vivant. Produire et consommer mieux devient une préoccupation dont on souhaite à terme qu'elle devienne permanente. D'un autre côté, l'ouverture des frontières, la suprématie de l'idéologie libérale, la globalisation mettent les territoires en position de concurrence et de recherche des avantages comparatifs ; la compétitivité territoriale devient alors le nouveau mot d'ordre européen, atténuant largement les objectifs de solidarité humaine et d'équilibre territorial.

► Croiser et confronter les thèmes forts

Le territoire « compétitif » devient alors celui qui permet à la fois la viabilité exigée par la compétitivité économique et l'affrontement au marché, mais aussi le respect de conditions de plus long terme concernant la vivabilité sociétale, la reproductibilité des ressources et d'un environnement favorable, la transmissibilité des legs positifs et des enseignements matériels et immatériels du passé. Les critères de performance renvoient ainsi à quatre dimensions économiques, environnementales, sociales et de positionnement global de la compétitivité territoriale. Cet entrecroisement se conjugue dans des capacités de développement des territoires à savoir :

- la prise en compte des ressources du territoire dans un souci d'économie et de cohérence d'ensemble ;
- l'intégration des secteurs d'activité dans une logique d'innovation et d'enrichissement des projets ;
- l'implication des acteurs et des institutions dans un effort construit de partenariat public/privé ;
- la coopération entre territoires et l'articulation entre les politiques de niveaux différents (locales, régionales, nationales, européennes) grâce à une vision globale exigeant un changement d'échelle de temps et d'espace.

L'action locale doit alors répondre à des conditions de positionnement territorial dans un univers globalisé, à un effort commun de s'affirmer ensemble, à une exigence d'écoute et de dialogue (co-production collaborative), à une inventivité collective permettant la différenciation et l'affirmation de spécificités.

► **Compétitivité territoriale et développement durable**

Thèmes constitutifs du développement durable		
Critères de performances	Domaine et thématique	
Viabilité	Production et revenus	Économique : création de valeur ajoutée • le marché • les produits • les filières (Efficacité et performance)
Vivabilité	Conditions d'exploitation	Sociétal : qualité de vie et travail • insertion sociale (Intégration et responsabilité)
Reproductivité	Lien au territoire	Écologique : entretien de l'espace • ressources • cadre de vie • environnement (Identité et culture)
Transmissibilité	Qualité des relations et dimension d'ouverture	InterGénérationnel : valeurs, savoir être (tradition ouverture) • transmission solidarité (histoire, mémoire) (bien commun partagé)

Préconisations

Critères évaluatifs	Type d'actions à construire
• produire et retenir un maximum de VA sur le territoire • s'appuyer sur le renforcement des liens entre les secteurs • combiner des ressources comme atouts de valorisation du caractère spécifique des productions et des services	• valoriser compétences et savoir-faire • accès aux marchés • création et gestion d'entreprise • travailler sur 3 faiblesses : - amont : infrastructure, production d'input - dans la production : quantité, qualité - aval : lien marché/consommateurs, organisation, échelle, nouveaux produits
• agir efficacement ensemble • se fondre dans un projet partagé • s'appuyer sur une concertation institutionnelle	• organiser les acteurs et les rapports entre les personnes • développer l'intelligence collective autour d'un projet • rendre le territoire plus compétitif à l'extérieur et plus solidaire en interne : état d'esprit de confiance mutuelle, de coopération, capacité d'articuler les intérêts individuels et collectifs
• mettre en valeur l'environnement comme élément distinctif du territoire • préserver et renouveler des ressources naturelles et patrimoniales	• ressources humaines, charges démographiques, les pratiques d'exploitation, les valeurs et les droits • ressources physiques, pratiques d'utilisation (systèmes et impacts), les règles d'usages, les valeurs conscientes de préservation/renouvellement • le paysage et l'espace, son expression visuelle, ses fonctions, les règles d'utilisation, l'attachement local et la perception comme porteur d'image et d'identité • les relations extérieures et les marchés, perception des nouvelles exigences, adhésion à des valeurs universelles
• trouver sa place vis-à-vis des autres territoires et du marché extérieur • affirmer de nouvelles réponses • développer des outils d'intégrations dans d'autres espaces permettant de requalifier la proximité comme pilier de l'organisation économique	Transmettre un « savoir être territorial » à travers : • le positionnement local dans les espaces ouverts par la globalisation • le développement des échanges, des transferts, des solidarités entre territoire pour s'affirmer ensemble • le dialogue entre les différents niveaux de légitimité pour faire émerger des politiques adaptés • l'affirmation d'une spécificité et d'une capacité de réponse aux problèmes globaux

► Qui peut changer les habitudes locales et les comportements ?

Un point essentiel du développement territorial durable est la reproductibilité et donc la fabrication, la protection, la transmission de ce qu'on a appelé le génome territorial, qui n'est pas le simple dénombrement des éléments du capital territorial. Les éléments immatériels – certains parlent de « climat territorial » – sont aussi importants, sinon plus, que les éléments matériels. C'est à travers certains liens entre les éléments du capital territorial que se génèrent progressivement les « sauts qualitatifs » et les points de non-retour dans la démarche de développement.

Un exemple vient à l'esprit pour exprimer cette idée. Lors d'un voyage de journalistes dans une commune innovante, après présentation des réalisations par les acteurs du territoire, un journaliste a demandé à ceux-ci ce qui se passerait si la belle réalisation (valorisation locale de ressources) présentée échouait pour raison de renversement de conjoncture économique. La réponse fut : « Eh bien on ferait autre chose ! ».

Il faut bien connaître le goût de la permanence chez les ruraux pour apprécier le chemin parcouru conduisant à l'acceptation du changement et à sa maîtrise. Un tel élément acquis dans la lutte pour le développement du territoire marquait un point de non-retour dans l'évolution des mentalités. Il est à cet égard plus important à transmettre aux générations futures que d'autres éléments purement matériels.

Imprimé par L'Artésienne - 62802 Liévin

Dépôt légal : décembre 2009

► Nos publications

La lettre de Sol et Civilisation

Depuis 1996, la Lettre de Sol et Civilisation est diffusée à plus de 3500 exemplaires. Elle rend compte au travers de courts articles de nos différentes activités et ouvre ponctuellement ses colonnes à des rédacteurs extérieurs. Sa parution est désormais trimestrielle.

2009

n° 42 Au-delà des crises...

n° 41 L'innovation territoriale dans la dynamique rurale

n° 40 Évolution ou révolution agricole ?

2008

n° 39 Eau et agriculture

n° 38 Agriculture et territoires : un destin commun ?

n° 37 Sol et culture : du sol aux territoires

n° 36 Production laitière, territoire et transformation : des liens créateurs de richesse

n° 35 Innover ensemble dans nos territoires - Les ruraux relèvent le défi

Les actes de Sol et Civilisation

Les actes retracent depuis 1992 les assises annuelles de l'association.

2009 Alimentation, énergie, finance : une civilisation en crise ?

2008 Évolution ou révolution agricole

2007 Innover ensemble dans nos territoires, les ruraux relèvent le défi

2006 La santé en campagne

2005 La société face aux problèmes du vivant - Quelle prise en charge pour demain ?

2004 Du Mézenc à Tchernobyl, l'agriculture, facteur de renouveau pour la vie des territoires

2003 L'Europe à 25 : Quels devenir pour les territoires ruraux ?

2002 Entreprendre en milieu rural

2001 La relation de l'homme à son espace, clé d'un développement durable

2000 La subsidiarité : concilier l'homme et la mondialisation

1999 Du local au mondial, pratiques et dynamiques de la subsidiarité

1998 Bien commun et réappropriation du territoire

1997 Pour une planète vivante, des hommes responsables sur leur territoire

1996 Concentrations urbaines - milieux ruraux : quelle liberté de choix ?

1995 Le Pays, au cœur des initiatives locales et de l'intérêt commun

1994 Les besoins du développement rural dans l'aménagement du territoire

1993 Terres des hommes, terres vivantes

1992 La nécessité d'engager la revitalisation rurale est affirmée

► Pour commander

Vous pouvez nous contacter par courrier ou via notre site Internet.

Coûts des ouvrages hors frais de port :

La lettre : gratuit, téléchargeable sur www.soletcivilisation.fr

Les actes : 5 €

Les cahiers : n° 1 : 10 € / n° 2 : 15 €

Développement durable et territoire

Un couple en devenir

Le développement durable est souvent présenté comme un développement qui saurait concilier le progrès social, le respect de l'environnement et la croissance économique. Il renvoie en creux aux trois crises emboîtées de notre monde contemporain : la perte de sens de l'économie notamment par son artificialisation financière, la dégradation du vivre ensemble dans nos sociétés individualisées, la rupture des équilibres écologiques.

Le développement durable n'est donc pas simplement l'addition de trois piliers mais la recherche d'un chemin qui, de manière transversale, apporterait à ces trois crises des réponses qui se complètent les unes les autres. Le développement durable n'est pas en cela un concept fermé, forgé définitivement, c'est une façon de rénover nos modes de pensée et d'action pour conjuguer nos libertés individuelles et nos exigences collectives, le court et le long terme.

L'objectif de ce cahier est de montrer que le territoire est un espace de projet pour mettre en œuvre une telle stratégie intégrative et inventer un autre développement. Nous l'aborderons en croisant plusieurs thématiques : l'aspect territorial du développement, la vie sociale dans les quartiers difficiles, l'aménagement du territoire, l'économie, l'environnement, la gestion du vivant, sans oublier le développement de l'homme lui-même. La diversité de ces articles est volontaire parce que comme toute complexité, le développement durable s'aborde par de multiples points de vue.

Conception et couverture : René Bertramo - Le GIG

ISSN : 1955-9798 - 15 €